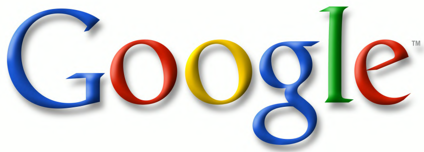
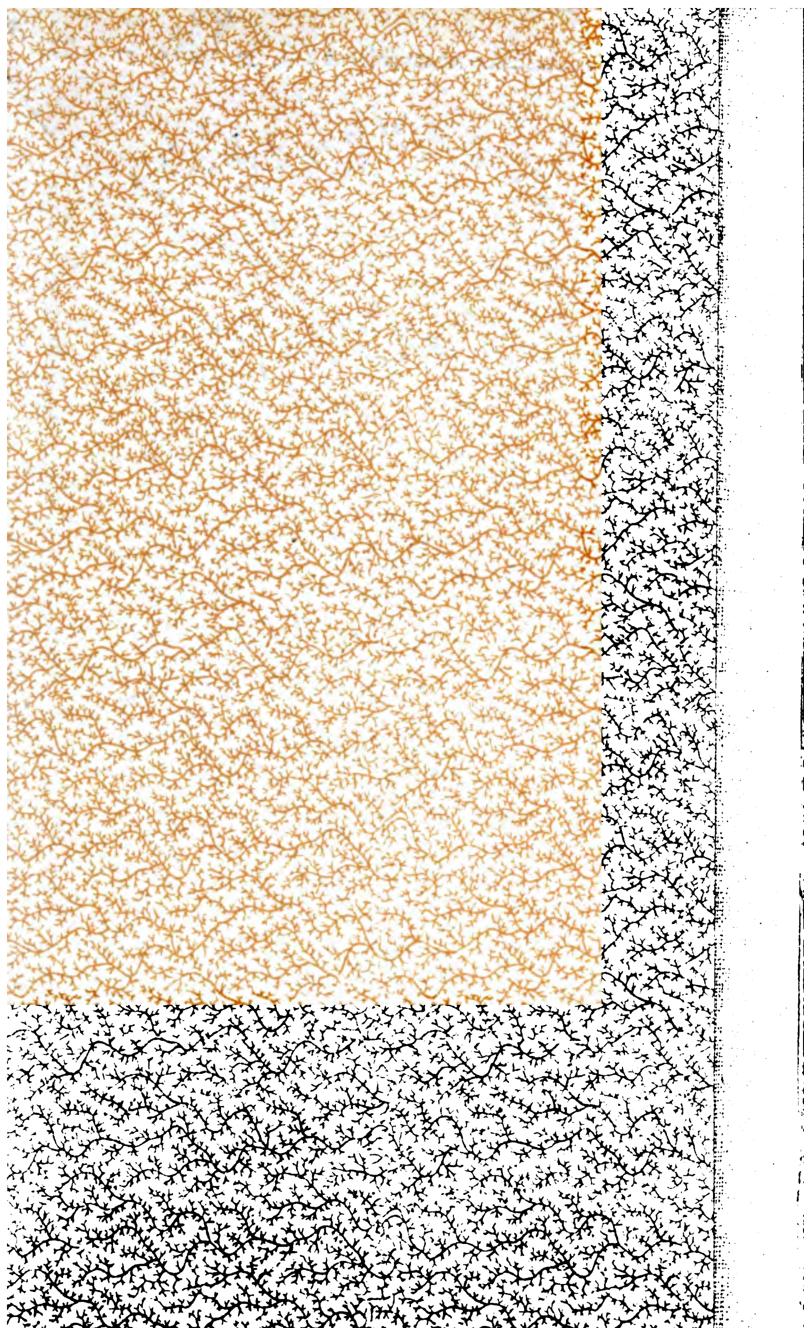


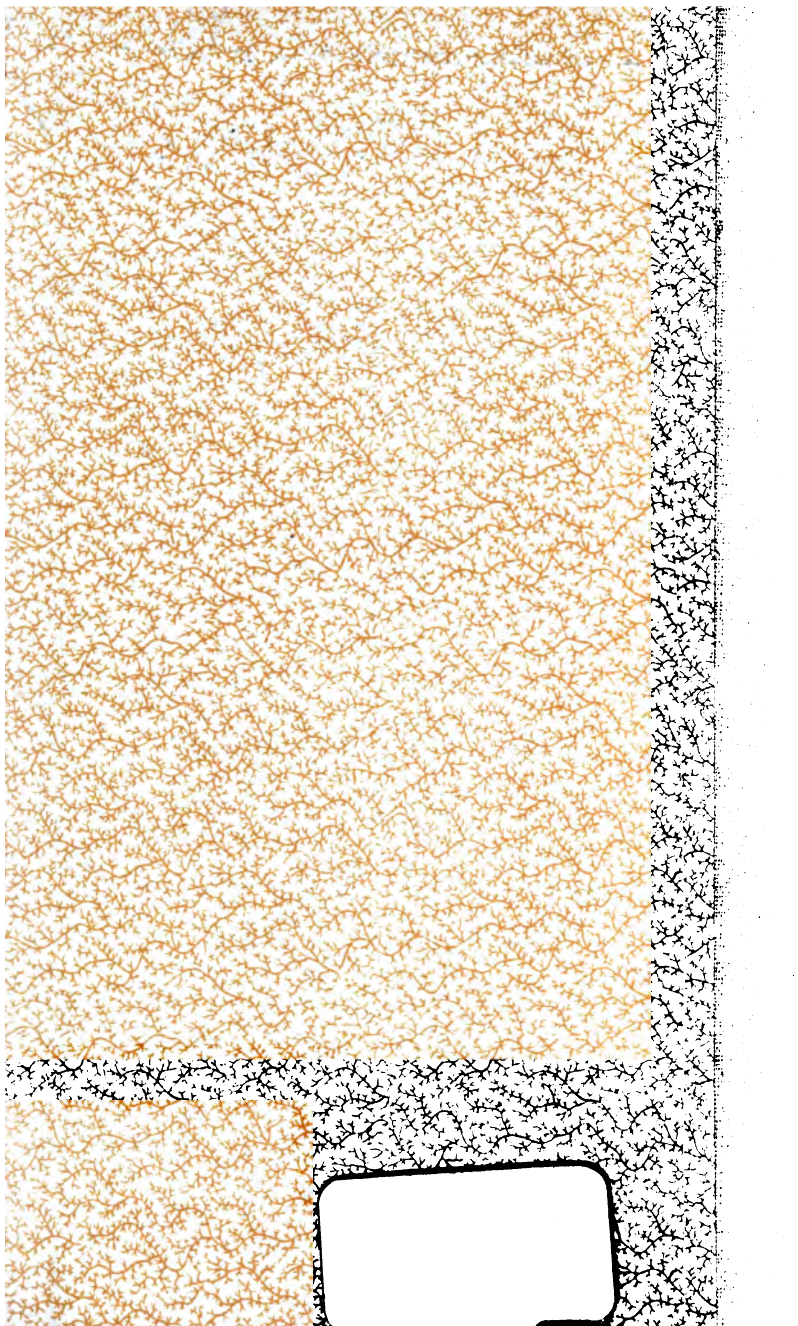

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07077969 3



Frossard

—

ZOS





LE MANUEL

DES

CHRÉTIENS PROTESTANTS.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX
DE TOULOUSE.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN, RUE MIRKPOIX, 3.

LE MANUEL

DES

CHRÉTIENS PROTESTANTS.

SIMPLE EXPOSITION

DES

CROYANCES ET DES PRATIQUES QUI LES CARACTÉRISENT,

PAR

Emilien FROSSARD, pasteur.

J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé.
Ps. CXVI, 10.

Seconde édition.

TOULOUSE,
SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX,
Dépôt : rue des Balances, 35, hôtel Sans.

1866

PRÉAMBULE.

Si nous pouvons quelque chose, c'est pour la vérité et non contre la vérité.

2 Cor., XIII, 8.

L'auteur de cet écrit n'est point un controversiste qui discute, ni un théologien qui délibère, ni un docteur qui décide; simple croyant, il professe sa foi; simple observateur, il l'expose. Il lui a semblé bon de rappeler aux protestants le principe de leurs croyances et la raison de leurs pratiques, afin qu'ils se sentent confirmés dans leur foi, justifiés dans leurs actes, et plus fortement intéressés à leur culte. Il importe que les fils de la Réforme deviennent de plus en plus de bons protestants.

Cet ouvrage a encore un autre but, à notre avis, très-avouable: il peut servir à éclairer ceux qui, sans être nés dans notre sein, nous accordent cependant un fraternel mais vague

intérêt. La lumière commence à se faire en France à l'endroit du protestantisme. Sous le régime de la loi, les protestants partagent tous les droits de citoyens français comme ils partagent leurs charges; enfants de la commune patrie, ils ont part pour leur culte à une protection égale à celle qui est assurée à toute autre religion reconnue par l'Etat. L'opinion publique leur devient chaque jour plus favorable. Toutefois, il existe encore à leur égard, même chez les meilleurs esprits, de déplorables préjugés. Ceux-là même qui les défendraient, au besoin, les méconnaissent encore étrangement, voyant en eux bien plutôt des chrétiens niant des erreurs et repoussant des superstitions, que des chrétiens affirmant des vérités, acceptant l'Evangile du salut, et s'efforçant de marcher sur les traces de Jésus-Christ. Ils s'associent de cœur à la courageuse persistance que les protestants ont mise à démolir l'édifice élevé dans les ténèbres du moyen âge, et ils méconnaissent l'œuvre lente, persévérante, énergique, difficile que les enfants de la Réforme s'efforcent d'accomplir en rétablissant la vérité positive du pur christianisme pour l'instruction et la régénération du monde. A ces esprits bienveillants mais peu

éclairés, nous offrons la rapide exposition de nos affirmations chrétiennes, de nos pratiques positives.

Notre ouvrage peut aussi, au besoin, servir à nous défendre contre les attaques de ceux qui, après avoir établi une théorie protestante imaginaire, après nous avoir prêté des croyances qu'aucun de nous ne saurait accepter, se donnent la facile et complaisante satisfaction de nous réfuter et de nous combattre. Ce n'est point avec l'arme meurtrière et quelque peu rouillée de la controverse que nous désirons repousser leurs attaques, mais par la voie plus patiente, plus humaine et plus chrétienne de l'apologie.

« Peut-il sortir quelque chose de bon de Nazareth (1)? » disait Nathanaël à ceux qui lui parlaient pour la première fois du Sauveur des hommes. « Viens et vois, » lui répondit Philippe; et Nathanaël vint, il vit, il crut, il adora.

Venez et voyez! dirons-nous aussi à ceux qui nous condamnent sans nous connaître.

(1) Jean, I, 46.

LE MANUEL

DES

CHRÉTIENS PROTESTANTS.

I.

Les noms.

> Ce fut d'abord à Antioche que les disciples furent nommés chrétiens.
>
> ACTES, XI, 26.

Un nom, chez nous Français, est une puissance, soit pour éclairer, soit pour obscurcir la vérité. Ce nom peut avoir été donné par l'histoire, il devient alors une date ; il peut renfermer une injure, alors il nourrit un préjugé ; celui qui le porte peut se l'être donné à lui-même, alors il devient un engagement ou une dette ; il peut renfermer l'expression d'un principe, alors il demande surtout à être bien compris.

Quelle que soit l'origine des noms par lesquels on nous désigne d'ordinaire, il importe de leur donner leur valeur véritable.

Depuis le seizième siècle et en tout pays on nous appelle *protestants*. L'origine de ce nom remonte à la grande et solennelle protestation dénoncée par les princes de l'Allemagne contre l'inique oppression que Charles V s'arrogeait sur la conscience des peuples soumis à son empire. Ce nom a été conservé aux chrétiens qui s'élèvent contre l'autorité du pape et contre les erreurs et les pratiques superstitieuses introduites de siècle en siècle au sein même du christianisme. Nous sommes protestants à ce titre que nous nous séparons ouvertement des hérésies, des traditions fabuleuses, des commandements d'hommes qui altèrent et défigurent la sainte religion de l'Evangile.

Nous nous appelons aussi *réformés*; c'est même le titre que la loi nous reconnaît en France. En portant ce nom nous allons plus loin qu'une simple protestation ; car il indique que non-seulement nous nous séparons de l'erreur contraire à l'Evangile, mais encore que nous voulons revenir à la vérité positive et sacrée que ce même Evangile nous enseigne.

Par la suite des siècles et en conséquence de l'ignorance et des passions humaines, la sainte

religion de Jésus-Christ avait été *déformée :* nous nous efforçons de la *reformer*. Notre religion n'est donc pas nouvelle, puisqu'elle est un retour au christianisme primitif. Il est vrai que la grande Réformation a éclaté il n'y a que trois siècles. Ce n'est que lorsque les abus sont arrivés à leur terme extrême que le protestantisme se manifesta d'une manière éclatante et générale. Mais ceux qui étudient l'histoire de l'Eglise savent bien que dans tous les siècles, à mesure que l'erreur se mêlait à la vérité, les vrais enfants de Dieu protestaient contre elle. Ainsi, devenir protestant réformé, ce n'est pas, comme quelques-uns le disent sans réflexion, abandonner la religion de ses pères, c'est au contraire y revenir. Ou pour parler plus exactement, c'est abandonner la religion de nos pères oublieux ou infidèles pour revenir à la religion de nos grands-pères chrétiens fidèles et primitifs. Quand on veut boire de l'eau saine et limpide, ce n'est pas à l'embouchure d'un fleuve qu'il faut la chercher, mais bien à la source même où les premiers filets commencent à sourdre de la roche vive.

Nous pouvons nous appeler *catholiques* : ce mot signifie *universel*. En réclamant ce titre, nous prétendons appartenir à l'Eglise universelle. Cette Eglise est celle qui a été fondée

par Jésus-Christ en qui nous croyons. Elle s'appelle universelle, parce qu'elle est répandue en tous lieux, qu'elle se manifeste en tous temps, qu'elle ne tient fatalement et exclusivement à aucun pays particulier, à aucune époque spéciale, à aucune institution politique, civile ou locale. Ceux qui la composent sont *chrétiens*, non parce qu'ils adorent Dieu en telle langue, sous telle forme ; non parce qu'ils se rattachent à telle organisation, à tel clergé, à telle circonstance historique, à telle cérémonie, à telle Eglise de pierre, mais par le fait seul qu'ils croient sincèrement en Jésus-Christ, seul chef de l'Eglise, seul médiateur de la nouvelle alliance, seul intercesseur entre Dieu et les hommes, seul Sauveur et juge souverain. Aussi, notre titre de catholique nous porte-t-il à tendre une main fraternelle à tous les vrais chrétiens, à quelque Eglise particulière qu'ils se rattachent d'ailleurs, quels que soient les points secondaires de croyance ou de pratique qui puissent encore les séparer de nous, assurés que ces divergences d'un ordre inférieur disparaîtront un jour pour ne laisser subsister dans l'Eglise de Dieu qu'un seul bercail, un seul troupeau, sous la direction d'un seul céleste berger.

Nous sommes *apostoliques*, c'est-à-dire que nous acceptons pour vraies toutes les doctrines

prêchées par les apôtres, et que nous désirons nous conformer autant que possible aux mœurs et aux institutions des temps apostoliques. Les apôtres nous ont laissé un monument de leurs enseignements dans l'histoire de leurs actes rédigée par saint Luc, dans leurs épîtres rédigées par saint Paul, saint Pierre, saint Jacques, saint Jude, saint Jean, comme les évangélistes avaient consigné dans leurs quatre livres l'histoire du Sauveur. Ces livres, rédigés sous l'inspiration du Saint-Esprit, étant les bases de notre foi, tant que nous serons fidèles à leurs enseignements, nous aurons le droit de nous dire *apostoliques*, appartenant à la succession spirituelle et morale de ces envoyés du Seigneur.

Luther, Calvin, et les autres grands réformateurs, ont rendu au monde un inappréciable service en rétablissant dans l'Eglise le principe de l'autorité souveraine de la Parole de Dieu, les droits de la conscience humaine, et la doctrine capitale de la justification des pécheurs par la foi en Jésus-Christ; mais tout en reconnaissant la valeur de ce service, nous ne sommes point les disciples de ces illustres docteurs; nous ne nous disons ni luthériens, ni calvinistes: nous relevons directement de Jésus-Christ et de ses apôtres, et de ces derniers seulement

en tant qu'ils ont été les fidèles prédicateurs de son Evangile.

Nous sommes *catholiques*, *apostoliques*... mais non *romains*. La Parole de Dieu ne nous dit nulle part que l'Eglise de Rome doive être distinguée des autres Eglises, ni qu'elle ait aucun droit sur les rachetés de Jésus-Christ. L'Eglise de Jésus-Christ ne relève pas plus de Rome que de Paris ou de Londres. Elle cesserait d'être *catholique* ou *universelle* si elle était localisée dans une ville ou dans une secte. Au point de vue national, nous sommes Français et non Italiens; au point de vue religieux, nous sommes du règne de Jésus-Christ et non de l'évêque de Rome.

Mais de tous les noms qu'on emploie pour nous désigner, celui que nous portons de préférence, celui que nous désirons le plus de justifier par notre foi et par notre conduite, est celui de *chrétiens évangéliques*.

Chrétiens, c'est-à-dire disciples, imitateurs, adorateurs de Jésus-Christ.

Evangéliques, c'est-à-dire chrétiens, non à la manière de tant d'hommes qui prétendent l'être et qui ne le sont que d'apparence et de nom, selon leur vaine imagination, d'après les inspirations d'une foi ignorante, sans conscience d'elle-même, commandée par une autorité re-

doutée ou imposée par l'entraînement ou l'habitude... mais chrétiens éclairés par les magnifiques et infaillibles enseignements de l'Evangile, prenant l'Evangile, et l'Evangile seul, pour base de leur foi, pour règle de leur vie, puisant dans l'Evangile l'assurance de leur salut et de leur gloire à venir.

II.

Autorité et liberté.

> **Je vous parle comme à des personnes intelligentes, jugez vous-mêmes de ce que je dis.**
> **1 Cor., X, 15.**

L'*autorité* et la *liberté* sont deux éléments constitutifs de notre vie morale. On les retrouve dans toutes les conditions : dans la nation, dans la famille, dans les relations de chef à ouvrier, de maître à domestique.

Il faut la liberté pour conserver à chacun sa responsabilité individuelle.

Il faut l'autorité pour que notre liberté ne nous devienne pas fatale à nous-mêmes.

Le protestantisme possède ces deux éléments dans leur plus grand développement.

L'autorité religieuse, je veux dire l'objet, la source de la foi, la règle souveraine de la con-

duite, le but suprême de toute aspiration, se trouve, pour le protestant, en Dieu et en Dieu seul.

Par condescendance pour notre faiblesse, Dieu a rendu cette autorité accessible, humaine, en Jésus-Christ. Et comme Jésus-Christ n'a pas voulu perpétuer son règne d'une manière visible sur la terre, il a consigné l'expression de sa vérité et de sa volonté dans la *sainte Ecriture*, de laquelle un de ses apôtres a dit « qu'elle est tout inspirée et propre à enseigner, à corriger, à convaincre et à former l'homme à la justice (1). »

Dans l'origine les prophètes et les apôtres proclamèrent de vive voix la Parole de Dieu ; mais Dieu, qui connaît les faiblesses de notre infidèle mémoire et les écarts de notre imagination mensongère, a voulu laisser au milieu de ses enfants un monument inaltérable de sa vérité en la confiant à des écrits qui ont été transmis d'âge en âge sans aucune altération importante. Ces écrits s'appellent *la Bible* ou *le Livre*, *la sainte Ecriture*. Ils se composent, comme chacun sait, de l'*Ancien Testament*, contenant la première alliance donnée à Israël, ancien peuple de Dieu, et le *Nouveau Testa-*

(1) 2 Tim., III, 16.

ment, contenant les conditions de la nouvelle alliance de grâce donnée au peuple chrétien, qui est aujourd'hui le véritable Israël du Seigneur.

Il y a bien aussi une tradition vivante de la vérité ; je veux dire que dans tous les âges il y a eu de vrais chrétiens qui annoncent la pure vérité par leur parole et par leur vie, et qui se succèdent, non par la génération naturelle, non par un ordre politique ou sacerdotal, mais par une filiation spirituelle, c'est-à-dire parce qu'ils croient aux mêmes vérités et sont enfants du même Père suprême, et frères dans la même grande famille ; mais comme il nous faut une règle pour discerner cette voix de la vraie Eglise de Jésus-Christ et pour la distinguer de tant de voix humaines qui retentissent autour de nous, comme il nous faut une pierre de touche pour séparer l'or pur de tant de métaux sans valeur, comme il nous faut une loi suprême entre tant d'interprétations de la pensée de Dieu, le Seigneur nous a donné *le Livre* auquel nous pouvons en référer pour savoir où est la vérité salutaire. Cette règle, cette loi suprême, cette autorité irrécusable, c'est *la Parole de Dieu.*

Aussi, lorsqu'on nous demande quel est le chef qui nous gouverne dans notre religion, nous répondons : Jésus-Christ, unique et divin

Fils de Dieu, expression de la présence et de l'amour de Dieu, est notre seul chef. Et quand on nous demande où nous pouvons nous instruire de ses volontés et de ses promesses, nous répondons :

La Bible, toute la Bible, rien que la Bible (1).

Voilà notre autorité : nous n'en voulons point d'autres. Qu'on examine nos croyances et nos pratiques à l'aide de cette règle souveraine. Si l'on nous prouve que nous nous sommes égarés, soumis à l'autorité de la Parole de Dieu, nous ne craindrons point de nous rétracter ; mais tant que nous pourrons justifier notre foi, la Bible à la main, nous marcherons avec assurance dans notre voie, et nous persisterons à croire que nous sommes dans la vérité évangélique et dans le bon et sûr chemin de la vie éternelle.

Mais afin que cette autorité produise sur ses enfants une influence salutaire, moralisante, Dieu nous donne la liberté, c'est-à-dire qu'il

(1) Par une confusion, dont nous ne comprenons pas bien l'origine, une foule de personnes entendent par la *Bible* seulement l'histoire de l'Ancien Testament. Je prie le lecteur de se rappeler que dans tout le cours de cet ouvrage nous prenons ce mot dans son vrai sens, à savoir, *toute* la Parole de Dieu contenue dans les livres canoniques de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*.

nous propose la vérité; mais il ne nous l'impose pas; il veut notre soumission, non par crainte, mais par amour; il veut régner, non sur des esclaves, sur des cadavres, mais sur des âmes vivantes qui se donnent le voulant et le sachant. Aussi Jésus-Christ disait-il à ses apôtres : « Je ne vous appelle plus serviteurs, car l'esclave ne sait ce que son maître fait, mais je vous appelle *mes amis*, parce que je vous ai enseigné tout ce que j'ai appris de mon Père (1). » Et cette contrainte que Dieu ne veut pas exercer sur nous, à plus forte raison n'autorise-t-il aucun homme à l'exercer sur ses semblables. Aussi, laissant au milieu de nous sa Parole, il nous a donné la liberté de la lire, de l'étudier, de la sonder, afin que notre conviction soit fondée sur une connaissance personnelle, sentie, approfondie de la vérité même. C'est pourquoi les prophètes et les apôtres ont rédigé les saints livres en langue vulgaire, c'est-à-dire dans les langues le plus généralement comprises de leur temps : l'Ancien Testament en hébreu, le Nouveau en grec. Voilà aussi pourquoi les réformateurs les ont traduits dans les langues parlées dans les pays où ils voulurent propager ces saintes vérités; Luther les traduisit en alle-

(1) Jean, XV, 15.

mand pour les Allemands, Wiclef en anglais pour les hommes de son pays, Calvin en français pour notre patrie ; et voilà pourquoi la grande *Société biblique*, qui embrasse le monde entier dans sa propagande chrétienne, a fait traduire et imprimer la Bible en près de deux cents langues différentes. Cacher la Bible au peuple, c'est l'asservir ; c'est substituer aux élans d'une foi libre, spontanée, cordiale, les influences énervantes d'une religion de vaines pratiques et d'obscurantisme. Cacher la Bible au peuple, c'est faire injure à l'humanité en lui dérobant un privilége que Dieu lui a conféré ; c'est faire injure à la religion qui, au lieu de repousser la lumière, doit l'appeler et la répandre, et qui n'a le droit de se cacher que lorsqu'elle a peur, c'est-à-dire lorsqu'elle a tort ; c'est faire injure à Dieu en doutant de la clarté, de l'efficacité, de la suffisance de sa Parole pour convaincre et sauver ; c'est élever le commentaire au-dessus du texte, la tradition au-dessus de la loi écrite, l'œuvre de l'homme au-dessus de l'œuvre de Dieu, le prêtre au-dessus de Jésus-Christ.

Nous reconnaissons, il est vrai, que la Parole de Dieu renferme encore des obscurités et des mystères ; et où n'en trouve-t-on pas ? Les interprétations de ceux qui s'annoncent pour

infaillibles en sont-elles donc exemptes ? Nous reconnaissons aussi que sous le régime de la liberté les chrétiens pourront interpréter l'Ecriture sainte de diverses manières ; et peut-on l'empêcher, et les interprètes qui se donnent pour infaillibles sont-ils donc à l'abri de toutes variations ? Mais nous estimons que fermer le Livre ou le soustraire aux yeux de ceux qui ont le droit de le lire et de l'étudier n'est point un moyen d'atténuer ces difficultés. S'il est des révélations obscures, remarquez qu'elles le sont surtout pour ceux qui ne cherchent pas à s'en instruire ; la Bible sera-t-elle plus claire pour les Français parce qu'ils ne la liront qu'en latin, ou parce qu'on ne leur permettra d'en lire que des fragments ? La Bible contient des obscurités ; mais ces obscurités touchent à l'essence de Dieu qui est mystérieuse par elle-même, et faut-il, à cause de ces ombres, se priver des clartés, des enseignements simples et accessibles dont elle abonde et qui font à la fois du Livre divin la nourriture saine et substantielle des esprits élevés, le lait léger et doux des enfants et des hommes simples ? fleuve, comme le dit un chrétien des premiers âges, assez profond en certains lieux pour permettre à un éléphant d'y nager, et pas assez ailleurs pour qu'un petit agneau ne puisse le traverser à gué.

III.

La Bible.

A la loi et au témoignage !
ESAÏE, VII, 20.

Je vous conseille avant tout, mon cher lecteur, de vous procurer une Bible (1). Sans ce précieux volume, vous serez complétement impuissant pour découvrir et comprendre la vérité chrétienne. Tant que vous ne pourrez recourir à ce témoignage irrécusable, vous serez également désarmé pour repousser l'erreur qui s'est glissée dans le christianisme traditionnel et pour accepter, avec une entière confiance, la vérité qui domine dans le christianisme vraiment évangélique. Croyez-moi, sans l'étude de la Bible, vous resterez dans le vague et dans l'incertitude sur la grande question religieuse, sinon dans une déplorable et stupide ignorance.

Possesseur de la Bible, ayez soin de vérifier les diverses citations que nous empruntons au texte sacré.

(1) On verra plus loin, dans le chapitre intitulé la *Bibliothèque des protestants*, comment on peut se procurer des Bibles de tous formats et à tous prix.



Il est dit de la Bible qu'elle est *divinement inspirée* (1), c'est-à-dire que les écrivains des divers livres qui la composent n'ont point été abandonnés aux inspirations de leur propre génie, ni livrés aux incertitudes de leur mémoire d'homme ; mais que l'Esprit de Dieu était en eux, leur dictant ce qu'ils avaient à transmettre aux âges futurs, et donnant à leurs écrits la forme la plus propre à faire comprendre à tous sa suprême pensée. C'est par le Saint-Esprit qu'ils ont rappelé, avec une entière certitude, les événements cachés dans les ténèbres du passé et ceux que l'avenir recèle dans son sein ; c'est par le Saint-Esprit qu'ils ont rendu témoignage avec une admirable simplicité de ce qu'ils avaient vu et entendu eux-mêmes ; c'est par le Saint-Esprit qu'ils ont proclamé le conseil de Dieu, les promesses de sa grâce, les vérités émanées de la sagesse suprême.

La Bible est composée de soixante-six livres, répartis en deux groupes importants. L'*Ancien Testament*, ou livre de l'alliance de *la loi*, en contient trente-neuf, qui ont pour but de nous transmettre les faits qui se sont accomplis et les vérités qui ont été révélées avant la venue de Jésus-Christ au monde. Le *Nouveau Testa-*

(1) 2 Tim., III, 16.

ment, ou livre de l'alliance de *grâce*, en contient vingt-sept, qui nous rapportent l'histoire de Jésus-Christ, les actes des apôtres et les dogmes et préceptes caractéristiques du christianisme.

Les livres de l'Ancien Testament sont : HISTORIQUES, savoir : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*, *Josué*, les *Juges*, *Ruth*, *deux livres de Samuel*, *deux livres des Rois*, *deux livres des Chroniques*, *Esdras*, *Néhémie* et *Esther* ; MORAUX : *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique de Salomon* ; PROPHÉTIQUES : *Esaïe*, *Jérémie*, les *Lamentations de Jérémie*, *Ezéchiel*, *Daniel*, *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*.

Les livres du Nouveau Testament sont : HISTORIQUES : les quatre Evangiles rédigés par *saint Matthieu*, *saint Marc*, *saint Luc* et *saint Jean*, et le livre des *Actes des apôtres* rédigé par *saint Luc* ; MORAUX OU DOGMATIQUES : les *Epîtres*, ou lettres, *aux Romains*, *deux aux Corinthiens*, *aux Galates*, *aux Ephésiens*, *aux Philippiens*, *aux Colossiens*, *deux aux Thessaloniciens*, *deux à Timothée*, *à Tite*, *à Philémon*, *aux Hébreux*, *de saint Jacques*, *deux de saint Pierre*, *trois de saint Jean*, *de Jude* ; PROPHÉTIQUE : l'*Apocalypse de saint Jean*.

Ces livres forment ce qu'on appelle le *canon* des saintes Ecritures, ce qui signifie qu'ils constituent la *règle* ou la loi sur laquelle les chrétiens fondent leur foi, leur conduite et leurs espérances.

La collection des écrits de l'Ancien Testament a été formée et arrêtée par les Juifs, qui en avaient été chargés spécialement par l'ordre de Dieu (1), et celle des livres du Nouveau Testament par le consentement général des premiers chrétiens, au milieu desquels le Saint-Esprit agissait d'une manière si puissante pour leur donner le discernement des esprits (2).

C'est donc par une double tradition qui se contrôle elle-même et qui se complète, que nous possédons la Bible. Toutefois, ce n'est point en aveugles que nous acceptons cette tradition : elle a été étudiée, critiquée, jugée avec un soin extrême. Le caractère et les bornes de ce petit ouvrage ne nous permettent pas de donner même le plus léger aperçu de ces immenses travaux ; qu'il suffise de dire que *toutes* les Eglises chrétiennes s'accordent à reconnaî-

(1) Rom., III, 2. *Les oracles de Dieu leur ont été confiés.* Ils nous les ont transmis avec une scrupuleuse fidélité que nulle Eglise chrétienne n'a jamais révoquée en doute.

(2) Actes, II, 17. *Vos fils et vos filles prophétiseront.* — 1 Cor, XIV, 32. *Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes.*

tre pour divinement inspirés les écrits dont j'ai donné les titres ci-dessus.

On trouve, dans quelques éditions de la Bible, des livres non compris dans ce catalogue. On les nomme livres *apocryphes*. Quelque intérêt que ces ouvrages puissent présenter au point de vue historique et moral, nous les rejetons avec soin des éditions en usage dans nos Eglises, parce qu'ils sont étrangers à la Parole divine à laquelle il est défendu de ne rien ajouter. Ni les Juifs, chargés de conserver les oracles de Dieu, ni la primitive Eglise ne les ont acceptés pour inspirés (1). Jésus-Christ ne les a jamais cités, et lorsqu'il parle des livres de l'Ancien Testament il nous en donne le catalogue complet en se bornant à la loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes. Ils portent en eux-mêmes le caractère évident de leur origine tout humaine. L'auteur des Maccabées s'excuse auprès de ses lecteurs s'il a tenu un langage peu élevé ou s'il s'est écarté de la vérité. Il admet dans ses ouvrages des erreurs et des contradictions patentes ; il y préconise le suicide, comme nous voyons l'approbation du mensonge dans Tobie.

(1) Parmi les Pères les plus illustres, nous citerons Méliton, Justin Martyr, Origène, Tertullien, Eusèbe, Jérôme, Athanase, Hillaire, etc., auxquels il faut ajouter les décisions expresses du concile de Laodicée (A. D. 364).

Telles sont, en abrégé, les raisons qui ont décidé les protestants à ne point admettre les apocryphes au rang des livres inspirés de Dieu, et à conserver le livre divin pur de tout alliage, comme le faisaient les chrétiens des premiers âges.

Quant à la vraie et complète Parole de Dieu contenue dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, les protestants se font un devoir de la posséder dans leurs familles et de la répandre autour d'eux. C'est leur droit, c'est leur devoir. Nous avons des éditions du saint Livre pour tous, pour les pauvres comme pour les riches, pour les vieillards dont la vue est affaiblie et même pour les aveugles. Lorsque nos jeunes gens font leur première communion, l'Eglise leur donne un Nouveau Testament. Lorsque nous bénissons des mariages, nous remettons aux époux un exemplaire de la Bible ; nous la lisons dans nos Eglises, nous la lisons dans le secret de notre cabinet, nous la lisons chaque jour dans l'assemblée de la famille, nous pouvons la lire en voyage ; car nos sociétés bibliques l'ont fait imprimer sous un très-petit format portatif; nous avons des *lecteurs de la Bible* qui vont de lieu en lieu lisant la Bible au pauvre peuple illettré, dans les chaumières et dans les champs, et

jusque dans les bivouacs et sur les vaisseaux. Cacher la Bible ou l'ensevelir dans le silence serait pour nous un péché. « On n'allume point une lampe pour la mettre sous un boisseau, disait le Maître, mais on la pose sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison (1). »

Nous lisons la Bible avec un saint respect : c'est la Parole de notre Dieu. Nous la lisons avec humilité ; qui sommes-nous pour avoir été les objets d'une si grande faveur ? Nous la lisons dans un esprit de prière, demandant à Dieu qu'il nous donne, par son Esprit, une claire intelligence de sa révélation, et surtout qu'il pénètre notre cœur de ses saints préceptes ; nous la lisons avec diligence et en appliquant à cette étude toutes nos connaissances déjà acquises, toutes les facultés intellectuelles et morales dont Dieu nous a doués. Nous la lisons avec foi ; car Dieu ne peut nous tromper, et nous sommes sûrs que, si nous nous en tenons à l'intelligence simple et naturelle de l'enseignement de Dieu, nous marcherons dans la voie de la vérité. On a dit que chaque protestant avec sa Bible était un pape ; on voulait se moquer en parlant ainsi ; toutefois, il y a aussi

(1) Matth., V, 15.

quelque chose de vrai et de sérieux dans cette parole plaisante. Le chrétien simple de cœur, mais peu instruit, pourra facilement se tromper dans l'explication des passages obscurs ou contestés ; mais sûrement il ne s'égarera point sur ce qu'il y a de fondamental et de salutaire pour son âme dans la révélation de Dieu. « Sondez diligemment les Ecritures, disait Jésus-Christ ; car vous estimez avoir par elles la vie éternelle, et ce sont elles qui rendent témoignage de moi (1). »

Or, voici ce que nous avons trouvé dans la Bible :

IV.

Dieu.

Un seul Dieu et Père de tous.
EPHÉS., IV, 6.

Nous croyons en un Dieu personnel, tout-puissant, éternel, infini, invisible, présent partout, spirituel, indépendant, souverain, tout sage, saint, juste, bon, miséricordieux, fidèle et parfait en toutes choses.

La Bible nous donne de Dieu les idées à la

(1) Jean, V, 39.

fois les plus élevées et les plus accessibles lorsqu'elle dit que Dieu est esprit, Dieu est lumière, Dieu est vérité, Dieu est amour.

Dieu est unique dans son essence. Dans sa personnalité, il s'est manifesté dans le Père, dans le Fils, dans le Saint-Esprit; souveraine et adorable trinité qui est un mystère comme tout ce qui se rapporte à la nature et à l'essence de Dieu, pour l'exposition de laquelle les expressions manquent, que nous connaissons mieux par son œuvre dans nos cœurs que dans son principe céleste, et qu'un apôtre a révélé dans son action sur les chrétiens, quand il les représente comme *élus, selon la prescience de Dieu le Père, par l'Esprit sanctifiant, pour obéir à Jésus-Christ et pour obtenir l'effet de l'aspersion de son sang* (1).

« L'Ecriture sainte nous enseigne, dit notre antique confession de foi, qu'en cette seule et simple essence divine que nous avons confessée, il y a trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le Père, première cause, principe et origine de toutes choses; le Fils, sa Parole et sa science éternelle; le Saint-Esprit, sa vertu puissante et efficace. Le Fils éternellement engendré du Père, le Saint-Esprit pro-

(1) 1 Pierre, I, 2.

cédant actuellement de tous deux : les trois personnes non confuses, mais distinctes, toutefois non divisées, mais d'une même essence, éternité, puissance et égalité. »

Approchons-nous de l'abîme, non pour en sonder témérairement les profondeurs, mais pour pénétrer nos âmes d'un saint respect ; approchons-nous de la montagne sainte, non pour en franchir avec audace les cimes inaccessibles, mais pour nous reposer à son ombre et pour nous appuyer sur ses bases inébranlables ; approchons-nous de Dieu, non pour le « voir et mourir, » mais pour nous pénétrer de son amour et l'adorer !

Nous croirions pécher contre ce Dieu en lui prêtant nos passions, notre partialité, nos haines, nos injustices. Nous croirions lui faire injure en faisant de sa glorieuse personne des images peintes ou taillées, en le trompant par un culte de forme où notre cœur serait étranger et distrait, en attentant à des droits souverains par des actes d'oppression et de violence contre ceux qui ne croient point en lui ou qui blasphèment son nom, en réduisant la religion à des pratiques stériles ou à une foi d'apparence et de paroles, en substituant à ses commandements des commandements d'Eglises, c'est-à-dire des ordonnances d'hommes.

V.

La Providence.

Je ne vous abandonnerai point.
HÉB., XIII, 5.

Nous appellons Providence le tendre soin que Dieu prend de toutes ses créatures et particulièrement de ses enfants sur la terre. Il s'est montré souverain dans la création ; dans la Providence, il se montre à nous surtout sous les traits d'un père. La Parole de Dieu, depuis la première jusqu'à la dernière page, abonde en passages qui dépeignent la tendresse de notre Créateur sous les aspects les plus touchants : c'est un berger qui conduit, nourrit, défend son troupeau ; c'est un agriculteur qui prodigue ses soins à sa vigne ; c'est un ami qui se tient à côté de son ami pour l'encourager, le consoler, l'instruire ; c'est une mère qui enlace son fils de ses bras protecteurs, qui le réchauffe dans son sein ; c'est un père qui s'irrite, mais qui pardonne, qui éprouve, châtie, mais qui le fait par amour pour corriger et sauver ; c'est le Dieu bon, pitoyable, lent à la colère, abondant en grâces, qui soutient le monde, qui



défend ses élus, et qui « fait luire son soleil sur les justes et sur les injustes... (1). »

Notre Dieu s'appelle le Dieu *vivant*, parce qu'il n'est pas relégué dans le silence et l'inaction ; mais il nous enceint de sa présence ; il agit sans cesse autour de nous et pour nous. Il fit autrefois des miracles pour établir l'Evangile, c'est-à-dire son dessein d'amour et de miséricorde qui est son plus grand miracle, et s'il n'en fait plus de nos jours, c'est qu'ils ne sont plus nécessaires, c'est que la vérité parle d'elle-même, c'est qu'il veut que nous marchions par la foi et non par la vue, ce qui est un progrès de plus dans la vie spirituelle et morale ; ce n'est pas qu'il cesse d'agir ou qu'il se soit éloigné de nous : bien au contraire, il agit sans cesse, il agit en nous, il veut faire de notre cœur son temple. Pensée bien douce, pleine de consolation ; pensée grande et terrible aussi, qui remplissait le cœur de David quand il s'écriait :

« Où irai-je loin de ton Esprit, où fuirai-je pour me soustraire à ton regard ? Si je monte aux cieux, tu y es ; si je me couche dans le sépulcre, t'y voilà. Si je prends les ailes de l'aube du jour et que je me loge au delà de la mer,

(1) Matth., V, 45.

là même ta main me conduira. Si je dis : Au moins les ténèbres me couvriront !... la nuit même sera une lumière autour de moi ; même les ténèbres ne me cacheront point à toi et la nuit resplendira comme le jour, et les ténèbres comme la lumière (1) ! »

Et c'est parce que nous croyons à la Providence, que nous ne croyons point au hasard et que nous ne le craignons point ; c'est parce que nous croyons à un gouvernement du Dieu fidèle et vrai que nous chassons la superstition qui enseigne à craindre un pouvoir inconnu ; c'est parce que nous croyons que Dieu nous entend et qu'il veut nous répondre, que nous le prions ; c'est parce que nous savons qu'il nous voit, que nous marchons avec précaution et avec crainte ; et c'est enfin parce que nous croyons à sa tendresse et à son amour, que nous marchons avec confiance et avec courage.

Il est vrai que nous voyons trop souvent le méchant prospérer sur la terre (2), que les afflictions nous assaillent et des accidents de tout genre nous menacent ; que nous rencontrons à chaque pas la tentation et l'épreuve (3)... Mais ces accidents appartiennent à un ordre de choses

(1) Ps. CXXXIX, 7-12. — (2) Job, XXI, 7, 14. — (3) Jacq., I, 13, 14.

où Dieu veut laisser les hommes se développer dans la liberté, s'instruire par l'affliction, s'améliorer par le combat. La vie présente est un temps de préparation et d'épreuve. Dieu gouverne, mais il ne contraint pas ; il nous propose la vérité, mais il ne l'impose pas ; sa prescience n'est point un fatalisme ; sa providence n'est point un despotisme : Dieu veut le cœur de ses enfants, mais il veut que ce cœur se donne librement, joyeusement, sincèrement.

VI.

Le salut.

Vous êtes sauvés par grâce.
EPHÉS., II, 8.

Le premier homme, Adam, chef de la race humaine, placé sur une terre enrichie de tous les bienfaits de Dieu, a péché contre son bienfaiteur suprême et a entraîné dans sa disgrâce toute sa descendance.

Les hommes de toutes les races et de tous les temps apportent avec eux en naissant des penchants à l'égoïsme, à la sensualité, à la ruse, au mensonge, à la révolte, à l'orgueil.

Tous pèchent contre Dieu, c'est-à-dire qu'ils

suivent leurs propres penchants, de préférence à la volonté suprême du Seigneur.

Le péché est une transgression de la loi (1), » soit que cette transgression se manifeste dans les actions, dans les paroles, soit qu'elle se manifeste dans la pensée et dans les désirs.

Dieu, qui est saint et juste, ne peut traiter le péché avec indifférence. Il n'y a point de petits péchés. Tout péché est détestable à ses yeux. Sa volonté est que nous soyons saints, car lui-même est saint.

Dieu réserve un salaire au péché; ce « salaire, c'est la mort (2). »

La mort, ce n'est pas seulement la destruction plus ou moins rapide et douloureuse de notre corps : c'est le tourment et la dégradation de l'âme (3). L'âme qui pèche ne saurait être heureuse (4); elle porte en elle-même un ver rongeur, et, pour comble de maux, elle s'associe au péché, elle en fait son aliment, elle en devient l'esclave (5); elle avance de chute en chute jusqu'à ce qu'elle tombe pour toujours entre les mains du Dieu vivant, qui la juge et la condamne selon ses mérites (6).

Tous les hommes ont péché (7), tous se sont

(1) Jean, III, 9. — (2) Rom., VI, 23. — (3) Ezéch., XVIII, 4. — (4) Esaïe, LVII, 21. — (5) Jean, VIII, 34. — (6) Apoc., XXII, 11. — (7) Rom. III, 22.

montrés ingrats envers le Père et rebelles à sa volonté, tous sont condamnés par la justice, tous souffrent en attendant qu'ils meurent.

La sentence est déjà prononcée et n'attend plus que l'exécution.

Dieu aurait pu abandonner les hommes à cet état de misère et à cette chute fatale; mais il ne l'a pas fait. Il est AMOUR. Il a écouté la voix de sa compassion, le conseil de sa tendresse paternelle.

DIEU NE VEUT PAS LA MORT DU PÉCHEUR, MAIS SA CONVERSION ET SA VIE.

Ce dessein de miséricorde s'appelle l'ÉVANGILE (1).

Il a été accompli par Jésus-Christ : Jésus-Christ, conçu du Saint-Esprit dans le sein de Marie, vierge née à Bethléem, de la race royale de David.

Jésus-Christ a été au milieu des hommes la marque empreinte de la Divinité. Il en possédait toute la plénitude; il a été déclaré, par la révélation, Dieu sur toutes choses, béni éternellement (2). En lui la Divinité était unie à l'humanité parfaite, ayant été capable de partager toutes nos souffrances et nos infirmités, excepté la souillure et le péché.

(1) Ce mot signifie *bonne nouvelle*. — (2) Rom., IX, 5. Jean, I, 1.

Il est parfaitement homme et parfaitement Dieu.

Le but suprême de la venue de Christ a été sa mort sur la croix.

Sa mort est représentée dans l'Ecriture non-seulement comme l'exemple du plus sublime dévouement, mais comme une *expiation*. « Jésus-Christ est l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde (1). Il a porté nos péchés en son corps sur la croix (2) ; il est mort, lui juste, pour nous injustes (3). » C'est pourquoi il a été appelé *Jésus*, ce qui signifie *Sauveur*.

Nous avons un témoignage que le Sauveur devient *notre* Sauveur, lorsque nous croyons en lui (4).

Croire en Jésus-Christ ou avoir la foi en Jésus-Christ c'est reconnaître notre propre misère morale ; c'est sentir que, quelque valeur relative que nous puissions avoir vis-à-vis des hommes, devant Dieu, qui connaît le fond de nos cœurs, nous ne valons rien et nous ne pouvons rien. C'est ensuite lever nos regards vers Jésus-Christ comme on le fait vers un libérateur tout-puissant, accepter sans détour et sans réserve le salut gratuit (5) qu'il nous a mérité par

(1) Jean, 1, 29. — (2) Gal., III, 13. Tite, II, 14. — (3) 1 Pierre, III, 18. — (4) Actes, XVI, 31. — (5) Ephés., II, 5.

son obéissance et par sa mort. C'est enfin désirer, en retour de tant d'amour que le Père nous a manifesté, de lui donner notre cœur, de lui consacrer notre vie, de nous conduire d'une manière qui lui soit agréable en le glorifiant dans notre corps et dans notre esprit qui lui appartiennent.

Si nous avons une telle foi, nous sommes disciples de Jésus-Christ et nous avons un signe certain que nous sommes enfants de Dieu (1), non enfants déshérités comme ce fils prodigue qui avait abandonné sa famille, mais enfants rétablis dans la faveur du Père, enfants adoptés de Dieu, héritiers de Dieu, héritiers avec Jésus-Christ de la vie éternelle.

Pour nous préparer à la gloire à venir, pour nous rendre capables de la désirer, de la comprendre et de la goûter, Dieu envoie à ses disciples son Saint-Esprit (2). Les enfants de Dieu sont de la race de Dieu ; l'Esprit de leur Père est désormais en eux.

C'est le Saint-Esprit qui, agissant sur leur cœur, les éclaire sur leur état spirituel et leur fait désirer un Sauveur. C'est le Saint-Esprit qui ouvre leurs yeux pour leur faire trouver en Jésus-Christ un libérateur tout-puissant (3). C'est

(1) Rom., VIII, 16, 17. — (2) Luc, XI, 15. — (3) 1 Cor., XII, 3, 4, 6.

le même Esprit qui leur donne l'assurance qu'ils sont du nombre des disciples de Jésus-Christ et des enfants chéris du Père (1). C'est le Saint-Esprit qui incline leur cœur à la vraie piété, c'est-à-dire à l'amour de Dieu et à la soumission à sa suprême volonté (2). C'est le Saint-Esprit qui chasse de nos cœurs l'égoïsme, la sensualité, l'avarice, l'orgueil, l'incrédulité. C'est le Saint-Esprit qui inspire aux chrétiens la patience, la douceur, la charité, le renoncement, la pureté, le courage, la persévérance (3). C'est le Saint-Esprit qui les rend capables d'accomplir les œuvres de justice et de miséricorde que le Seigneur demande de ses enfants, non comme cause méritante de leur salut, ce qui serait détrôner Jésus-Christ et lui dérober sa gloire, mais comme une preuve que nous sommes à lui, un témoignage de la présence de son Esprit dans nos cœurs, et un moyen puissant de glorifier le Père céleste à la face du monde (4). Enfin, c'est le Saint-Esprit qui nous donne l'*assurance* (5) de notre pardon et de toutes les grâces qui en découlent : grave question à l'égard de laquelle nous ne saurions demeurer dans le vague et l'incertitude, et pour

(1) Rom., VIII, 15, 16. — (2) 1 Jean, III, 9, 10. — (3) Gal., V, 17, 22, 23. — (4) 1 Jean, III, 9, 10. — (5) Ephés., I, 13, 14.

laquelle nous trouvons dans l'Ecriture inspirée du Saint-Esprit une réponse directe, positive, complète, une absolution certaine, satisfaisante, divine, devant laquelle toutes les absolutions et toutes les condamnations prononcées par les hommes perdent leur puissance et leur valeur (1).

Lecteur ! pénètre-toi des principes exprimés dans ces cinq pages. Tu en trouveras la pleine confirmation et le développement dans la Parole de Dieu, notre seule autorité souveraine. Reçois-les donc dans ton cœur, et tu vivras.

Comment échapperons-nous si nous négligeons un si grand salut ?

VII.

La morale chrétienne.

Je vous donnerai un nouveau cœur et un esprit nouveau.

EZÉCH., XXXVI, 26.

La morale ne précède pas la doctrine chrétienne : elle en est la conséquence et la confirmation. Lorsque le cœur est sous l'influence

(1) Lisez tout le VIII[e] chapitre de l'épître aux Romains.

d'une forte conviction, il devient capable de grandes choses. « Faites l'arbre bon, disait le Sauveur, et le fruit sera bon. »

Dans le chapitre précédent, qui nous montre que dans l'œuvre de notre rédemption ou de notre salut tout est grâce de la part de Dieu, nous avons un témoignage éclatant de l'amour de Dieu envers nous. « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que tous ceux qui croiront en lui ne périssent point mais qu'ils aient la vie éternelle (1). » « Nous aimons Dieu, parce qu'il nous a aimés le premier (2). » Le principe de la morale n'est donc pas l'intérêt ni la crainte, qui ne produisent rien de bon, mais c'est l'amour. Aussi le premier et le plus grand commandement, celui qui fait la base de tous les autres, est ainsi conçu : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée* (3). Le second commandement, qui n'en est qu'une conséquence toute naturelle, est : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* Tous nos devoirs trouvent leur principe dans ces deux commandements.

A l'école de l'Evangile, le fidèle apprend à *craindre* Dieu ; car il est écrit : Dieu est misé-

(1) Jean, III, 16. — (2) 1 Jean, IV, 19. — (3) Matth., XXII, 37.

ricordieux, afin qu'il soit craint (1); — à se *confier* en lui, car il est écrit : Déchargez-vous sur lui de tout ce qui peut vous inquiéter, car lui-même prendra soin de vous (2); — à lui *obéir*, car il est écrit : Si vous m'aimez, gardez mes commandements (3); — à *respecter son nom*, car il est écrit : Son nom est saint et terrible (4); — à *travailler à sa gloire*, car il est écrit : Faites tout pour la gloire de Dieu (5); — à *l'adorer*, car il est écrit : Servez l'Eternel avec allégresse, venez devant lui avec un chant de triomphe, car il est Dieu (6); — à le *prier*, car il est écrit : Demandez, et il vous sera donné; cherchez, et vous trouverez; frappez, et on vous ouvrira (7); — à *s'humilier* profondément devant lui, car il est écrit : Quand vous aurez fait tout ce qui vous avait été commandé, dites encore : Nous sommes des serviteurs inutiles (8); — à *se soumettre* en tout à la direction que Dieu imprime au monde et à dire comme David : Je me suis tu, ô Eternel! et je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est toi qui l'as fait (9); — à *se dévouer* à son service en imitant Jésus-Christ, qui disait : Ma nourriture

(1) Ps. CXXX, 4. — (2) 1 Pierre, V, 7. — (3) Jean, XIV, 15. — (4) Ps. CXI, 9. — (5) 1 Cor., X, 35. — (6) Ps. C, 2, 3. — (7) Matth., VII, 7. — (8) Luc, XVII, 10. — (9) Ps. XXXIX, 9.

consiste à faire la volonté du Père qui m'a envoyé (1).

Mais la loi *nouvelle*, qui est celle de l'amour et qui nousunit à Dieu par la reconnaissance et le dévouement, comprend aussi tous les hommes dans ses bienfaisants effets, et l'Evangile fait découler de ce principe une foule de devoirs que la charité rend faciles et que l'humilité orne d'une beauté céleste.

Les paroles suivantes de saint Paul devraient être imprimées en lettres d'or, ou plutôt gravées pour jamais dans nos cœurs :

. . . .

« Quand je parlerais toutes les langues des hommes et même celles des anges, si je n'ai pas la charité, je suis comme l'airain qui résonne ou comme une cymbale retentissante.

» Quand même j'aurais le don de prophétie, quand je connaîtrais tous les mystères et toutes sortes de sciences, et quand j'aurais assez de foi pour transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien.

» Quand même je distribuerais tout mon bien pour la nourriture des pauvres et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien.

(1) Jean, IV, 34.

» La charité est patiente ; elle est douce ; la charité n'est point envieuse ; la charité n'est point insolente ; elle ne s'enfle point d'orgueil ; elle ne se conduit pas malhonnêtement ; elle ne cherche point son propre profit ; elle ne s'aigrit point ; elle ne soupçonne point le mal ; elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité ; elle endure tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout. La charité ne périt jamais ; maintenant trois choses demeurent : la foi, l'espérance et la charité ; mais la plus excellente est la charité... Recherchez donc la charité (1). »

. . . .

Sous l'influence de ce principe, le chrétien fuit soigneusement l'injustice sous toutes les formes, même les plus insignifiantes ; il surveille toutes ses actions, de peur que sa probité ne reçoive la moindre atteinte ; il est généreux, expansif, bienveillant, dévoué ; il embrasse avec une sainte ardeur les grands intérêts de l'humanité ; il n'est point étranger au bien qui se fait dans le monde ; il y prend une part active selon la mesure de sa fortune, de son influence ou de ses talents ; et quand il n'a plus la pite de la veuve à donner pour les malheureux, il

(1) 1 Cor., XIII.

lui reste toujours des larmes de compassion et les prières d'un cœur sympathique.

Une foule de devoirs relatifs découlent de ces devoirs généraux. Le chrétien est attaché à son pays, et il le sert fidèlement en faisant régner autour de lui le bon ordre et la paix. Il se soumet aux puissances établies pour gouverner l'Etat, soigneux de rendre à César ce qui appartient à César, comme il veut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. Dans la famille, il est fils respectueux, comme il est écrit : Honore ton père et ta mère (1) ; il est époux fidèle, comme il est écrit : Le mari aime sa femme, comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise (2). Il est père prudent et affectueux, instruisant ses enfants dans la vérité, dans la piété et dans la droiture. Dans la société, il est indulgent, sensible, diligent, honnête, tolérant, clément, conformant sa conduite, autant qu'il est possible à la nature humaine de le faire, à l'exemple et aux préceptes de Jésus-Christ.

En se repliant sur lui-même, le chrétien reconnaît enfin plusieurs devoirs qui concernent plus particulièrement l'état, les progrès, la paix de sa propre âme. A l'école de Jésus-Christ, il apprend à supporter les persécutions auxquel-

(1) Exode, XX, 12. —(2) Ephés., V, 25.



les il est exposé de la part des méchants, et les maux qui lui sont dispensés par la Providence, avec courage et résignation ; il vit dans le monde sans permettre que la folie ou l'iniquité du monde le détournent de sa céleste destinée ; mais se conformant aux règles de la sobriété, de la pureté, de la piété pratique, recherchant tout ce qui est véritable, tout ce qui est digne de respect, juste, saint, aimable et de bonne renommée (1) ; offrant à Dieu son corps et son esprit en sacrifice vivant, libre et saint. Au milieu de ces efforts incessants et de cette lutte souvent si douloureuse contre le mal, il ne présume pas de lui-même, comme s'il avait atteint au but : au contraire il cherche constamment en Dieu de nouveaux secours ; il recommence chaque jour le travail et la lutte, et, à l'imitation de saint Paul, il dit avec un mélange d'humilité et de courage : « Pour moi, je ne me persuade pas d'être parvenu à la perfection, mais voici ce que je fais : j'oublie les choses qui sont derrière moi, et, m'avançant vers celles qui sont devant moi, je cours vers le but, savoir, le prix de la céleste vocation que Dieu me propose en Jésus-Christ (2). »

(1) Philip., IV, 8. — (2) Philip. III, 13, 14.

VIII.

La vie à venir.

La mort ne sera plus !
APOC., XXI, 4.

La vie présente est un premier état qui précède et prépare une vie nouvelle.

Les plus simples données d'une saine philosophie le faisaient pressentir ; le christianisme place ce grand fait en lumière et l'entoure d'une pleine confirmation. Pour le croyant, l'attente de la vie à venir acquiert une entière certitude ; il combat, il souffre, il agit en vue de cette glorieuse perspective. Il a pour garant de cette attente les promesses de Dieu et le témoignage que le ciel lui a donné dans la résurrection de Jésus-Christ.

Jésus-Christ s'est abaissé jusqu'à notre nature infirme, afin d'élever cette nature à la hauteur de sa gloire.

Vivant en lui, travaillant pour lui, souffrant et mourant avec lui, nous ressusciterons comme lui pour être à jamais glorifiés en lui et par lui.

La mort est un accident commun à tous, « au juste et à l'injuste, à celui qui sacrifie et à ce-

lui qui ne sacrifie pas. » Mais elle ne peut être envisagée par tous de la même manière.

Pour ceux qui vivent sans Dieu dans le monde, présumant orgueilleusement d'eux-mêmes, s'adonnant au péché, vivant selon la chair, plaçant leur affection dans les biens d'ici-bas, repoussant l'appel de Dieu et la voix de la conscience, la mort est le roi des épouvantements, l'avenir est une mer ténébreuse et sans rivages ; d'ordinaire ils ne savent où ils vont ; et lorsqu'ils pensent sérieusement, et avec quelque intelligence, de leur état moral et des droits de Dieu, l'horreur les prend ; ils imposent silence à la voix importune de la religion ; ils ne veulent pas mourir, parce que, dans le fond de leur cœur, il y a un retentissement de la voix de Dieu qui leur dit qu'un abîme conduit à un autre abîme, que le péché ne peut conduire qu'à la disgrâce et au malheur, et que c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant (1).

Pour les justes, je veux dire pour ceux qui, de pécheurs qu'ils étaient comme le reste des hommes, sont devenus justes par la foi, la mort revêt un tout autre aspect. Elle peut être encore environnée de terreurs, car elle peut être ac-

(1) Lisez : Matth., XV, 41, 46. Marc, IX, 4, 6, 47; VIII, 12.

compagnée d'un cortége de douleurs physiques et de cruelles séparations; mais, au point de vue de la vie de l'âme, elle est dépouillée de tout ce qui en fait pour l'incrédule un objet d'effroi. Job peut s'écrier au milieu des étreintes d'une affreuse maladie : « Je sais que mon Rédempteur est vivant! » Saint Pierre, en présence des cruelles persécutions qui affligent l'Eglise, peut dire : « Nous attendons, Seigneur, selon ta promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habite. » Saint Paul, dépassant, par un élan de sa foi, l'horizon si borné de notre vue humaine, contemple les triomphes du Rédempteur et peut dire : « O mort! où est ton aiguillon? O sépulcre! où est ta victoire? Gloire à Jésus-Christ par qui nous avons la victoire! »

Mais que dis-je? pour le croyant, à proprement parler, la mort n'est plus. Dès le moment qu'il croit, il entre dans la vie. Celui qui croit au Fils, dit l'Ecriture, a la vie. Remarquez cette expression : *Il a la vie* (1). Il entre, par la foi, dans un nouvel élément impérissable de vie, d'activité, de félicité; état encore imparfait ici-bas, mais qui prendra son glorieux développement lorsque le Seigneur re-

(1) 1 Jean, V, 10-12.



viendra ressusciter notre chair, enlever ses élus loin de la vue du mal, régner glorieusement au milieu d'eux et les introduire dans une éternité de bonheur indicible...

« Après la mort, le jugement (1). »

Cet état d'éternel bonheur ou d'éternel malheur sera déterminé par le jugement. Ce n'est point une affaire de hasard, de caprice, d'autorité arbitraire, mais de justice, justice infaillible et irrécusable de Celui qui connaît les secrets des cœurs, qui apprécie nos intentions autant que nos actions, qui ne dépassera pas la mesure ni en deçà ni au delà, mais qui rendra à chacun ce qui lui est dû.

Il y a un ciel et il y a un enfer, non comme les hommes nous les dépeignent, selon les couleurs que leur prodigue leur imagination féconde et désordonnée, mais tels que l'Ecriture nous les dépeint, en nous disant et la beauté ravissante de la foi, de l'espérance et de la charité, et la hideuse laideur de la désobéissance, de l'ingratitude, du péché.

Il y a un ciel et un enfer. Il n'est donné ni à la sagesse ni à l'autorité humaine, en dehors de la sagesse et de l'autorité du Seigneur, de nous les ouvrir ou de nous les fermer. Celui

(1) Héb., IX, 27.

qui se tient à la porte est Jésus-Christ. « Il ouvre, et personne ne ferme ; il ferme, et personne n'ouvre (1) ; » et, annonçant à chacun les conséquences naturelles, inévitables et fatales de ce qu'il est et de ce qu'il peut attendre, il dit : « Que celui qui est souillé se souille davantage, et que celui qui est juste le devienne encore plus (2). »

Oui, il y a un ciel et un enfer. Il n'y a point d'état intermédiaire qui ne soit ni le bien, ni le mal, ni la vérité, ni l'erreur, ni le bonheur, ni le malheur, ni le ciel, ni l'enfer. Il y a une route large et facile qui conduit à la désobéissance et à l'abîme ; il y a une route difficile et étroite qui conduit au bien et à la félicité. Il n'y a pas une troisième route que nous nous choisirions pour y trouver à la fois les gloires de la piété et les délices du péché. « J'ai placé devant vous, disait Moïse, la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisissez donc la vie, afin que vous viviez à toujours (3). »

Après la mort... le jugement ; non le *purgatoire*. Le purgatoire que l'on place après la mort est une pure invention dont on sait bien aujourd'hui quel étrange profit on peut tirer ; doctrine qui n'a pas pour elle un seul mot de

(1) Apoc., III, 7. — (2) Apoc., XXII, 11. — (3) Deut., XXX, 19.

la Parole de Dieu et que nous repoussons, nous protestants, comme antichrétienne, puisque toute la révélation confirme la pensée que le jugement suit la mort et précède l'éternité. Le vrai purgatoire, en prenant ce mot dans son sens le plus élevé, s'accomplit sur la terre. C'est sur la terre qu'a lieu la régénération, la conversion, et son fruit béni, la sanctification. « Le sang de Christ nous purifie de tout péché (1). Bienheureux, dès à présent, ceux qui meurent au Seigneur (2). La mort est engloutie par la vie (3). Etant justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu, par Jésus-Christ (4). » Donc, pas de purgatoire après la mort. Travaillons donc pendant qu'il fait jour, et n'attendons pas la nuit pendant laquelle nul ne pourra travailler. Et que chacun de nous dise du fond de son cœur : « Que je meure de la mort du juste et que ma fin soit semblable à la sienne (5) ! »

(1) 1 Jean, I, 7. — (2) Apoc., XIV, 13. — (2) 2 Cor., V, 4. — (4) Rom, V, 1. — (5) Nomb., XXIII, 10.

IX.

Les anges.

> Je me jetai à terre pour me prosterner aux pieds de l'ange qui me montrait ces choses, mais il me dit : Garde-toi de le faire. car je suis ton compagnon de service et le compagnon de tes frères les prophètes, et de ceux qui gardent les paroles de ce livre... Adore Dieu !...
>
> Apoc., XXII, 8, 9.

Les protestants croient à l'existence des anges. Pourrions-nous, en effet, limiter la création de Dieu à l'étroite sphère que nous habitons, et les êtres raisonnables et sensibles, objets de ses tendres soins, à notre race déchue? En nous parlant de l'*armée des cieux* l'Ecriture ne fait pas exclusivement allusion aux étoiles et aux autres corps célestes, mais elle désigne des myriades d'êtres bienheureux qui peuplent des sphères resplendissantes de lumière et qui jouissent à jamais, dans une sainte activité, d'une gloire sans mesure et sans fin.

Ces êtres intelligents et bienheureux s'appellent anges (messagers), soit parce qu'ils accomplissent la volonté de Dieu saintement, promptement et joyeusement, soit parce que le

Seigneur a parfois choisi quelques-uns d'entre eux pour accomplir des messages spéciaux.

Quelle est la nature caractéristique des anges, leur figure, leur nombre, leur mode d'action, leurs demeures? Ces questions nous feraient sortir du domaine de la grande question qui concerne notre régénération et notre salut pour nous lancer dans le domaine de l'imagination, où tant d'âmes se laissent égarer. Ici la Parole de Dieu ne nous promet plus de nous guider. Sachons nous arrêter humblement et sagement dès les abords de cette route fertile en écueils.

Les anges sont supérieurs à l'homme, nous ayant devancés dans la création et dans la jouissance des grâces de Dieu; toutefois, les hommes jugeront les anges (1); car un jour *toutes* les voies de Dieu doivent être justifiées aux yeux de *toutes* ses créatures. Les anges s'étant identifiés avec la volonté de Dieu se réjouissent des bénédictions accordées à la terre; c'est pourquoi il est écrit : qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui s'amende que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentance (2).

Les anges sont proposés à notre imitation (3), jamais à notre adoration. Pour justifier l'opinion

(1) 1 Cor., VI, 3. — (2) Luc, XV, 7. — (3) Matth., VI, 10.

des protestants à cet égard, il suffit de rappeler la déclaration formelle exprimée dans l'épigraphe placée à la tête de ce chapitre. L'ange réprouva saint Jean, qui, dans son extase, se prosternait à ses pieds. Je ne suis, lui dit-il, que ton compagnon d'œuvre : ADORE DIEU !

D'autres anges, créés primitivement semblables à ceux dont nous venons de parler, abusant de leur liberté morale, choisirent la voie de la malédiction en désobéissant à Dieu. Nous ignorons quel fut leur péché. Quelques expressions de l'Ecriture nous donneraient à penser qu'ils se rendirent coupables de calomnie. Le nom de *diables*, par lequel on les désigne, signifie *calomniateurs;* dans l'Apocalypse, le démon est appelé l'*accusateur des frères;* le nom de Satan signifie à peu près la même chose. Jésus-Christ, dans ses discussions avec les Juifs, l'appelle le *menteur*, le *père du mensonge*. Les autres noms que l'Ecriture donne aux démons expriment l'idée des vices les plus exécrables. Ici, c'est le *destructeur;* là, le *prince des ténèbres;* ailleurs, l'*ange de l'abîme*, le *lion rugissant*, le *dragon*, le *serpent*, l'*ancien serpent*, le *tourmenteur*, le *meurtrier*, le *séducteur*, *celui qui pécha dès le commencement*.

L'inimitié de Satan contre Dieu se manifeste surtout par sa haine pour les créatures chéries



du Seigneur, que Saint Paul représente comme ayant à lutter contre « les principautés et les puissances, contre ceux qui ont l'empire des ténèbres de ce siècle, contre les malins esprits qui agissent à présent dans les enfants de rébellion. »

Les conclusions que les protestants tirent de ces révélations appartiennent à un ordre moral élevé. Comme ils s'abstiennent de faire des images des anges bienheureux, de peur de porter atteinte à la dignité de ces esprits glorifiés, et surtout de peur de favoriser un culte superstitieux que Dieu a condamné, ils s'abstiennent aussi de donner à l'esprit du mal les formes grotesques dont les artistes l'ont affublé; car ils craignent, soit d'affaiblir par le ridicule des idées sérieuses et élevées, soit d'entretenir des terreurs qui ont en général un caractère plutôt charnel que religieux.

La contemplation du monde des esprits, étranger à celui dont nous faisons partie, élève nos idées de la grandeur, de la sainteté et de la justice de Dieu, et nous excite à nous tenir sur nos gardes, afin que nos cœurs ne se laissent point séduire et que nous soyons fidèles à Celui qui est venu écraser la tête du serpent et détruire pour jamais les œuvres des ténèbres.

X.

Les saints.

Soyez saints, car je suis saint.
1 PIERRE, I, 16.

Avant que les croyants fussent appelés *chrétiens*, nom qui leur fut donné à Antioche plusieurs années après la résurrection de Jésus-Christ, on les appelait les *disciples*, les *parfaits*, les *saints*. Quand donc nous disons saint Pierre, saint Paul, saint Jean, nous voulons simplement rappeler que ces illustres personnages étaient du nombre des premiers disciples : de sorte qu'il n'y aurait aucune irrévérence à retrancher cette épithète, qui ne fut jamais unie au nom des apôtres dans les récits évangéliques ni dans les titres grecs des livres sacrés.

Le mot *saint* signifie *séparé*, séparé de l'erreur et du mal ; nous croyons que *tous* les vrais chrétiens, et non quelques-uns seulement, sont, par le fait de leur régénération, *sanctifiés*, c'est-à-dire placés sur la route de la sainteté vers laquelle ils progressent sans cesse par les secours du Saint-Esprit.

Quand saint Paul dit que « sans la sanctifi-



cation nul ne verra le Seigneur (1), » quand Dieu dit : « Soyez saint, car je suis saint (2), » la sainteté nous est représentée comme le partage de tous ceux qui ont cru, et non de quelques-uns, distingués des autres, élus parmi les élus, aristocratie céleste proposée aux hommages, que dis-je ? au culte du reste de l'Eglise.

Ce sont les légendes fabuleuses du moyen âge qui ont défiguré l'histoire des plus illustres serviteurs de Dieu, entretenant parmi le peuple de dangereuses superstitions, encourageant un culte qui trop souvent touche à une idolâtrie délirante, et ajoutant à la légende des *vrais* saints des noms qui n'ont jamais eu aucun droit à y figurer.

A ce mal, nous ne voyons de remède que la doctrine simple et sanctifiante de la Parole de Dieu, qui sans cesse nous détourne de la créature pour nous ramener au Créateur, qui nous rappelle sans cesse la nécessité de la sainteté personnelle, la souveraineté de la grâce divine qui la produit en nous, et le salut complet et gratuit que Jésus-Christ nous accorde sans l'intervention des hommes.

En s'appuyant sur ces principes généraux, ainsi que sur les données de la Parole de Dieu,

(1) Héb., XII, 14. — (2) 1 Pierre, I, 16.

de l'histoire et du bon sens, les protestants repoussent :

1° La pratique de la *canonisation* des saints ou les décisions ecclésiastiques qui décident, un siècle après leur mort, que tels chrétiens ont été *saints*. Il n'est pas donné à l'homme de juger les secrets des cœurs et les décrets du souverain. Dieu seul connaît les siens.

2° La pratique du *culte* des saints, qui autorise les chrétiens à fabriquer et à honorer des images de leurs personnes, à consacrer à leur mémoire certains jours, à élever sous leur invocation des églises et des chapelles, à se prosterner devant leurs reliques, à espérer des guérisons miraculeuses de l'attouchement de leurs os..., pratiques qui nous paraissent complétement opposées aux déclarations de l'Ecriture, résumées dans cette parole de saint Pierre adressée à Corneille, qui, par un mouvement de reconnaissance, se jetait à ses pieds : *Lève-toi ; je ne suis qu'un homme non plus que toi* (1) !

3° La confiance dans l'*intercession* des saints, doctrine qui attribuerait aux saints reçus dans le repos de Dieu la perfection divine de la toute-présence, ou du moins la connaissance de

(1) Actes, X, 26.

ce qui se passe sur la terre, confiance attentatoire à la gloire de Jésus-Christ, qui veut que nous allions à lui directement et sans intermédiaire (1), et qui nous est représenté comme le SEUL médiateur entre Dieu et nous (2).

Au lieu de nous laisser distraire par un culte que Dieu n'a point commandé, par des intercesseurs qu'il n'a point institués, par des superstitions qui assoupissent les âmes et voilent aux yeux des simples la face céleste du Père, étudions avec intérêt la vie de ceux qui nous ont devancés, l'histoire authentique des enfants de Dieu qui ont marché dans sa crainte; non pour exalter les hommes, mais pour glorifier Dieu; non pour nous appuyer sur les créatures, mais pour chercher les grâces qui leur ont été départies auprès de Celui qui les offre à tous; non pour admirer les chrétiens, mais pour les imiter en tant qu'eux-mêmes ont été les imitateurs de Jésus-Christ, auquel seul revient tout honneur et toute louange.

(1) Matth., XI, 28. — (2) 1 Tim., II, 5.

XI.

La vierge Marie.

Bienheureuse est celle qui a cru !
Luc, I, 45.

Croyez-vous à la vierge Marie?... On nous adresse chaque jour cette question ; à quoi nous répondons *oui* et *non*.

Non, s'il s'agit de la vierge Marie telle que l'a faite l'imagination des théologiens du moyen âge, et telle qu'on la représente de nos jours dans de nouveaux dogmes considérés comme une hérésie par tant de siècles précédents.

Oui, s'il s'agit de Marie de Bethléem, telle que nous la représente l'Ecriture infaillible de Dieu.

Voulez-vous donc vous faire une idée juste de la croyance des protestants sur la bienheureuse mère de Jésus-Christ? prenez l'Ecriture sainte, et cherchez-y tous les passages qui la concernent.

Dieu dit au Tentateur, après la chute d'Adam : « La postérité de la femme t'écrasera la tête (1). »

(1) Gen., III, 15.



Nous concluons de ces paroles que le Sauveur du monde devait descendre de la postérité adamique.

« Voici, dit Esaïe, de la part de Dieu, une vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et on appellera son nom Emmanuel (1) ; » ce qui nous enseigne que le Sauveur, naissant d'une vierge par la puissance du Saint-Esprit, réunirait en sa mystérieuse nature l'essence divine et l'humanité parfaite : ce que signifie le nom d'Emmanuel (*Dieu avec nous*).

Saint Luc nous apprend que « Dieu envoya l'ange Gabriel à une vierge fiancée à un homme nommé Joseph, de la maison de David, et cette vierge s'appelait Marie, et l'ange lui dit : Je te salue, toi qui es reçue en grâce ; le Seigneur est avec toi ; tu es bénie entre les femmes. Et comme Marie était troublée de son discours, l'ange lui dit : Marie, ne crains point, car tu as trouvé grâce devant Dieu ; tu concevras et enfanteras un fils, à qui tu donneras le nom de *Jésus*. Alors Marie dit à l'ange : Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? Alors l'ange répondit : Le Saint-Esprit surviendra en toi, et la vertu du Très-Haut te couvrira de son ombre ; c'est pourquoi aussi le

(1) Esaïe, VII, 14.

saint enfant qui naîtra de toi sera appelé le Fils de Dieu. A quoi Marie répondit : Voici la servante du Seigneur; qu'il m'arrive selon que tu m'as dit (1). »

Les protestants concluent de ces paroles, ainsi que de celles qui les précèdent et qui les suivent :

Que la prophétie d'Esaïe citée ci-dessus s'est accomplie en Marie de Bethléem ;

Que Marie a été choisie entre toutes les femmes pour être la mère-vierge du Sauveur des hommes ;

Qu'elle avait été reçue en grâces, ou, comme il est dit plus loin, qu'elle avait trouvé grâce devant Dieu ;

Que Marie elle-même reconnaît qu'elle n'est que l'humble servante du Seigneur.

Plus loin l'évangéliste nous montre Marie visitant sa cousine Elisabeth ; ces deux saintes femmes se communiquent mutuellement leurs joies et leurs espérances.

« Tu es bénie entre les femmes, s'écrie Elisabeth, et le fruit que tu portes est béni. Et d'où me vient que la mère de mon Seigneur vienne me visiter? Heureuse est celle qui a cru, car les choses qui lui ont été dites de la

(1) Luc, I, 26-38.

part du Seigneur auront leur accomplissement.

» Mon âme magnifie le Seigneur, reprend Marie dans un saint transport; mon esprit se réjouit en Dieu qui est mon *Sauveur*, parce qu'il a regardé à la bassesse de sa servante. Et voici que tous les âges m'appelleront bienheureuse, car le Tout-Puissant m'a fait de grandes choses ; son nom est saint (1). »

Dans ce touchant dialogue, Marie reconnaît que toute la gloire de la rédemption revient à Dieu ; elle déclare que Dieu est son *Sauveur*, ce qui implique qu'elle-même n'était pas immaculée et qu'elle participait au péché de la race d'Adam. Les âges l'ont depuis déclarée bienheureuse, parce qu'elle a été l'instrument choisi pour introduire Jésus-Christ dans le monde, et parce que, selon la parole d'Elisabeth, elle a *cru* à la promesse. Enfin, elle est appelée la *mère du Seigneur* et non la *mère de Dieu*, titre qui ne se rencontre nulle part dans l'Ecriture sainte et qui établirait une impossibilité, car nulle ne peut être la mère de son Créateur.

Dans l'Evangile selon saint Matthieu (2), nous apprenons que « Joseph ayant voulu renvoyer Marie en secret, l'ange de Dieu lui fut envoyé pour lui dire : Joseph, ne crains point de pren-

(1) Luc, I, 39-55. — (2) Chap. I.

dre Marie pour ta femme, car ce qu'elle a conçu est du Saint-Esprit; elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera son peuple de leurs péchés. Joseph donc, étant réveillé de son sommeil, fit comme l'ange du Seigneur lui avait commandé, et prit sa femme ; mais il ne la connut point jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son premier-né, et il lui donna le nom de Jésus. »

Les protestants concluent de ces paroles de l'Ecriture que Joseph a légitimement et réellement épousé Marie, de laquelle il a pu avoir d'autres enfants, ce que plusieurs textes subséquents font croire être arrivé réellement.

Saint Jean raconte qu'aux noces de Cana le vin étant venu à manquer, Marie dit à son Fils : « Ils n'ont plus de vin ! » A quoi le Sauveur répondit : « Femme, qu'y a-t-il entre toi et moi? mon heure n'est pas encore venue. » A ces paroles, Marie, se tournant vers les serviteurs de la maison, leur dit : « Faites tout ce qu'il vous dira (1). »

De ces discours, les protestants concluent que Jésus-Christ n'autorise point l'intervention de Marie dans la distribution de ses grâces et dans l'exercice de son ministère; ils en concluent

(1) Jean, II, 1-11.



aussi que, ramenée à une idée plus juste de ce ministère, Marie détourne la confiance de ceux qui s'étaient adressés à elle pour la diriger tout entière vers le Seigneur en les exhortant à faire tout ce qu'il leur commanderait, vérité qui se trouve confirmée par les deux traits suivants :

Un jour, Jésus étant dans une maison encombrée par la foule, on vint lui dire que « sa mère et ses frères étaient dehors et qu'ils demandaient à lui parler ; à quoi le Seigneur répondit : Qui est ma mère, et qui sont mes frères ? Alors, étendant la main sur ses disciples, il dit : Voici ma mère et mes frères ; car quiconque fera la volonté de mon Père qui est aux cieux, c'est celui-là qui est mon frère et ma sœur et ma mère (1). »

Une autre fois « un cri s'éleva du sein de la foule : « Bienheureuses les mamelles qui t'ont allaité et les flancs qui t'ont porté. » — Dites plutôt, réplique le Sauveur du monde, bienheureux ceux qui écoutent mes paroles et les mettent en pratique (2).

Plus tard nous retrouvons Marie au pied de la croix ; son divin Fils la confie à son disciple bien-aimé, et l'Ecriture ajoute qu'il en prit soin jusqu'à sa mort. L'Ecriture fait encore une fois

(1) Matth., XI. — (2) Luc, XI, 27.

mention de Marie et nous la représente dans la compagnie des apôtres, des frères de Jésus et des saintes femmes. Elle ne se trouve point au premier rang dans cette assemblée de l'Eglise, mais au troisième; elle ne réclame pas les prières des fidèles, mais elle se joint à eux pour prier. Elle est à la place que la foi lui a assignée parmi les chrétiens; chrétienne elle-même, l'objet de notre vénération, de notre imitation, en tant qu'elle a été une chrétienne humble, sincère, bénie de Dieu; jamais l'objet de notre adoration, jamais notre intercesseur, car Jésus est notre seul intercesseur, lui seul nous sauve et nous bénit directement et sans intermédiaire.

Aucune des épîtres apostoliques destinées à nous faire connaître les doctrines de l'Evangile et les règles de notre conduite ne fait mention de Marie. Saint Paul, saint Pierre, saint Jean, qui la recueillit chez lui, gardent à son égard un silence significatif qui justifie la croyance et les pratiques des chrétiens protestants sur le Marianisme. L'Apocalypse, qui nous révèle l'avenir de l'Eglise, ne parle nulle part de Marie; le silence que ce livre garde sur ce sujet prouve au moins que l'avenir ne renferme aucun nouveau dogme inconnu aux premiers chrétiens, et imposé à la foi de ceux qui leur succéderaient.

En dehors de ces déclarations scripturaires et authentiques de la Parole de Dieu, tout ce qui a été dit de la jeunesse, de l'assomption et des miracles de Marie, est rangé par les protestants parmi les traditions que le Seigneur placerait, s'il venait encore prêcher au milieu de nous, à côté de celles qu'il reprochait aux scribes de son temps comme obscurcissant les commandements de Dieu.

D'un autre côté, qu'on ne s'imagine pas que si les protestants refusent un culte à Marie, ils agissent en cela par irrévérence ou par incrédulité. Bien au contraire, leur opposition à des pratiques et à des croyances contraires aux déclarations les plus formelles de l'Ecriture de Dieu démontre leur respect pour Celui qui nous l'a donnée comme règle infaillible de notre foi; et quant à la vénération due à la mémoire de celle qui fut choisie et bienheureuse entre les femmes, les protestants croiraient lui faire injure en lui prêtant un caractère de majesté qu'elle n'a jamais possédé, en lui adressant un culte et des prières qu'elle n'a jamais réclamés, en comptant sur une intercession qu'elle n'a jamais offerte. Les protestants désirent donner à Marie, dans leur cœur et dans leurs croyances, la place qu'elle occupe dans la Parole de Dieu, ni plus ni moins. Que son humilité, sa

docilité, sa douceur servent d'exemple à nos épouses et à nos mères; que sa foi et sa résignation dans les indicibles douleurs qui lui furent ménagées soient un encouragement pour les chrétiens de tous les âges; mais à Dieu seul soit la gloire du salut par notre seul et tout-puissant médiateur Jésus-Christ!

XII.

L'Eglise.

Où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles.
MATTH., XVIII, 20.

Il règne dans le monde une grande confusion sur l'application du mot *Eglise*. Aller à l'Eglise signifie pour tous se rendre dans l'édifice consacré au culte du Seigneur. La puissance de l'Eglise signifie, pour quelques-uns, la puissance des prêtres. Dans son sens évangélique, le mot Eglise signifie *assemblée*. La véritable Eglise n'est donc ni le temple de pierre, élevé par la main des hommes, ni le clergé ou le prêtre, mais l'assemblée des chrétiens ou des disciples de Jésus-Christ, le peuple de Dieu tout entier. Ainsi le mot *France*, dans son sens le plus élevé, indique non-seulement le terri-



toire peuplé par les Français, non-seulement le monarque et les magistrats, mais l'ensemble de la nation, distinguée par la puissance, l'intelligence et le caractère qui lui sont propres.

Les protestants distinguent l'Eglise *visible* et l'Eglise *invisible*.

L'Eglise *visible* est composée de tous ceux qui *professent* par leur naissance, par leur position, par leur adhésion tacite ou ouverte, croire en Jésus-Christ. L'Eglise *invisible* est composée de tous ceux qui ne se contentent pas d'une profession extérieure, mais qui *croient réellement* dans le Rédempteur des hommes.

Si *croire* et *professer* étaient une même chose sur la terre, la distinction entre l'Eglise visible et l'Eglise invisible disparaîtrait. C'est ce qui arrivera dans le ciel, patrie glorieuse de l'Eglise triomphante.

Le Seigneur lui-même établit cette distinction dans sa parabole de l'ivraie et du bon grain (1).

« Le royaume des cieux est semblable à un homme qui avait semé de bonne semence en son champ. Mais pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint, qui sema de l'ivraie parmi le blé et s'en alla. Et après que la semence eut poussé et qu'elle eut produit du

(1) Matth., XIII, 24-30.

fruit, l'ivraie parut aussi. Alors les serviteurs du père de famille lui vinrent dire : Seigneur, n'as-tu pas semé de bonne semence dans ton champ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie? Et il leur dit : C'est un ennemi qui a fait cela. Et les serviteurs lui répondirent : Veux-tu donc que nous allions le cueillir? Et il leur dit : Non, de peur qu'il n'arrive qu'en cueillant l'ivraie vous n'arrachiez le froment en même temps. Laissez-les croître tous deux ensemble jusqu'à la moisson ; et, au temps des moissonneurs, cueillez premièrement l'ivraie, et liez-la en faisceaux pour la brûler ; mais assemblez le froment dans mon grenier. »

La même pensée est présentée plus loin sous une autre forme.

« Le royaume des cieux est encore semblable à un filet qui, étant jeté dans la mer, ramasse toutes sortes de choses ; quand il est rempli, les pêcheurs le tirent sur le rivage, et s'étant assis, ils mettent ce qu'il y a de bon à part dans leurs vaisseaux, et ils jettent ce qui ne vaut rien. Il en sera de même à la fin du monde ; les anges viendront et sépareront les méchants du milieu des justes. »

Le filet rempli de toutes sortes de choses, le champ rempli de toutes sortes d'herbes représentent les Eglises *visibles*. Le bon grain confondu

pour un temps avec l'ivraie dans le champ, les poissons confondus avec les algues et le limon dans le filet, représentent les vrais croyants, l'Eglise invisible, Eglise mêlée et confondue pour un temps avec le monde. Le jour de la moisson, le moment où les pêcheurs s'assoient sur le bord du rivage, représente le jour du jugement, qui est le moment solennel où l'Eglise véritable, étant séparée de l'Eglise mélangée, deviendra elle-même visible, c'est-à-dire parfaitement pure et glorieuse, prête et parée pour le céleste époux.

Allez à Rome, vous verrez une Eglise catholique romaine; allez à Genève, vous trouverez une Eglise protestante; allez à Saint-Pétersbourg, vous trouverez une Eglise grecque dite orthodoxe. Tous les catholiques de Rome sont-ils de bons et vrais catholiques romains ? Tous les protestants de Genève sont-ils de bons et vrais protestants ; tous les orthodoxes de Saint-Pétersbourg sont-ils de bons et vrais orthodoxes ? Tous ces différents membres de trois Eglises chrétiennes sont-ils de bons et vrais chrétiens ? Hélas non! comment discerner les fidèles des infidèles ? Dieu seul le peut; pour nous, pauvres humains à courte vue, ce discernement est impossible ; l'établir au delà de certaines limites serait un acte de présomption.

Ce que nous voyons c'est une Eglise apparente; ce qui échappe à nos regards, c'est l'Eglise de Dieu. « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus, » disait Jésus-Christ (1); les appelés sont les chrétiens appelés par la naissance, par la prédication, par les sacrements; les élus se trouvent au milieu des appelés, mais ils ne seront révélés au monde qu'au jour où l'épreuve et le combat auront cessé pour faire place au repos et à la gloire.

Toutefois, quand nous disons de l'Eglise de Jésus-Christ qu'elle est invisible, nous ne le disons pas d'une manière absolue. Car bien que les vrais chrétiens ne soient pas encore complétement manifestés au monde, ils font néanmoins « luire leur lumière devant les hommes (2); » ils se séparent de l'iniquité qui est dans le monde, ils saisissent toutes les occasions qui leur sont offertes de glorifier Dieu à la face de ceux qui le renient. Ainsi nul ne peut nier leur existence et leur foi, mais comme *Eglise*, comme *assemblée*, ils sont mêlés et souvent confondus avec le monde, et tant qu'on ne pourra pas produire une assemblée toute composée de vrais chrétiens, nous serons contraints de dire que la véritable Eglise est invisible.

(1) Matth., XXII, 14. — (2) Matth., V, 16.

Quelle doit donc être notre conduite dans cet état d'imperfection ?...

Nous devons nous unir à celle des Eglises visibles qui se rapproche le plus de ce que la Parole de Dieu nous représente comme l'Eglise véritable. Nous devons chérir l'Eglise de notre naissance si elle possède ces précieux caractères; nous devons nous en séparer si elle ne les possède pas. Ces caractères distinctifs et essentiels, il importe de les signaler.

XIII.

L'Eglise invisible.

Je me suis réservé sept mille hommes de reste en Israël, qui n'ont point fléchi leurs genoux devant Bahal.

1 Rois, XIX, 18.

Le symbole apostolique nous fournit une exposition suffisante et complète de la véritable Eglise, par cette profession de foi :

JE CROIS A LA SAINTE ÉGLISE UNIVERSELLE, LA COMMUNION DES SAINTS.

Ici, l'Eglise est distinguée par deux caractères principaux : elle est universelle; elle est sainte.

Universelle ou catholique (1), c'est-à-dire qu'elle n'est point circonscrite par les limites d'un pays, par la prépondérance d'une cité, par l'influence d'un gouvernement. Elle échappe à toute distinction de secte, à toute institution d'homme, à toute discipline temporaire, à toute restriction politique. « En toute nation, dit la Bible, celui qui craint Dieu et s'adonne à la justice, lui est agréable. » Tous ceux qui se réclament du nom de notre glorieux Maître, tous ceux qui, en toute sincérité de cœur, l'adorent et le servent, tous ceux qui le prient avec foi et s'attendent à lui pour leur salut, tous ceux qui, le prenant pour modèle, animés de son esprit, marchent sur ses traces et imitent son exemple de charité et de dévouement, quels que soient, d'ailleurs, les jugements que les chefs des Eglises visibles peuvent porter sur eux, sont membres de l'Eglise invisible, marqués du sceau de Dieu, désignés pour le glorifier ici-bas et pour partager sa gloire dans le ciel.

La terre elle-même ne limite point l'étendue de l'Eglise ; elle mérite doublement encore le titre d'universelle, en ce que non-seulement elle peut s'étendre sur toutes les familles des hommes, par la répartition du don de la grâce,

(1) Entendons-nous bien : *catholique*, et non *catholique romaine*.



pendant leur vie de combats et d'épreuves ici-bas, mais encore parce qu'elle compte des membres nombreux dans les demeures célestes où les enfants de Dieu se reposent de leurs travaux dans la gloire ineffable du Chef glorieux de l'Eglise. Il en résulte que celui-ci, seul capable de dominer l'univers par son regard immense, peut seul voir et compter les membres de son Eglise, toujours présente à la vue du Seigneur, qui l'a fondée et la soutient pour sa gloire.

L'Eglise invisible doit aussi être *sainte*. L'Eglise est la famille de Dieu parmi ses créatures morales, et Dieu ne se plaît que dans la sainteté ; toute souillure se dissipe en sa présence comme devant un feu dévorant. « Christ, est-il écrit, a aimé l'Eglise ; il s'est donné lui-même pour elle, afin qu'il la sanctifiât, après l'avoir nettoyée dans le baptême d'eau et par sa parole, afin qu'il se la rendît une Eglise glorieuse, sans tache, ni ride, ni aucune autre chose semblable, mais afin qu'elle fût saine et irrépréhensible (1). »

Cette sainteté peut être incomplète et gênée pendant les combats de la vie ; mais l'Eglise au moins la possède virtuellement, et, dans son

(1) Ephés., V, 25.

sein, elle possède tous les éléments féconds de la vraie sainteté.

Elle suppose d'abord la possession et la profession de la vérité, et la vérité en religion ne se trouve que dans l'Evangile, parole inspirée de Dieu, révélation seule destinée à nous montrer la route du ciel. Il s'ensuit que toute Eglise où la Parole de Dieu est mise en évidence, présentée aux fidèles comme seule règle de leur conduite, seule source de leurs espérances et seule base de leur foi, possède en cela un des caractères distinctifs de l'Eglise dont Jésus-Christ est le chef adorable.

La sainteté dans l'Eglise suppose aussi l'amour fraternel. Ce qui ne signifie pas seulement les actes de la bienfaisance et de l'aumône, mais l'affection mutuelle et l'union intime des âmes. Hors de cette disposition, on ne saurait se flatter d'avoir les moindres rapports avec Jésus-Christ ; il l'a dit lui-même : « C'est à ceci que l'on connaîtra que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » Ce n'est pas sans raison que les auteurs du symbole apostolique proposent à notre foi la *communion des saints*, c'est-à-dire l'union qui doit exister parmi les chrétiens, immédiatement après avoir parlé de l'Eglise sainte et universelle. L'Eglise est un corps dont les membres

sont si dépendants les uns des autres, qu'il est impossible qu'un seul des membres souffre sans que le corps entier en soit affecté. Là où se rencontrent les divisions, les querelles, les discussions, les zizanies, l'intolérance, les persécutions, les haines et l'envie, dites : là n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ, là n'est pas sa famille de choix.

La sainteté dans l'Eglise se manifeste encore par la séparation complète du monde. Visiblement elle est au milieu du monde, et se mêle avec ses enfants ; mais aux yeux de l'esprit elle s'en sépare et tend chaque jour à s'en séparer davantage. C'est ce que saint Pierre demandait, lorsque, dès sa première prédication, suivie des premiers triomphes de l'Evangile, il disait à ses nouveaux frères : « Séparez-vous de cette génération incrédule et perverse ! » L'Eglise est un principe vivant : que deviendrait ce principe, si ceux qui le professent le prostituaient à un monde qui marche chaque jour à sa ruine ? Chaque pas que le chrétien fait dans la vie est un progrès, chaque battement de son cœur correspond à une bonne pensée, chaque idée dans son intelligence est une vérité que le monde ne soupçonnait pas même, et dont il ne voudrait sûrement pas, s'il la comprenait clairement. Il n'y a donc point de rapport ni de sympathie

réelle entre le chrétien et celui qui ne l'est pas, entre l'Eglise et le monde. Nul ne peut servir deux maîtres, et celui qui l'oublie s'expose à servir fort mal l'un et l'autre. Et c'est aussi pour l'avoir méconnu que l'on a vu plusieurs Eglises donner au monde le scandale de l'ambition terrestre, de la cupidité, des envahissements, des désordres de tous genres ; et là certainement n'était ni l'Eglise de Jésus-Christ, ni son influence bénie.

Enfin, la sainteté dans l'Eglise se manifeste dans sa soumission entière et exclusive à son chef, Jésus-Christ.

Jésus-Christ ! voilà l'objet de notre foi, de notre confiance et de nos adorations ! Notre nom de chrétien nous rappelle celui du Crucifié, nos enfants sont baptisés en son nom ; nos communions nous appellent à entourer sa table ; nos fêtes nous retracent les circonstances solennelles de sa vie de douleurs et de triomphes ; nos chaires retentissent de son nom : Christ est le chemin, Christ est la vérité, Christ est la vie. Toutes les fois que ce nom saint est méconnu, oublié, partout où il n'est pas mis en évidence, et son salut proclamé dans toute sa simplicité comme dans toute sa gloire, dites encore : là n'est point son Eglise, là son regard ne distingue point les véritables membres de sa famille chrétienne.

XIV.

L'Eglise visible.

Pour moi et ma maison, nous servirons l'Eternel.

Josué, XXIV, 15.

Nous avons défini l'Eglise visible : la réunion des appelés ; mais comme les élus sont au nombre des appelés, il s'ensuit que l'Eglise visible renferme aussi toute l'Eglise invisible. Elle est visible, parce qu'en effet, on peut voir ceux qui la composent, les compter, les nommer, et, jusqu'à un certain point, les classer et juger de leur foi par leurs œuvres. Elle a son influence politique et ses forces statistiques, sa position géographique et son caractère national ; elle a ses jours de prospérité et ses revers ; elle est tour à tour oppressive ou opprimée ; tantôt elle se laisse dominer, acheter, affaiblir, dénaturer par la puissance de César ; tantôt elle saisit les rênes, dirige les peuples et fait trembler les dominations.

L'Eglise visible est une école où Dieu instruit ses enfants, et où il fait entendre ses appels à ses élus. Par l'Eglise, il y a un appel comme nous l'avons déjà dit, dans la naissance, dans

les sacrements, dans les instructions religieuses, dans la prédication de l'Evangile, dans la possession de la Bible, dans le commerce des chrétiens.

Il y a donc dans l'Eglise visible des éléments très-divers : on y trouve des enfants et des hommes faits, des forts et des faibles, des ignorants et des sages, des croyants, des indifférents, des formalistes et même des impies. Le filet est jeté sur la vaste mer, et il amène au rivage toutes sortes de choses bonnes ou mauvaises ; mais le moment de les tirer n'est pas encore venu.

La Parole de Dieu, qui détermine d'une manière parfaitement satisfaisante les caractères de l'Eglise invisible, admet une si grande liberté dans sa direction humaine, que l'on doit s'attendre à rencontrer dans les différentes communautés qui la composent la plus grande variété, surtout en ce qui concerne leur administration temporelle et leur gouvernement humain; de là l'existence des sectes.

Nous touchons ici à un sujet aussi délicat qu'important, auquel il convient de consacrer un chapitre tout entier.



XV.

Les sectes.

> Dans les choses importantes, unité ; dans les choses douteuses, diversité ; en toutes choses, charité.
>
> SAINT AUGUSTIN.

On fait grand bruit des sectes qui caractérisent le protestantisme. On en exagère le nombre, les divergences, les inconvénients. Il est sage de ramener ces faits à leur exacte portée.

L'Eglise *invisible* est une ; c'est-à-dire que tous les vrais chrétiens, quels que puissent être leur apparence extérieure, le nom qu'ils portent, la société à laquelle ils appartiennent, les formes de leur culte, reçoivent dans leur cœur et dans leur vie les mêmes principes fondamentaux qui sont à la base de l'Evangile, et sans lesquels le christianisme cesserait d'être le christianisme. C'est cette unité que Jésus-Christ prophétisait dans cette belle prière : « O Père, qu'ils soient un, comme nous sommes un (1). »

L'Eglise *visible*, institution qui a son côté

(1) Jean, XVII, 22.

humain, terrestre, et par conséquent imparfait, est divisée. Elle est divisée quand on la considère dans l'ensemble de la chrétienté. La chrétienté se compose des chrétiens catholiques romains, des chrétiens protestants, des chrétiens grecs, des chrétiens arméniens, des chrétiens coptes, des chrétiens abyssins, etc.

Si l'on prend chacune de ces branches de la chrétienté, on les trouve subdivisées, même celles qui prétendent le plus à une unité rigoureuse. L'Eglise grecque est divisée, comme on le voit surtout dans la Russie méridionale et dans l'empire ottoman. L'Eglise romaine est divisée, sinon dans la forme de son culte, du moins dans le principe même de l'autorité infaillible, que les uns placent dans le pape seul, d'autres dans les conciles, d'autres dans le pape présidant les conciles, etc. Les protestants sont divisés en diverses dénominations qui font le sujet spécial de ce présent chapitre.

Les sectes sont un état de transition inévitable entre l'unité par l'autorité et l'unité par la liberté. Dans cet état, les esprits sont en travail, les âmes sont éprouvées, la foi se forme et s'épure, et le formalisme disparaît.

Les sectes sont presque toujours un signe évident d'un grand réveil religieux. L'harmonie est plus facile dans le sommeil que dans l'ac-

tivité, et le silence plus complet parmi les morts que parmi les vivants.

Il faut de deux choses l'une : ou imposer l'unité de la foi par l'autorité, alors vous aurez l'unité dans le silence et la mort; ou donner la liberté en supportant la diversité, et alors vous aurez des âmes actives, sincères et vivantes.

Patience ! les sectes ne sont que pour un temps ; laissez donc les hommes chercher la vérité à leur manière ; quand ils l'auront trouvée ainsi, ils n'en seront que plus consciencieux et sincères. Permettez donc ce que Dieu permet et ne maudissez pas ceux qu'il n'a pas maudits ; qui sait s'il ne permet pas ces divergences transitoires pour prouver qu'on peut être un chrétien pieux, un homme saint, un élu du ciel, hors de telle ou telle institution humaine ?

J'ai souvent trouvé dans des ouvrages hostiles au protestantisme des listes des sectes que l'on donnait comme produites par la Réforme ; ces listes étaient empreintes d'une insigne mauvaise foi dont le résultat était de donner à nos diversités des proportions et un caractère qu'elles sont bien loin de présenter en réalité. C'est ainsi, par exemple, que quelques auteurs s'obstinent à nous rendre responsables de l'existence des mormons, tandis que ceux qui connaissent cette

communauté savent bien qu'elle s'est mise complétement en dehors de la chrétienté, ayant substitué une Bible de son invention à la sainte Parole de Dieu, et que nous ne voulons pas plus accepter comme protestants ces hommes égarés que nous ne voudrions rendre l'Eglise romaine solidaire des flagellants des anciens temps et des saint-simoniens des temps modernes. Les listes auxquelles nous faisons allusion trompent encore les gens peu éclairés en faisant autant de sectes des noms qui servent à en désigner une seule. Ainsi j'ai remarqué les noms suivants : protestants, réformés, évangéliques, bibliques, calvinistes. En additionnant, nous avons cinq sectes ; or, celui qui écrit ces pages est tout cela à la fois, bien qu'il n'ait la prétention d'appartenir qu'à une seule Eglise, savoir : l'Eglise réformée de France. Que dirait-on de celui qui prétendrait que les mots catholiques, romains, papistes, ultramontains indiquent quatre Eglises séparées, tandis qu'ils peuvent être revendiqués par une seule personne ? Enfin on calomnie les sectes protestantes quand on les représente toujours comme prêtes à s'anathématiser les unes les autres, tandis que leurs divergences ne les empêchent point de s'unir fraternellement, soit pour travailler en commun à des œuvres de

piété et de bienfaisance, soit dans l'intimité plus étroite encore de la prière et de la communion. L'Eglise réformée de France, en particulier, est heureuse d'offrir ses chaires aux prédicateurs fidèles de toutes les dénominations protestantes ; et la grande réunion œcuménique de l'Alliance évangélique a pour objet spécial de rapprocher les chrétiens de toutes sectes sur le terrain commun de l'orthodoxie évangélique, mettant ainsi en lumière le grand principe de « l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. »

Du reste, ce fait apparaîtra d'autant moins surprenant que l'on saura mieux apprécier l'histoire des sectes et leur caractère distinctif. Une étude approfondie de ce sujet important montrera que les différences qui existent entre les protestants tiennent soit à des origines historiques, aux caractères nationaux divers, soit à des divergences relatives au gouvernement ecclésiastique ou à la célébration extérieure du culte, éléments que les protestants considèrent comme étant d'un ordre secondaire quand on les compare aux grands principes fondamentaux de la foi chrétienne qui concernent directement la vie de l'Eglise. Les protestants d'Angleterre sont gouvernés par des évêques, ceux de France le sont par des presbytères ; les premiers se mettent à genoux quand ils communient, tan-

dis que les protestants de France se tiennent debout ; les uns ont de longues liturgies, d'autres en ont de courtes, d'autres n'en ont pas du tout. De bonne foi, écartez ces différences, qui sont peu importantes quand il s'agit du salut et de la vie, et les divergences qui existent entre les Eglises protestantes se réduiront à bien peu de chose, comme le prouve d'ailleurs le rapprochement chaque jour progressant qui fait de l'ensemble de ces familles protestantes une grande et compacte unité, que le réveil religieux, l'instruction, le développement de la charité et la bénédiction de Dieu rendent chaque jour plus éclatante et plus féconde.

XVI.

Eglise réformée de France.

SON HISTOIRE.

> Vous aurez des afflictions dans le monde ; mais prenez courage : j'ai vaincu le monde.
> JEAN, XVI, 33.

L'Allemagne avait répondu au cri de Luther ; elle avait donné à sa cause sacrée ses savants et ses saints, ses poëtes et ses guerriers. On entendit, au loin, la voix des Mélanchthon, des



Œcolampade, des Bucer, comme on avait déjà entendu celle des Reuchlin et des Hans Sachs. La Suisse eut pour réformateur spécial Ulrich Zwingli ; la Suède, un héros, Gustave Wasa ; la Hollande, un savant, Erasme ; l'Angleterre, des martyrs, Knox, Ridley, Latimer, Hooper, Cranmer. L'Espagne alluma des bûchers pour les confesseurs de la vérité évangélique ; l'Italie eut aussi grand'peine à étouffer leur voix courageuse ; la France eut surtout une longue, illustre, douloureuse histoire à raconter. Nous allons présenter rapidement les faits qui se rattachent spécialement à l'établissement de notre foi, et qui peuvent servir à faire comprendre l'esprit et l'organisation du protestantisme français.

Déjà éclairée par les courageuses protestations des Albigeois et leur affreux martyre; à moitié affranchie par ses libertés gallicanes, dont l'origine remonte à la pragmatique-sanction; gouvernée par des rois qui, tour à tour, avaient lutté contre le pape ou l'avaient tenu entre leurs mains ; habitée par un peuple singulièrement ennemi de tout ce qui tient à un ridicule et hypocrite formalisme, la France ne pouvait longtemps rester étrangère au grand mouvement imprimé au monde par la réformation de Luther.

Elle possédait encore, relégués derrière les

montagnes de la Drôme et de Vaucluse, ses tribus de Vaudois, peuple décimé, appauvri, affamé, mais dont la voix sainte portait encore ombrage à l'autorité papale. Des esprits jaloux et intolérants soufflèrent à l'oreille de Louis XII qu'il serait temps d'exterminer à tout jamais l'hérésie en anéantissant les hérétiques. Le *Père du peuple* répondit : « Je suis roi sur mon peuple pour lui faire justice ; ce que je ne puis faire sans ouïr ceux que l'on accuse d'être sorciers ou incestueux ; c'est pourquoi je les veux ouïr avant de les condamner, quand ce seraient des Turcs ou des diables... » Il chargea M. Fumée, maître des requêtes, et M. Parvi, son confesseur, de l'informer de leur vie et de leur doctrine. Après cette enquête, le roi, au lieu de les condamner, prononça de sa bouche, et avec serment, « qu'il croyait que ces accusés étaient plus gens de bien et meilleurs chrétiens que lui et tous ses autres sujets. »

Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, fut le premier prélat qui annonça publiquement la Réforme, avec beaucoup de talent et de charité : plusieurs jeunes hommes subirent l'influence de sa prédication. Parmi ses disciples se distinguaient Jacques Fabri, les docteurs Martial et Girard Ruffi, et Guillaume Farel ; mais cette avant-garde de réformateurs plia devant l'orage



de la persécution ; Farel seul opposa à l'épreuve un front inébranlable, et devint un illustre instrument dans la main de Dieu. Mais, tandis que les pasteurs étaient dispersés, le troupeau grandissait en nombre et en force ; Dieu eut un grand peuple à Meaux. Plusieurs des fidèles furent bientôt appelés à la gloire du martyre. Jean Leclerc, cardeur de laine, fut le premier qui donna sa vie au service de son maître ; il fut fustigé pendant trois jours et marqué au front, pour avoir placardé une affiche contre les indulgences. L'année suivante, savoir, sept ans après la première protestation de Luther, Leclerc avait fondé l'Eglise de Metz et l'arrosait de son sang.

La première prédication qui retentit dans Paris fut aussi le cri des martyrs. Jacques Pavannes, disciple de Briçonnet, y fut brûlé vif, et l'ermite de Livry fut mis à mort de la même manière devant le grand portail de Notre-Dame. Louis de Berquin fut pendu et étranglé sur la place Maubert.

« Mais, pendant que Satan jouait ses tragédies à Paris, » dit Théodore de Bèze dans son langage naïf, « Dieu agissait quasi par tout le royaume. » De toutes parts, nous voyons la Réforme s'étendre comme un vaste incendie ; partout Dieu suscite d'éloquents prédicateurs qu'il

appelle presque aussitôt au glorieux martyre. Dès 1528, nous voyons un docteur en théologie, Machopolis, réunir les anciens protestants du Vivarais, et appeler le prédicateur Etienne Renier, qui fut brûlé vif, peu de temps après, à Vienne en Dauphiné. Dans la même année, plusieurs moines fondaient une Eglise à Besançon, et confessaient leur foi dans les flammes, et Pierre Bruslé confirmait leur œuvre par ses éloquentes prédications. En 1532, un cordelier, nommé Marcii, établit la Réforme dans le Rouergue ; ses prédications eurent tant de succès à Castres, que, trente ans après, l'exercice de la religion catholique romaine avait complétement cessé dans cette ville. A Toulouse, ce même réformateur continua l'œuvre dont le savant Scaliger avait préparé les voies, au point qu'en 1561 un temple très-vaste ne suffisait plus aux besoins des réformés. Marcii avait souffert le martyre sur la place du Capitole. En 1532, Calvin, attiré par l'amour de la science auprès de l'université de Bourges, convertissait à la Réforme une foule d'étudiants qui bientôt se répandirent dans tout le Berry et les pays environnants, pour y prêcher la vérité évangélique. En 1536, l'illustre Scaliger et le précepteur de ses enfants répandaient à Agen des idées de réforme, que, cinq ans après, l'allemand



André Mélanchthon vint prêcher avec un succès complet. En 1541, Aymon de Lavoye fondait une Eglise à Sainte-Foy, et répandait la Réforme dans tous les pays circonvoisins : il fut brûlé vif à Bordeaux. Six ans après, le peuple de Dieu se formait à Lyon, sous les soins de Fournelet, dont Jean Fabri continua l'œuvre évangélique. En 1552, Claude Monnier y fut brûlé vif sur la place des Terreaux. Simon Brossier prêcha la Réforme dans le Périgord en 1553, et, à sa voix, une multitude d'âmes s'ouvraient aux convictions chrétiennes. Des Eglises nombreuses se formaient, dès 1555, à l'ouïe des prédications de Philippe Hamelin, qui mourut martyr à Bordeaux, de Charles de Clermont, de Claude de La Boissière et de La Fontaine. Le protestantisme fut favorisé en Béarn, dès sa naissance, par la protection de Marguerite de Navarre, et plus tard par l'illustre Jeanne d'Albret. En 1556, Jean Henri fonda l'Eglise de Pau. L'année 1558 fut particulièrement bénie pour la prédication de la Réforme; la Guyenne entendait la voix éloquente de François de Boisnormand et des Vigneaux; et, trois ans après, on comptait six mille protestants à Bordeaux. Nîmes, et tout le pays circonvoisin, acceptait la Réforme, pour laquelle on brûlait vif Maurice Sesenat. La population de Montpellier se rendait en foule aux prédi-

cations de G. Mauguet, C. Frémi, et autres évangélistes. Deux ans après, la Réforme comptait un grand peuple dans ce pays et dans toute la contrée. En 1560, Bernard, Colon et Vignols fondaient l'Eglise de Montauban, d'où l'on vit, un an après, les anciens et les diacres se répandre dans tous les environs pour annoncer la Réforme et fonder plusieurs Eglises. La persécution ne tarda pas à les atteindre ; mais elle les trouva pleins de courage et de constance. Dans la même année, on comptait déjà plusieurs Eglises à Rouen et en Normandie : Constantin et trois de ses compagnons y furent brûlés ; G. Husson subit le même sort pour avoir répandu des ouvrages religieux. L'année suivante vit naître les Eglises de l'Ariége. Le sénéchal de Foix accorda aux réformés de Pamiers un temple appelé « *l'Eglise du Camp*, pour une heure du matin et une heure du soir, pourvu qu'hors ces heures ils n'empêchassent les prêtres en leur service. » Leur premier ministre fut Pierre Clément. Guillaume Farel passa à Grenoble en 1561, et comme il y fut favorablement écouté, il y laissa Aynard Pichon. Le Nord avait, depuis longtemps, été évangélisé avec succès, et nous y voyons, en 1562, A. Cavon et Renaudine de Francville, condamnés à mort pour avoir soutenu la Réforme.

Nous n'étendrons pas davantage cet aride résumé d'une histoire de trente ans, dont chaque jour fut signalé par de nouveaux triomphes de la Réforme, et par la mort de nouveaux martyrs, époque de lutte entre la lumière et les ténèbres, entre la vérité évangélique et les erreurs du moyen âge, lutte qui, sans doute, eût été moins acharnée, s'il ne s'était pas agi d'intérêts si puissants ni d'un avenir si décisif. Mais qu'on n'oublie pas que ces trente ans ne sont encore qu'une époque de *création*.

L'âge *d'organisation* la suivit de près. C'est chose merveilleuse que de voir, dès 1535, une édition de la Bible traduite en français par Olivétan, et répandue avec la plus grande promptitude ; et, en 1559, l'Eglise de Paris appeler autour d'elle un synode national, auquel se rendirent les représentants des onze Eglises déjà régulièrement constituées. Dans cette assemblée, qui fut présidée par François de Morel, l'Eglise arrêta une confession de foi en quarante articles, établissant la doctrine de l'Evangile, et une discipline dont la plupart des articles entrèrent dans la composition de celle qui gouverna définitivement l'Eglise réformée de France jusqu'à nos jours.

Mais il appartenait surtout à Calvin de donner à cette organisation une forme régulière et

un lien puissant. Cet homme choisi continua dans le monde l'œuvre commencée par Luther, et il peut être considéré comme le véritable fondateur de l'Eglise réformée de France. Qu'il nous soit permis d'entrer dans quelques détails sur sa vie et son ministère.

Jean Calvin naquit à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509. Son père, qui était un simple tonnelier, le destinait à l'Eglise ; il lui obtint un bénéfice dans la cathédrale de Noyon. La peste le chassa avec tout le chapitre : il n'avait que dix-huit ans ; c'est assez dire les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise, en ce qui concerne la distribution des bénéfices. Calvin arrive à Paris, où son père voulait lui faire suivre ses études de droit. Calvin y acceda de grand cœur ; car l'état ecclésiastique, tel qu'il était conçu dans ces temps, répugnait à la droiture de son cœur. Il reçut de P. R. Olivétan, son concitoyen, les premières idées de la religion. Il se rendit ensuite à Orléans, où professait Pierre de l'Etoile, le plus célèbre jurisconsulte du temps, et de là à Bourges, où il s'attacha à André Alciat et à Melchior Wolmar, professeur de grec. Une grande partie de son temps était consacrée, à cette époque, à l'étude la plus sérieuse de la sainte Ecriture. Dès lors il s'unit à plusieurs sociétés qui s'assemblaient en secret

pour adorer Dieu, conformément aux rites de la primitive-Eglise ; et bientôt il se mit à parcourir les campagnes pour prêcher la justification par la foi en Jésus-Christ. Lorsque les persécutions commencèrent à se ralentir, il se rendit en toute hâte à Paris. Il renonça publiquement à la cure qui lui avait été accordée, et se rendit à Bâle, où les savants de l'époque l'honorèrent de leur estime particulière. Ici nous voyons le Réformateur français résumer ses idées théologiques dans un ouvrage admirable qu'il dédia à François I[er], son persécuteur. Les *Institutions chrétiennes* de Calvin demeureront, de siècle en siècle, comme un monument de logique chrétienne et de puissante orthodoxie. Le parlement condamna cet ouvrage à être brûlé sur le parvis de Notre-Dame, et la Sorbonne se chargea d'une réfutation solennelle. Cependant, en moins de cinq ans, huit éditions des *Institutions* furent épuisées. Il fut aussi traduit en plusieurs langues étrangères.

Calvin entreprit un voyage en Italie, dans l'intention d'affermir la duchesse de Ferrare, Renée de France, fille de Louis XII, qui avait embrassé de cœur la Réforme, et qui ne l'abandonna jamais. Le Réformateur français profita de son séjour en Italie pour y prêcher l'Evangile; mais il fut arrêté et conduit à Bologne,

où un enlèvement mystérieux le rendit à la liberté. De là il se rendit à Noyon, sa patrie, où il mit ordre aux affaires de sa famille pour se retirer ensuite à Strasbourg et en Suisse. Il arriva à Genève lorsque Farel venait d'y établir la Réforme.

Farel était né à Gap, d'une famille opulente et noble. Ce fut à Paris, et dans le cours de ses études, qu'il subit l'influence des idées nouvelles ; il les adopta avec une grande chaleur, et il donna à leur propagation tout ce qu'il avait reçu de talent et de puissance. Il arriva à Genève au moment même où l'évêque souverain de cette ville était, par la voix publique, déchu de ses droits. Sa prédication attira un concours immense d'auditeurs attentifs, et le conseil épiscopal s'en inquiéta au point d'employer les moyens de violence pour chasser le Réformateur. Mais, avant d'en venir là, on voulut tenter un semblant de colloque, et on invita Farel à se rendre dans une assemblée pour y tenir une conférence. L'assemblée eut lieu, en effet, mais Farel n'y fut point écouté, et sa vie fut exposée aux plus grands dangers. Il ne reparut à Genève qu'au jour où le conseil se montra plus favorable ; le 27 août 1535, le gouvernement proclama un édit qui établissait la communion réformée. Mais Genève était

encore plongée dans la plus affreuse démoralisation ; plusieurs de ses citoyens n'avaient abandonné l'Eglise catholique que pour se livrer plus librement à leurs débordements. Il fallait les contenir par une loi sainte et souveraine ; il fallait, pour les éclairer, un esprit supérieur ; pour les guider, une main puissante. L'homme choisi fut Jean Calvin.

Il arrive à Genève en août 1536. Farel l'oblige à y rester ; le conseil lui en intime l'ordre. A dater de cette époque, Calvin appartient tout entier à Genève; mais son esprit dirige et gouverne aussi toutes les Eglises de France.

Calvin commença par engager Farel à rédiger un formulaire propre à éclairer le peuple. Le conseil le fit jurer à tous les chefs de famille dans l'église Saint-Pierre. Voici cette confession, que nous croyons devoir consigner ici comme un véritable monument de la foi de nos pères :

I. Nous voulons l'Ecriture sainte pour seule règle de notre foi ; nous rejetons toute autorité humaine en matière de religion.

II. Nous reconnaissons un Dieu unique, qui seul mérite d'être adoré ; nous détestons tout culte rendu aux saints, aux anges, aux images.

III. Puisque Dieu est notre seul maître, nous devons suivre sa loi et vivre suivant l'Evangile.

IV. Nous avouons que nous sommes pleins de corruption et de perversité de cœur, et que nous avons besoin d'être éclairés de Dieu pour venir à la droite connaissance du salut et nous conduire selon la justice.

V. Et, puisque nous sommes dépourvus naturellement de toutes lumières, nous devons chercher notre salut ailleurs qu'en nous-mêmes, et c'est pour cela que Jésus-Christ a été donné du Père, afin que nous recouvrions tout ce qui nous manque.

VI. Nous reconnaissons le symbole des apôtres pour l'abrégé de ce que Jésus a fait et souffert pour nous sauver.

VII. Ayant cette connaissance en Jésus-Christ, nous sommes régénérés en nouvelle nature, c'est-à-dire que les mauvais désirs de la chair sont diminués en nous; notre volonté est rendue conforme à la loi de Dieu; nous recherchons ce qui lui est agréable.

VIII. Mais cette régénération est tellement faite en nous, que, jusqu'à ce que nous soyons délivrés de ce corps mortel, nous gardons beaucoup d'imperfections et d'infirmités, tellement que nous sommes toujours pauvres et misérables pécheurs devant Dieu, en sorte que nous avons un besoin continuel de le prier pour ne pas faillir; ainsi, toute gloire et tout honneur



doivent être rendus à Dieu pour nos bonnes actions, puisque c'est par son secours que nous pouvons les faire.

IX. Bien qu'il n'y ait qu'une seule Eglise du Seigneur, nous donnons ce titre à toutes les sociétés de fidèles, pourvu que l'Evangile y soit annoncé, et que la conduite des membres de cette congrégation soit pure; mais nous ne reconnaissons point d'Eglise là où l'Evangile n'est ni déclaré ni mis à la portée de tout le monde.

X. Comme parmi les enfants d'une Eglise il y a toujours des gens qui méprisent la parole de Dieu et qui ont besoin de châtiment, nous tenons pour bonne la doctrine de l'excommunication, véritablement instituée par le Seigneur. Ainsi les idolâtres, les blasphémateurs, les meurtriers, les larrons, les libertins, les faux témoins, les tapageurs, les ivrognes, qui, après avoir été dûment admonestés, ne changeront pas de vie, seront exclus de la communion de Jésus, jusqu'à ce qu'ils aient manifesté de la repentance.

XI. Nous reconnaissons aux pasteurs l'autorité et le droit de conduire et de gouverner le peuple par la Parole de Dieu, qui leur donne la puissance de commander, de défendre, de promettre, de menacer, et sans laquelle ils ne doivent rien faire.

XII. Nous regardons les magistrats, les princes, les rois, comme un ordre de choses approuvé de Dieu ; nous leur devons obéissance lorsqu'ils commandent des choses bonnes et honnêtes, auxquelles nous pouvons nous soumettre sans offenser la loi divine.

XIII. Nous déclarons infidèles à Dieu ceux qui se révoltent sans cause contre leurs supérieurs.

Après avoir publié cette confession de foi, Calvin contraignit les parents à envoyer leurs enfants dans les écoles, au risque d'être eux-mêmes privés du droit de bourgeoisie. C'était, il faut l'avouer, le moyen le plus sûr et le plus puissant pour arriver à une réforme radicale dans les mœurs. Toutefois, les anciennes habitudes étaient trop profondément enracinées pour céder tout d'un coup devant l'influence régénératrice de l'Evangile, et Calvin se trouva bientôt en hostilité déclarée avec le parti des *libertins*. Ceux qui composaient cette dangereuse faction affichaient publiquement une funeste hétérodoxie et un débordement dans les mœurs plus déplorable encore. Le peuple n'était pas mûr pour une réforme radicale, et le résultat de cette lutte fut l'expulsion de Calvin et de Farel hors du territoire de la république de Genève.

Sa première démarche, lorsque plus tard

rappelé par le peuple il rentra à Genève, fut l'établissement d'une discipline sévère dont il confia l'exécution à un *consistoire* composé des pasteurs et d'un nombre double de laïques. Ceux-ci étaient choisis dans le grand et le petit conseil; leur nomination devait recevoir l'approbation du peuple. Il paraît que l'action de ce corps ecclésiastique fut, dans l'origine, spécialement appliquée à la répression des vices et des scandales opposés à la morale de l'Evangile. Il ne faut pas perdre de vue que Calvin fut à la fois législateur d'une Eglise et d'une république naissante. Il eut donc à la fois à guérir les plaies religieuses de l'Eglise et les plaies sociales de l'Etat. Il eut à lutter contre les factions politiques et les hérésies théologiques; et, trop souvent, on vit ces deux désordres se donner la main et se confondre dans les mêmes individus.

Toutefois, dans cette révolution, la pensée politique ne fut pas si impérieusement dominée par la pensée religieuse, ni la pensée religieuse si invariablement pure, qu'il ne se commît aucun excès. Les préventions du panégyriste doivent céder aux devoirs de l'historien. L'exécution juridique de Servet est une tache à notre histoire, nous ne le dissimulons point. Michel Servet, auteur d'un ouvrage contre le dogme

de la Trinité, fut un blasphémateur; or, la loi civile de Genève condamnait un tel homme à la mort; Servet fut exécuté le 25 octobre 1553; et Calvin, alors tout-puissant à Genève, n'empêcha point cette exécution. Non, il ne l'empêcha point; disons tout : il l'approuva, et Bucer, Œcolampade, Mélanchthon et plusieurs autres hommes éminents de l'époque l'approuvèrent aussi. Pourquoi s'en étonner! La Réforme n'avait pas encore délaissé tout le triste héritage des violences et des erreurs du moyen âge; elle n'en était encore qu'à ses premiers pas, grande et sublime déjà, mais encore incomplète et parfois désordonnée. Dieu dirige les événements de l'histoire, mais il les accomplit avec les hommes. Qu'il soit rappelé, une fois pour toutes, que nous honorons la mémoire des Réformateurs à cause du principe d'émancipation religieuse qu'ils ont proclamé, à cause aussi de leurs vertus et de leur grand courage. Quant à leurs faiblesses et à leurs erreurs, quoique infiniment moindres qu'on ne voudrait quelquefois les faire, nous ne saurions ni les accepter ni les défendre. Rappelons, enfin, que la tolérance et le support furent, bientôt après cette époque, proclamés par la Réforme, et qu'ils constituent, depuis et pour jamais, l'un de ses principes fondamentaux.

Calvin mourut le 27 mai 1564, à l'âge de 55 ans. Sa mort fut douce et paisible ; « sa maladie, » dit Théodore de Bèze, son biographe, « ne fut qu'une prière continuelle... »

Nous avons donné ailleurs la date de la fondation des principales Eglises réformées de France, ainsi que les noms des hommes que Dieu choisit pour y annoncer d'abord sa Parole. La plus éclatante manifestation de l'Eglise naissante fut celle qui eut lieu au synode de La Rochelle en 1571. Les hommes les plus illustres de l'époque s'y trouvèrent réunis ; la reine de Navarre, l'excellente et pieuse Jeanne d'Albret, s'y rendit avec son fils ; il y vint aussi deux princes du sang et l'amiral de Coligny. Théodore de Bèze présida l'assemblée et rédigea une confession de foi qui a été depuis le lien de nos Eglises réformées et le modèle des formulaires adoptés par plusieurs Eglises chrétiennes en divers lieux de l'Europe. Un exemplaire du symbole protestant resta déposé à La Rochelle, et un autre fut envoyé à Genève. Dans cette conférence mémorable, on constata l'existence de deux mille cent cinquante Eglises, dont plusieurs réunissaient plus de dix mille fidèles. Ces troupeaux étaient épars sur tous les points du sol français; mais une organisation synodale, fortement constituée, en réu-

nissait tous les membres, et concentrait leurs intérêts en un seul foyer, où venaient aussi se confondre les lumières apportées par les plus dignes, et acceptées avec un confiante docilité. Les actes synodaux, qui depuis ont été réunis avec soin en un recueil précieux, annoncent une Eglise à la fois vivante, zélée, courageuse et pure. Les yeux de l'Europe protestante se sont souvent tournés vers la France. Dieu y comptait une grande Eglise sur laquelle il avait conçu des vues providentielles ; mais, avant de les accomplir, il devait faire passer ce peuple par la fournaise d'une persécution aussi atroce que persévérante. Il n'entre ni dans notre plan ni dans les désirs de notre cœur d'en faire connaître tous les détails épouvantables : nous devons les épargner à nos lecteurs. Nous nous bornerons à tracer d'une manière rapide les événements qui aboutissent à deux grandes dates, trop tristement célèbres pour être ignorées de personne, trop importantes dans l'histoire de la Réformation en France pour être passées sous silence. Ces deux époques mémorables sont la Saint-Barthélemy, en 1572, et la révocation de l'édit de Nantes, en 1686. L'histoire des rois de la terre est marquée par leurs triomphes ; celle du peuple de Dieu l'est par ses douleurs.



Déjà la plus cruelle violence avait été mise en œuvre pour exterminer, s'il était possible, les chrétiens réformés. François Ier s'était bientôt dégoûté de la Réforme, à laquelle il avait donné un moment d'intérêt; il ne trouvait dans ce mouvement des esprits rien qui convînt aux intérêts de sa politique ni à ceux de ses passions personnelles, et bientôt on le vit prêter l'oreille à ceux des ennemis de la Réforme qui désiraient l'anéantir par la destruction de ses adhérents. C'est ainsi qu'à l'instigation de J. Meinier, premier président du parlement d'Aix, il permit d'appliquer aux protestants de la Provence l'arrêt du parlement, prononcé cinq ans auparavant contre ces descendants des Vaudois qui s'étaient unis aux réformés. « Tout était horrible et cruel dans la sentence qui fut prononcée contre eux, » dit de Thou, « et tout fut plus horrible et plus cruel encore dans l'exécution. Vingt-deux bourgs ou villages furent brûlés ou saccagés avec une inhumanité dont l'histoire des peuples les plus barbares présente à peine des exemples. Les malheureux habitants, surpris pendant la nuit, et poursuivis de rochers en rochers, à la lueur des feux qui consumaient leurs maisons, n'évitaient souvent une embûche que pour tomber dans une autre; les cris pitoyables des vieillards, des femmes et des enfants, loin

d'amollir le cœur des soldats, forcenés de rage comme leurs chefs, ne faisaient que les mettre sur les traces des fugitifs, et marquer l'endroit où ils devaient porter leur fureur. » Mais ce n'était encore là que le commencement des douleurs.

Henri II fit entrer dans le programme des fêtes qui furent données à l'occasion de son entrée à Paris, le renouvellement des édits d'oppression, à l'aide desquels il fit brûler, à Paris même, un grand nombre de réformés. En 1559, le roi faisait arrêter cinq conseillers au parlement, suspects de calvinisme. Anne du Bourg, l'un d'entre eux, paya de sa vie sa confession franche et courageuse de la foi protestante.

Dans une des rares intermittences de repos qui furent données à l'Eglise, la reine mère, Catherine de Médicis, ordonna la célèbre conférence connue sous le nom de *colloque de Poissy*, le 9 septembre 1561, dans laquelle les docteurs protestants et catholiques furent admis à exposer leur foi, mais qui n'eut d'autre résultat que de rendre plus profonde encore la ligne de démarcation qui séparait les partis religieux.

Une foule d'hommes marquants avaient adopté de cœur les doctrines de la Réforme ; mais la haute position que plusieurs d'entre eux occu-

paient dans l'Etat donna bientôt un caractère politique à leur profession du pur christianisme : cette circonstance compromit la cause sacrée d'une manière fâcheuse ; elle forme le caractère distinctif de l'histoire de la Réformation en France ; elle la complique de plusieurs événements , desquels il est difficile de dire s'ils appartiennent à l'ordre religieux ou à l'ordre civil. Pour raconter notre histoire d'une manière complète, il faudrait exposer tous les détails d'une histoire militaire, dire la conjuration d'Amboise, les hostilités qui commencèrent par les massacres de Vassy, et prirent tout l'éclat d'une guerre acharnée à Orléans, à Rouen , à Dreux, à Jarnac, à Poitiers, à Moncontour ; il faudrait dire les traités conclus et violés ; les insolences des Guise ; les fureurs feintes de Catherine de Médicis , et ses sourires perfides. C'est sous le prétexte d'une réconciliation consommée que cette femme astucieuse attira à Paris l'élite du peuple protestant ; c'est à son instigation diabolique que le tocsin de la Saint-Barthélemy donna le signal du plus épouvantable attentat que l'histoire des peuples ait jamais consigné dans les annales de leurs erreurs et de leurs crimes ; attentat tellement affreux , qu'on ne saurait comprendre comment il a pu se trouver au monde un roi pour l'ordonner, des

hommes pour le consommer, des prêtres pour le justifier, et un pape pour s'en réjouir.

Jetons un voile sur les détails de ce drame inouï.

La fin du siècle fut illustrée par les fureurs de la Ligue, la marche triomphante de Henri IV vers le trône de ses aïeux, son abjuration et la promulgation de l'édit de Nantes.

L'édit de Nantes, ainsi appelé parce que ce fut à son passage dans cette ville, en 1598, que Henri IV le signa, fut, dans ces temps de troubles, la charte des droits et prérogatives des réformés.

Sous le régime de cet édit, l'Eglise réformée eut encore des jours prospères; mais ils furent bientôt rembrunis par des orages menaçants qui souvent éclatèrent avec une nouvelle furie. Sous Louis XIII, la guerre de *Trente ans* ayant éclaté en Allemagne, la guerre contre les *huguenots* fut organisée en France. Les édits furent violés, les promesses oubliées; le roi combattit contre ses sujets; mais, pendant que la paix des Eglises était ainsi troublée par de nouveaux revers, des docteurs éminents, des pasteurs pleins de foi répandaient chez elles les lumières de la théologie chrétienne, à l'aide d'ouvrages qui illustrent la fin du dix-septième siècle, et préparaient les progrès des siècles suivants.

Le cardinal de Richelieu se déclara l'ennemi des protestants, dont l'esprit éclairé, les idées libérales et la moralité reconnue portaient ombrage à sa politique. L'armée du roi échoua devant Montauban. La Rochelle fut réduite à l'aide de la digue fameuse que Richelieu fit jeter à l'entrée du port. Foulés de toutes parts, les protestants réclamaient leurs droits méconnus, les édits violés, les places de sûreté envahies ; mais on ne répondait à leurs cris de détresse que par de nouveaux actes d'oppression. Il ne leur manquait plus que de voir cette oppression prendre l'étendue et la puissance d'une mesure légale. Tout l'odieux de cette mesure était réservé à un monarque que la postérité, préoccupée de sa gloire, mais indulgente pour ses fautes, a salué depuis du nom de *Grand Roi*.

Pendant la minorité de Louis XIV, les Eglises réformées étaient dans un état très-précaire, mais, à la rigueur, encore tenable, à la faveur de quelques édits arrachés par importunité et observés de mauvaise grâce. A la retraite de Mazarin, la persécution se constitua d'une manière régulière et alarmante. Et comme Louis XIV, au déclin de la vie, fatigué d'adulation, chargé de lauriers, repu de plaisirs, songeait, enfin, à son salut, un confesseur lui souffla à l'oreille

que l'holocauste le plus agréable qu'il pourrait offrir au ciel en rémission de ses péchés pourrait bien être l'anéantissement des malheureux restes du protestantisme. Cette mesure définitive avait été précédée d'une foule de vexations qu'il suffit d'indiquer pour les caractériser. On défendit l'admission des protestants aux emplois honorables et lucratifs ; on destitua ceux qui les possédaient depuis longtemps. C'est ainsi qu'ils furent exclus des corps et métiers, des maîtrises, des apprentissages et du barreau ; il ne leur fut plus permis d'être sergents, recors, huissiers, greffiers, à plus forte raison juges et magistrats. On leur interdit aussi les fermes du roi et tout ce qui y a rapport, même les emplois subalternes. On retrancha aux officiers leurs pensions, leurs honneurs et leurs droits de noblesse. Enfin, il ne fut plus permis aux protestants de pratiquer la médecine, la chirurgie et la pharmacie.

On chercha à disperser les troupeaux en gênant les pasteurs dans leurs augustes fonctions. « Le ministère fut interdit aux étrangers. On défendit aux pasteurs de s'entremettre d'affaires publiques, de porter l'habit ecclésiastique, de s'intituler *ministres de la Parole de Dieu,* d'appeler leur religion autrement que *prétendue réformée*... Il ne leur fut plus permis de faire le

prêche ailleurs que dans le lieu ordinaire de leur résidence, ou de le faire en plus d'un lieu sous prétexte d'annexe ; d'exercer hors des temples, et plus de trois ans dans le même endroit ; d'entrer chez les malades, de peur qu'ils ne les empêchassent de se convertir ; de visiter les prisons ; de rien laisser échapper dans leurs sermons contre la religion catholique, et de célébrer les baptêmes, les mariages, les enterrements, avec un éclat qui pût attirer de la considération à leur ministère. »

« Assujétis dans les villes à respecter les rites catholiques, » dit Anquetil, « à s'abstenir du commerce et du travail les jours de fête, à saluer le saint sacrement lorsqu'on le portait aux malades, ou à se cacher, et à suivre beaucoup d'autres pratiques qu'ils prétendaient blesser leur conscience, les calvinistes se réfugiaient dans les campagnes, où les seigneurs de leur religion les admettaient aux prêches dans leurs châteaux ; mais la cour les priva bientôt de cette ressource, en fixant le nombre et la qualité de ceux qui pouvaient être reçus à ces prêches, et en disputant même à plusieurs seigneurs le droit d'en avoir, ce qui menait à interdire les ministres, à les chasser comme inutiles, à abattre les temples. On en comptait déjà plus de 700 détruits avant la révocation de l'édit de Nantes.

» Or, cela n'était pas encore assez... »

Il fallait faire tout cela, et plus encore, d'une manière légale et avouée. D'un trait de plume, Louis XIV révoqua l'édit de Nantes. C'était le 22 octobre 1685.

Par le nouvel édit, le roi supprime tous les priviléges accordés aux réformés par Henri IV et Louis XIII. — Il interdit l'exercice de leur religion par tout le royaume sans exception. — Il ordonne à tous les pasteurs de sortir du royaume dans quinze jours. — Il promet des récompenses à tous ceux qui se convertiront. — Il défend aux réformés de tenir des écoles. — Il ordonne aux pères, mères et tuteurs de faire élever leurs enfants et leurs pupilles dans la religion catholique. — Il promet amnistie et restitution de leurs biens aux émigrants qui reviendraient dans quatre mois. — Enfin, il renouvelle la menace des peines afflictives déjà prononcées contre les relaps, et permet néanmoins aux réformés de demeurer dans leurs maisons, de jouir de leurs biens, de faire leur commerce, sans qu'on puisse les inquiéter sous prétexte de religion, pourvu qu'ils ne s'assemblent pas pour l'exercer.

Cet édit fut envoyé aux commandants, gouverneurs et intendants de provinces, avec injonction de le faire exécuter avec la plus grande

fermeté. La cruauté de ces agents subalternes inventa les *dragonnades* et l'usage de traîner sur la claie les réformés qui s'obstinaient, au lit de mort, à refuser l'administration des sacrements selon le rite catholique romain.

La conséquence immédiate de cet acte de tyrannie, sans exemple dans nos âges modernes, fut l'émigration d'un demi-million de citoyens français. Ils quittèrent leurs foyers, au risque d'être envoyés aux galères ou de perdre la vie, préférant l'exil et ses dangers aux faveurs qu'ils auraient pu si aisément s'assurer au prix de quelques complaisantes concessions. Ils trouvèrent un asile fraternel et la plus entière liberté religieuse en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, et jusqu'aux confins de la Prusse; plusieurs familles, traversant l'Atlantique, se réfugièrent en Amérique, et jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Quelques-uns de nos malheureux frères se lassèrent bientôt de l'ennui de l'exil, et vinrent chercher des fers, la mort même, sur le sol natal, dont ils n'avaient jamais pu se résigner à vivre éloignés. La plupart adoptèrent les pays qui les avaient reçus, et payèrent largement la noble hospitalité dont ils furent partout les objets, en introduisant chez leurs hôtes une foule d'arts nouveaux, dans lesquels ils

avaient appris à exceller en France, alors que l'industrie était la seule carrière qu'une politique intolérante leur permettait d'embrasser, et qu'ils surent bientôt perfectionner par ce redoublement d'activité que la nécessité inspire si aisément. Jamais les réfugiés français ne maudirent leur ingrate patrie ; jamais ils ne songèrent à tourner leurs armes contre leurs frères ; ils dirigeaient souvent vers la France un regard d'affection et de regrets ; son nom était sur leurs lèvres ; ils priaient pour leurs frères persécutés, pour le roi trompé, pour l'Eglise décimée, pour la patrie malheureuse... Leur retraite porte un caractère de dignité, de grandeur et de vertu, qu'on chercherait en vain dans toute autre émigration.

Mais tous les réformés n'eurent ni les moyens ni la volonté de quitter la patrie. Plusieurs faux frères cherchèrent un refuge dans une abjuration simulée ; d'autres se renfermaient dans la prévision favorable consignée dans le dernier article de l'édit de révocation ; et lorsque cette dernière garantie leur fut enlevée par de nouvelles iniquités, alors ils prirent les armes et s'enfuirent aux montagnes...

Telle est l'origine de ces courageux *Camisards*, qui trouvèrent dans les Cévennes un boulevard imprenable, à l'aide duquel ils con-

servèrent à leurs enfants le principe protestant.

Ici se déroulent les tristes événements d'une guerre aussi atroce qu'injuste, dans laquelle Louis XIV faisait massacrer ses sujets au nom du Dieu de charité. Les Cévennes furent le théâtre de ces événements ; chacune des montagnes qui composent cette chaîne, alors si arides, depuis si fertiles, était devenue une citadelle ; chaque forêt, la retraite des insurgés ; chaque grotte, une ambulance. Nous épargnerons à nos lecteurs les détails de cette lutte sanglante, pendant laquelle une poignée de braves arrêta longtemps des armées aguerries, pendant laquelle aussi, disons-le avec regret, les persécutés finirent par se livrer eux-mêmes aux excès d'une exaltation qu'il est plus aisé de comprendre que de justifier.

Pendant qu'on se battait aux montagnes, l'édit s'exécutait avec la dernière rigueur dans la plaine. Les dragons, pénétrant de vive force chez les protestants, faisaient orgie à côté de leurs foyers domestiques ; les hommes qui s'obstinaient à prier et à chanter les louanges de Dieu en commun étaient envoyés aux galères ; les femmes étaient renfermées dans la tour de Constance ; les prédicateurs de la Parole étaient pendus ou brûlés vifs... Mais Louis XIV avait atteint son but : il chassait la Réforme par voie

d'extermination ; et quant à ceux qui lui résistèrent par la force des armes, ils perdirent bientôt, dans les agitations de la guerre et le tumulte des camps, l'esprit religieux qui avait distingué leurs pères.

Mais Dieu ne permit point que la lumière de son Evangile s'éteignît pour jamais en France. Avant la fin de la première moitié du dix-huitième siècle nous voyons briller sur les ruines du protestantisme un jour nouveau. C'est l'apostolat avec toute sa charité et son zèle, mais en même temps avec toutes ses épreuves et ses périls. Ce sont quelques pasteurs du désert qui parcourent les vallées du Languedoc, du Vivarais et du Dauphiné, pour ranimer le feu de la piété, réunir les lambeaux de l'Eglise depuis si longtemps déchirée, relever les murs de Sion, et lier le corps chrétien par une solide instruction, par une confession de foi orthodoxe, par une discipline appropriée au mouvement des esprits et aux exigences des temps. Cette époque de notre histoire est peu connue. Consignée dans des manuscrits rares et incomplets, elle échappe à ceux qui n'ont pas accès auprès de ces précieux documents, et l'Eglise attend encore qu'un habile historien réunisse en un seul tout les documents intéressants qui lui révéleraient les travaux infatigables des Court,

des Corteiz, des Roger, des Paul Rabaut, apôtres vénérables dont les efforts pieux accomplirent la réédification de nos malheureuses Eglises, et préparèrent cet avenir de paix et de tolérance qui leur était dû, d'une manière bien autrement efficace que ne l'avaient pu faire et la courageuse résistance des Cévennes et les braves épées des Cavalier et des Rolland.

L'Eglise, vivifiée par le zèle de ses nouveaux apôtres et par la puissance de leur parole évangélique, eut encore de longues et terribles souffrances à endurer, jusqu'à ce que les lumières du siècle amenèrent l'édit de 1787. Le vertueux Malesherbes avait puissamment contribué à cet acte d'émancipation religieuse, sous le règne duquel l'Eglise protestante commença à espérer de meilleurs jours. « L'exécution de ce bienfaisant édit, » s'écrie le frère de l'illustre Rabaut Saint-Etienne, « suivit de près sa promulgation, et l'on vit bientôt les réformés accourir en foule chez les juges royaux pour faire enregistrer leurs mariages et la naissance de leurs enfants. Dans plusieurs contrées, les juges royaux furent obligés de se transporter dans les différentes communes de leur juridiction, pour éviter la foule et épargner aux familles des frais de déplacement trop considérables; et l'on vit des vieillards faire enregistrer avec leurs mariages

ceux de leurs enfants et de leurs petits-enfants. »

Deux ans après, la voix éloquente et courageuse de Rabaut Saint-Etienne faisait retentir à la tribune de l'Assemblée nationale les paroles suivantes : « Les protestants font tout pour la patrie, et la patrie les traite avec ingratitude; ils la servent en citoyens, ils en sont traités en proscrits; ils la servent en hommes que vous avez rendus libres, ils en sont traités en esclaves; mais il existe enfin une nation française, et c'est à elle que j'en appelle en faveur de deux millions de citoyens utiles, qui réclament aujourd'hui leur droit de Français. Je ne lui fais pas l'injustice de penser qu'elle puisse prononcer le mot d'intolérance ; il est banni de notre langue, ou il n'y subsistera que comme un de ces mots barbares et surannés dont on ne se sert plus, parce que l'idée qu'il représente est anéantie. Mais, Messieurs, ce n'est pas même la tolérance que je réclame : c'est la liberté...

» Je demande pour les non-catholiques ce que vous demandez pour vous-mêmes : l'égalité des droits, la liberté, la liberté de leur religion, la liberté de leur culte, la liberté de le célébrer dans les maisons consacrées à cet objet, la certitude de n'être pas plus troublés dans leur religion que vous ne l'êtes dans la vôtre,

et l'assurance parfaite d'être protégés comme vous, autant que vous, et de la même manière que vous par la commune loi.

» Je supprime, Messieurs, une foule de motifs qui vous rendraient intéressants et chers deux millions d'infortunés; ils se présenteraient à vous teints encore du sang de leurs pères, et ils vous montreraient les empreintes de leurs propres fers. Ma patrie est libre, et je veux oublier, comme elle, et les maux que nous avons partagés avec elle et les maux plus grands encore dont nous avons été seuls les victimes. Ce que je demande, c'est qu'elle se montre digne de la liberté, en la distribuant également à tous les citoyens sans distinction de rang, de naissance et de religion, et que vous donniez aux dissidents tout ce que vous prenez pour vous-mêmes... »

Sur la motion de M. de Castellane, l'Assemblée décréta que *nul ne serait inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne troublât pas l'ordre public établi par la loi.*

Ce ne fut que le 18 germinal an X que nos Eglises furent définitivement reconnues et établies. Napoléon Ier confirma plus tard son intention d'observer ces lois par ces mémorables paroles prononcées le jour de son couronnement :

« Je veux bien que l'on sache que mon intention et ma ferme volonté sont de maintenir la liberté des cultes : l'empire de la foi finit où commence l'empire indéfini de la conscience ; la loi ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté. Tels sont mes principes et ceux de la nation ; et si quelqu'un de ceux de ma race, devant me succéder, oubliait le serment que j'ai prêté, et que, trompé par l'inspiration d'une fausse conscience, il vînt à le violer, je le voue à l'animadversion publique et je vous autorise à lui donner le nom de Néron... »

Depuis cette époque mémorable, les Eglises réformées de France prospèrent sous le régime de la loi constitutive. Ici, par conséquent, se termine ce que nous avions à dire sur leur histoire, par laquelle on voit qu'il leur fut donné de subsister au milieu des plus longues et des plus douloureuses épreuves, et de fournir, par leur constance, un témoignage éclatant de la miséricorde et de la fidélité du Seigneur.

XVII.

Le gouvernement de l'Eglise.

Que toutes choses se fassent avec ordre et bienséance.
1 Cor., XIV, 40

D'après le principe protestant, l'Eglise invi-

sible, famille de Dieu, composée non-seulement de tous les chrétiens fidèles qui luttent sur la terre contre le péché et l'erreur, mais aussi de tous ceux qui sont morts dans la foi pour être recueillis dans le sein de leur Sauveur, a pour chef unique le Seigneur Jésus-Christ, et pour loi sa volonté suprême.

Les Eglises visibles, institutions qui ont un caractère humain, séculier, national et politique, tout aussi bien que moral et religieux, bien qu'elles se réclament du même divin Chef et de l'autorité de sa Parole, sont dans la nécessité d'avoir un gouvernement ecclésiastique qui pourvoit aux nécessités d'ordre, d'instruction, de discipline morale et de culte public, propre à tout ce qui est terrestre et temporel.

Entre les diverses formes de gouvernements qui constituent l'organisation temporelle des Eglises réformées répandues dans le monde, on en distingue deux qui, bien que différant entre elles d'une manière assez prononcée, ont répondu jusqu'ici aux nécessités légitimes de ces Eglises.

Chez les unes, le gouvernement ecclésiastique est concentré dans les évêques ou dans une hiérarchie cléricale ; c'est le système qui a prévalu en Angleterre, en Suède, etc.

Chez les autres, le gouvernement s'exerce

par un synode ou corps représentatif, émanant de l'Eglise elle-même. Ce système de représentation populaire a suivi la réforme de Calvin, en Suisse, en Hollande, en Allemagne, en Ecosse, chez les dissidents de la Grande-Bretagne; aux Etats-Unis, etc. Le protestantisme français a aussi présenté, dès son origine, cette forme d'organisation; et comme pendant trois siècles nos Eglises ne recevaient aucune protection de la part de l'Etat et ne lui devaient aucun compte de leur administration intérieure, le gouvernement synodal a pu se développer en toute liberté, et descendre ainsi très-profondément dans les habitudes et dans les affections du peuple.

Lorsque en 1802 l'Etat sanctionna, par un concordat, l'exercice du culte catholique romain, il reconnut l'existence d'un million et demi de Français qui professaient les croyances protestantes; et comme il n'était plus dans les idées du temps de considérer les protestants comme des enfants délaissés ou proscrits, l'Etat dut non plus simplement les *tolérer*, mais assurer à jamais une protection réelle et efficace aux restes vénérés de nos malheureuses Eglises. Dans ce but, le gouvernement consulaire étudia, avec autant de soin que le permettaient les préoccupations du temps, les coutumes pro-

pres aux réformés et l'organisation caractéristique de leurs antiques Eglises ; et combinant ces données avec ses propres droits et avec les exigences du moment, il régla les rapports mutuels qui devaient désormais s'établir entre l'Eglise réformée et lui, par une loi organique qui fut promulguée le 18 germinal an X.

Cette loi fut acceptée comme un bienfait ; mais lorsque les Eglises, par suite même de la protection qu'elle leur assurait, entrèrent dans une voie de progrès et de prospérité, on reconnut qu'elle était, à certains égards, insuffisante, et à d'autres, essentiellement fautive. Elle subsista néanmoins pendant l'Empire, la Restauration, le gouvernement de Louis-Philippe et les premiers jours de la république de 1848 ; mais en 1852 elle reçut un précieux complément, et subit des modifications radicales sous le régime d'un décret signé par Louis-Napoléon. Depuis cette époque, l'Empereur a promulgué un nouveau décret ayant pour but spécial de fixer la législation à l'égard de l'ouverture des nouveaux lieux de culte. Ces trois lois successives, combinées avec nos pratiques traditionnelles, forment l'ensemble de notre organisation, au développement de laquelle nous espérons que l'avenir apportera encore des améliorations importantes.

Les chapitres qui suivent feront comprendre les détails aussi bien que l'aspect général de cette organisation.

XVIII.

Les paroisses.

Prenez de vos tribus des gens sages, habiles et connus, et je vous les donnerai pour chefs.
DEUT., I, 13.

Le point de départ dans l'organisation de nos Eglises, c'est la paroisse.

La paroisse se compose de l'ensemble des protestants résidant en un même lieu. On lui donne très-habituellement le nom d'*Eglise*.

Quel que soit le nombre et l'importance des fidèles composant une paroisse, aucune Eglise ne peut prétendre à aucune primauté sur une autre Eglise, toutes étant considérées comme égales.

Est considérée comme membre de la paroisse toute personne y résidant qui a été reçue dans l'Eglise protestante par le baptême, et plus tard par la ratification du vœu du baptême, ou qui, ayant été baptisée ailleurs, justifie devant les représentants de l'Eglise d'un désir sincère et intelligent d'y être admise. Cette personne est dès lors inscrite au registre paroissial.

Chaque paroisse a un *conseil presbytéral* composé de quatre membres laïques au moins, de sept au plus, et présidé par le pasteur ou l'un des pasteurs.

Les conseils presbytéraux sont élus par le suffrage des électeurs paroissiaux et renouvelés par moitié tous les trois ans.

Est électeur tout paroissien âgé de trente ans révolus, ayant résidé pendant deux ans dans la paroisse s'il est Français, et trois s'il est étranger. Ils doivent justifier qu'ils ont été admis dans l'Eglise conformément aux règles qui y sont établies et qu'ils participent aux exercices et aux obligations du culte, et, en cas de mariage, qu'ils ont reçu la bénédiction nuptiale protestante. Toutes les incapacités édictées par les lois et entraînant la privation du droit électoral politique ou municipal font perdre le droit électoral paroissial. En cas d'indignité notoire, la radiation ou l'omission du nom est prononcée par le conseil presbytéral au scrutin secret sans discussion, et seulement à l'unanimité des voix. En cas d'appel, le consistoire décide en dernier ressort.

Les conseils presbytéraux gouvernent l'Eglise sous l'autorité des consistoires. Ils maintiennent l'ordre et la discipline dans la paroisse; ils veillent à l'entretien des édifices religieux et

administrent les biens de l'Eglise; ils administrent également les deniers provenant des aumônes; ils présentent des candidats aux places de pasteurs qui viennent à vaquer ou à être créées; ils nomment, sous réserve de l'approbation du consistoire, des pasteurs auxiliaires, et agréent sous la même réserve les suffragants proposés par les pasteurs; enfin, ils acceptent, avec l'approbation du gouvernement, les legs ou donations faits aux Eglises de leur ressort.

XIX.

Les consistoires.

Dieu n'est point un Dieu de confusion.
1 Cor., XIV, 33.

Au-dessus des conseils presbytéraux se trouvent les *consistoires*. Ils ont leur siége dans les chefs-lieux autour desquels sont groupés un certain nombre d'Eglises ou paroisses. Ils sont composés du conseil presbytéral du chef-lieu, plus un nombre égal de membres laïques délégués par les paroisses avec leurs pasteurs respectifs.

Les consistoires transmettent au gouvernement, avec leur avis, les délibérations des conseils presbytéraux; ils veillent à la célébra-

tion régulière du culte, au maintien de la liturgie et de la discipline, et à l'expédition des affaires dans les diverses paroisses de leur ressort; ils surveillent l'administration des biens des paroisses et administrent les biens consistoriaux; ils acceptent, sous l'approbation de l'autorité supérieure, les legs ou donations faits au consistoire, ou indivisément aux Eglises du ressort; ils arrêtent les budgets, vérifient et approuvent les comptes de ces conseils; enfin, les consistoires nomment aux places de pasteurs qui viennent à vaquer dans les Eglises de leur ressort, et proposent au gouvernement la création de places nouvelles.

Comme les conseils presbytéraux, les consistoires sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

XX.

Les synodes.

Que celui qui préside le fasse avec soin.
Rom., XII, 8.

On a vu, par les deux chapitres précédents, que les conseils presbytéraux sont les représentants de chaque paroisse, et que, par le groupement d'un certain nombre de paroisses

formant une circonscription, le consistoire devient l'organe et le représentant de leurs intérêts communs. Au-dessus des consistoires doit se trouver une autorité centrale qui coordonne leurs travaux et règle les questions d'un intérêt général. Ce corps s'appelle *synode national.* Il formait autrefois le faîte de l'édifice élevé par la sagesse et la piété de nos pères. Leurs assemblées veillèrent pendant trois siècles aux destinées de nos Eglises. Longtemps elles furent convoquées à la face des persécutions et non loin des bûchers et des échafauds. Tenus, une ou deux fois par an, dans les villes désignées à cet effet, les synodes réunissaient les députés envoyés par les synodes provinciaux, qui y apportaient leurs cahiers ou mémoires. Ces assemblées solennelles décidaient en dernier ressort les grandes questions qui intéressaient l'Eglise ; la confession de foi et la discipline générale leur étaient confiées.

D'après la loi qui nous régit, le synode national ne peut se tenir sans l'autorisation spéciale du gouvernement. Or, depuis la restauration des cultes, cette autorisation n'a pas encore été accordée ; mais le moment n'est pas loin où le gouvernement, qui se montre si bienveillant pour nos Eglises, accomplira en leur faveur cet acte de justice destiné à achever leur reconstruction

et à assurer l'ordre et la régularité dans leur existence civile et dans leur progrès intérieur.

Un *conseil central*, nommé par le gouvernement, et composé de personnes distinguées, sert aujourd'hui de lien officieux entre l'Etat et nos Eglises.

XXI.

Les pasteurs.

> Christ a donné les uns pour être apôtres, les autres pour être prophètes, les autres pour être évangélistes, et les autres pour être pasteurs et docteurs.
>
> EPHÉS., IV, 11.

Un pasteur est un homme qui, lui-même converti au Seigneur, connaissant et croyant la vérité de l'Evangile et animé d'un profond amour pour les âmes humaines, se dévoue à leur service, soit pour convertir celles qui sont encore dans le péché et l'erreur, soit pour réveiller celles qui vivent dans l'indifférence, soit pour diriger, édifier et nourrir celles qui sont déjà entrées dans les sentiers de la vie chrétienne.

Le pasteur est un *ministre*, c'est-à-dire un *serviteur* de Dieu ; dans l'Eglise c'est un frère au milieu de ses frères. Sa *consécration* est la reconnaissance par l'Eglise, c'est-à-dire par

l'assemblée des fidèles, des dons qu'il a reçus pour la prédication de l'Evangile et pour le soin qu'il devra donner aux âmes. L'autorité pastorale est tout intérieure et morale ; elle s'exerce par la puissance seule de la Parole de Dieu, dont le pasteur est le simple messager. « Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, » disait saint Pierre (1) aux pasteurs ; « veillant sur lui, non par contrainte, mais volontairement ; non pour un gain déshonnête, mais par affection ; non comme ayant domination sur les héritages du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau. »

Les pasteurs protestants ne font point corps à part dans l'Etat et dans la société. Tout entiers à leur ministère ils s'éloignent des folies du siècle, ils s'abstiennent de tout travail étranger à leur vocation, mais ils se rattachent à la famille humaine par leur caractère de citoyen dans l'Etat et de père de famille dans la société.

L'Evangile leur permet et même leur recommande le mariage. « Il faut, » disait saint Paul, « que l'évêque (le surveillant ou pasteur) soit mari d'une seule femme et qu'il gouverne bien sa propre famille, tenant ses enfants dans la

(1) 1 Pierre, V, 2, 3.

soumission et en toutesorte d'honnêteté (1). » Et ailleurs il écrit aux Corinthiens : » N'avons-nous pas le pouvoir de mener partout avec nous une femme d'entre nos sœurs, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas (saint Pierre) (2) ? »

Le pasteur doit se distinguer par la pureté de ses mœurs, l'élévation de son caractère, la profondeur de sa science chrétienne.

Dans ce but, il doit avoir dirigé, dès ses jeunes années, toutes ses études et toute son attention vers la connaissance des saintes lettres et de la théologie évangélique, sans toutefois négliger aucune des sciences qui peuvent servir au développement de son intelligence, et rendre son ministère acceptable dans un siècle de progrès et d'instruction.

Deux facultés de théologie sont ouvertes à ceux de nos jeunes gens qui se destinent au saint ministère en France. L'une est située à Montauban, l'autre à Strasbourg.

Montauban, qui avait possédé une école de théologie dès 1560, doit à Napoléon Ier le rétablissement de cette illustre académie. Mon vénéré père fut appelé, en 1809, à jeter les premiers fondements de la nouvelle institution

(1) 1 Tim., III, 2, 4. — (2) 1 Cor., IX, 5.

et à en présider le conseil pendant de nombreuses et orageuses années.

La faculté de Strasbourg est plus spécialement destinée à l'instruction de nos frères de la confession d'Augsbourg. Un auditoire français y est cependant annexé ; nos jeunes étudiants y sont convenablement placés pour se familiariser avec la langue et la littérature religieuse de l'Allemagne.

Les jeunes gens qui se destinent au saint ministère, après avoir reçu, chez eux ou dans les colléges publics, les connaissances nécessaires pour l'obtention du grade de bachelier ès lettres, sont admis dans l'auditoire de philosophie annexé aux facultés de théologie. Là ils se livrent à de nouveaux travaux préparatoires, à l'aide desquels ils approfondissent les études de la philosophie naturelle et rationnelle, les mathématiques, la haute latinité, la littérature grecque, et l'hébreu. On exige, d'ordinaire, la prolongation des études préliminaires pendant deux ans. L'examen qui les termine, s'il est jugé satisfaisant, admet l'étudiant dans l'auditoire de théologie. Ici, il reçoit pendant trois ou quatre ans des leçons de théologie dogmatique, de morale évangélique, de critique sacrée, d'apologétique, d'exégèse, d'histoire ecclésiastique et d'hébreu. A la fin de chaque

semestre, l'étudiant subit des examens qui décident de sa promotion ou de son retard, et, dans le cours de ses études, il s'exerce à la prédication par la composition et la récitation de six sermons sur des textes de l'Ecriture, qui reçoivent la critique de ses condisciples et de ses professeurs. A la fin de la troisième année, l'étudiant est admis à subir ses dernières épreuves : elles se terminent par l'obtention du grade de bachelier en théologie. Pour y parvenir, l'étudiant compose et fait imprimer une thèse qu'il soutient en discussion publique contre les attaques des étudiants de sa *volée*, de ses professeurs, et même de tout étranger qui désirerait prendre part à ces débats. L'étudiant doit aussi composer et réciter un sermon en quatre jours. Ces épreuves terminées, l'étudiant devient *candidat au saint ministère*. Lorsqu'il a atteint l'âge de vingt-cinq ans, et s'il continue à présenter toutes les garanties morales convenables, il peut se faire consacrer par une cérémonie dont nous donnerons ailleurs une description détaillée.

La consécration confère au candidat le titre de *ministre du saint Evangile*, le droit de prêcher l'Evangile partout où le Seigneur l'appellera, et d'administrer les sacrements selon les croyances et les coutumes de l'Eglise réformée.

Le ministre devient *pasteur* quand il a été appelé dans une Eglise et chargé de la conduite d'un troupeau ; cet appel, ou *vocation*, est proposé au nom de l'Eglise par le conseil presbytéral, et l'élection est faite par le consistoire, selon les formes fixées par la loi. L'élection achevée, le résultat en est soumis à l'approbation du gouvernement, qui la sanctionne par un décret. Une cérémonie d'*installation* solennelle présente définitivement le pasteur à son troupeau.

Le reste est une vie de travaux, de dévouement, d'épreuves et d'amour dont Dieu seul connaît tout le secret...

XXII.

Le ministère laïque.

Plût à Dieu que tout Israël fût prophète!
NOMB., XI, 29.

La sacrificature, considérée comme intercession efficace, autorité suprême, est toute concentrée en Jésus-Christ. Il l'exerce constamment et directement par l'influence et l'opération du Saint-Esprit qui agit dans les fidèles. Si on la considère comme un ministère, une adminis-

tration de la vérité de l'Evangile et une influence pastorale, bien qu'elle soit spécialement confiée à des hommes choisis et mis à part sous les titres de ministres, pasteurs et docteurs, elle ne leur est pas exclusivement dévolue, et sous l'économie de l'Evangile, *tous*, c'est-à-dire tous les croyants, grands et petits, jeunes et vieux, pasteurs et laïques, *sont sacrificateurs et rois* (1).

Saint Paul compare l'Eglise à un corps (2) composé de divers organes qui tous doivent, par leur action, contribuer au bien général.

Une Eglise ne mérite ce titre (assemblée) qu'autant que la vie et l'activité se manifestent dans tous ses membres. Toutefois Dieu ne veut pas qu'il y ait confusion dans son œuvre excellente, et s'il y a des institutions qui règlent les études et les fonctions des ministres, il peut, il doit y avoir une discipline qui règle aussi l'activité des fidèles. Le ministère laïque prend des formes diverses selon les circonstances où il s'exerce; et nous trouvons des ministres de Dieu dans les membres des consistoires, dans les conseillers presbytéraux, qui maintiennent l'ordre dans l'Eglise; dans les évangélistes, qui vont de lieu en lieu porter le bon message de la Parole; dans les colporteurs de la Bible,

(1) 1 Pierre, II, 9. — (2) 1 Cor., XII.

humbles et actifs chrétiens qui, sous le regard protecteur de la loi, pénètrent dans les derniers hameaux de l'Empire pour y offrir le saint livre de Dieu ; dans les instituteurs et les institutrices des écoles ; dans les directeurs des écoles du dimanche ; dans les diacres et les diaconesses, qui offrent des soins affectueux aux pauvres et aux malades ; dans les écrivains qui consacrent leur talent à la défense de la vérité ; dans les hommes distingués, qui composent et dirigent les comités administrateurs de nos asiles et de nos sociétés chrétiennes ; dans les chefs de famille, qui célèbrent chaque jour le culte dans leur famille ; dans chaque chrétien et dans chaque chrétienne, qui « en temps et hors de temps » exercent autour d'eux une influence bénie pour étendre le règne de Dieu dans les âmes.

Dans une Eglise bien réglée, ce précieux ministère, exercé par les laïques, ne vient point se substituer au ministère régulier des pasteurs ; il en devient l'auxiliaire et le complément, chacun restant dans la position spéciale que lui a assignée la Providence.

XXIII.

Le culte.

A. *La prière.*

Tout ce que vous demanderez en priant, si vous croyez, vous le recevrez.

MATTH., XXI, 22.

Le culte étant le tribut d'adoration que les chrétiens rendent à leur Dieu Sauveur, la prière en est l'élément principal.

La prière est un élan spontané de l'âme vers Dieu par lequel le fidèle épanche ses douleurs, confesse ses fautes, exprime son amour et sa reconnaissance, et sollicite du Père des lumières des grâces nouvelles.

La prière ne s'adresse qu'à Dieu seul par la seule intercession de Jésus-Christ.

Pour être agréable à Dieu, il faut que la prière soit fervente, confiante et sincère, et accompagnée d'un esprit de sainte activité.

Les protestants n'imposent jamais la prière comme une tâche ou une punition : ils la considèrent comme un doux et précieux privilége, et croiraient offenser Celui à qui ils s'adressent s'ils en faisaient une occasion d'ennui et

de douleur. Toutefois, il n'est rien de plus solennel que la prière, et les protestants croiraient commettre un acte de profanation, soit en prononçant leurs prières dans des carrefours et au coin des rues, soit en usant de vaines redites que le Seigneur a condamnées. Ils pensent que nous devons prier, comme l'a si bien dit un chrétien éminent :

> Avec la liberté d'un fils devant son père
> Et le saint tremblement d'un pécheur devant Dieu.

Il résulte de ces principes que les oraisons récitées par les mendiants aux coins des rues, l'usage du chapelet, les prières en langues inconnues du peuple, les longues litanies, les supplications adressées aux images, à la croix et aux saints, sont des pratiques que les protestants ne sauraient approuver et auxquelles ils se gardent bien par conséquent de se joindre.

La prière individuelle pourrait à la rigueur ne s'exprimer par aucune parole, puisqu'elle est un mouvement de l'âme bien plus qu'un acte extérieur et cérémoniel. Mais dans notre état d'infirmité terrestre les paroles fixent nos idées, donnent une plus grande réalité à nos sentiments, et il est à craindre que celui qui ne prierait jamais que mentalement ne finisse bientôt par ne pas prier du tout.

La prière orale ou exprimée par des paroles peut être ou improvisée, c'est-à-dire émanant spontanément du cœur sans en avoir prémédité l'expression, ou être dirigée et soutenue par des paroles écrites qu'on lit ou qu'on récite de mémoire.

Comme il s'agit ici moins d'un principe que d'une méthode, on devra choisir celui de ces deux procédés qui facilite le plus les élans d'une piété sincère.

La prière spontanée ou improvisée est bien celle qui paraît la plus favorable à l'expression d'une vraie dévotion. De l'abondance de votre cœur laissez parler vos lèvres; soyez assurés que l'expression naïve de votre foi et de votre douleur sera bien plus douce au cœur du Père que les phrases les plus sublimes que nous empruntons à la piété d'un autre. Il faut, avant tout, être simple, sincère, confiant, fervent. Les enfants, mieux que les docteurs, nous enseignent à prier.

Toutefois, rien ne nous autorise à exclure des moyens propres à nourrir la dévotion chrétienne l'usage des prières composées par des chrétiens éminents, ou que nous-mêmes nous aurions composées dans les moments les plus solennels de notre vie. L'usage de ces prières, quand il est fait avec intelligence et avec cœur,

ne doit pas être confondu avec un hypocrite formalisme qui consisterait à faire de ces prières ce que le Seigneur appelle de vaines redites. Nous pouvons, dans une certaine mesure, mettre nos sentiments à l'unisson des sentiments exprimés dans une liturgie chrétienne, et ce n'est pas sans raison que le Seigneur nous a donné l'Oraison dominicale et qu'il a consigné dans sa Parole les prières des Moïse, des David, des Daniel, et autres hommes éminents ! On verra plus tard que dans notre culte public nous avons admis une succession d'actes dont les uns sont arrêtés d'une manière liturgique, tandis que d'autres sont abandonnés à la discrétion du pasteur, combinant d'une manière heureuse, à notre avis, les deux méthodes indiquées plus haut.

Chez les protestants, la prière, comme tous les autres actes du culte, se dit en langue vulgaire. Nous réservons le chant pour les psaumes et les cantiques. La prière doit être prononcée d'une manière naturelle. La prière est dite indifféremment debout et à genoux. Cette dernière position est d'ordinaire réservée pour le culte de famille ou particulier ; nous n'attachons d'ailleurs qu'une importance très-secondaire à ces formes extérieures.

Dans plusieurs de nos Eglises, il est interdit

de circuler pendant l'acte de la prière, afin de lui conserver toute sa solennité et de protéger l'édification de ceux qui prient.

Il n'y a point de règle qui détermine d'une manière absolue les heures qui doivent être consacrées à la prière particulière ; toutefois, nous enseignons à nos enfants à prier soir et matin ; il en est de même du culte de famille; aux repas, le chef de la famille rend grâces à Dieu de ses bienfaits.

Nous avons appris de la Parole de Dieu qu'il lui est agréable de nous voir prier les uns pour les autres ; non à titre d'intercession, c'est-à-dire avec l'idée que nous ayons aucun mérite devant Dieu sur lequel nous puissions nous appuyer pour solliciter des grâces en faveur de nos frères, non avec la prétention de croire que nos prières valent mieux que celles des autres, Jésus-Christ seul étant notre intercesseur peut seul offrir les mérites infinis que réclame notre pardon, mais parce que les prières des chrétiens pour leurs frères sont des actes de charité et de sympathie qui plaisent au cœur du Père céleste.

Nous prions pour ceux qui nous gouvernent; nous prions pour nos pasteurs, pour nos parents, pour nos chefs, pour tous les chrétiens, pour nos amis, même pour nos ennemis.

Nous ne prions pas pour les morts ; leur sort est immuablement fixé ; ils sont entre les mains du Seigneur, qui est leur juge. Entre l'éternel bonheur et l'éternelle mort, il y a un grand abîme que nul ne peut franchir.

Travaillons et prions « pendant qu'il fait jour.. »

B. *Le culte public.*

> C'est ici la maison de Dieu, c'est ici la porte du ciel.
>
> GEN., XXVIII, 17.

Naguère nos pères adoraient Dieu au *désert*, c'est-à-dire au milieu des bois ou à l'ombre des rochers, à la lueur des torches ou sous l'ardeur du soleil brûlant. Dans ces lieux agrestes, il semble que la pensée des fidèles devait plus aisément s'élever vers le Dieu Sauveur, qui tantôt les délivrait, comme par miracle, des atteintes de l'ennemi, tantôt, dans des vues incompréhensibles, les abandonnait au feu de la persécution. Alors la vie chrétienne était agitée par toutes les vicissitudes et les dangers de l'apostolat ; le culte avait aussi revêtu un caractère particulier de solennelle rudesse et de pieuse exaltation ; mais nul doute qu'il était fréquemment distrait par l'inquiétude, la crainte des

Hy—

surprises, les dangers des temps et les intempéries des saisons. Dans ces assemblées tumultueuses, l'ordre et le silence étaient difficiles à obtenir, et le recueillement devait en souffrir beaucoup.

Aujourd'hui, grâces en soient rendues à Dieu, il nous est permis de l'adorer en toute sécurité dans des édifices convenablement disposés, où l'ordre, la propreté, la décence tiennent la place de plus riches ornements, et dans lesquels chacun de nous doit apporter de saintes dispositions à la prière et au recueillement.

Nous donnons habituellement le nom de *Temples* aux édifices consacrés au culte, et nous réservons le nom d'*Eglise* à l'assemblée chrétienne qui s'y réunit. Toutefois, ce langage n'est pas absolu.

Ceux qui sont étrangers à nos coutumes remarqueront dans nos temples l'absence de toute *image* peinte ou sculptée. Ce soin scrupuleux que nous avons d'exclure toute représentation des objets de la foi tient au principe spiritualiste chrétien et découle des ordres positifs que Dieu a donnés à son peuple. Comment pourrions-nous, sans une flagrante inconséquence, pour ne pas dire une coupable infidélité, admettre les images dans nos temples et inscrire sur leurs murs ce second commandement de la

loi : « Tu ne te feras aucune image taillée, ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut au ciel, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux plus basses que la terre ; tu ne te prosterneras pas devant elles et ne les serviras pas (1). »

Que les fidèles, en franchissant le seuil sacré, se rappellent que le temple est une maison de prière, la maison de Dieu, où il reçoit ses enfants pour les nourrir des enseignements de sa Parole, et que ce lieu saint peut devenir, pour ceux qui y cherchent le Seigneur, la porte du ciel, en leur offrant l'occasion de se convertir pour être sauvés.

Le fidèle se rend à sa place accoutumée en gardant le plus profond silence, soigneux de ne point troubler le recueillement de ses frères déjà réunis ; il adresse, dans le fond de son âme, une prière à Dieu pour lui demander l'assistance de son esprit pendant le culte auquel il désire se livrer ; après cet acte, il s'assied et prête au service divin toute l'attention dont il est susceptible, sans oublier le précepte de l'Apôtre (1 Cor., XI) : « L'homme ne doit point tenir sa tête couverte, car celui qui couvre sa tête déshonore son chef, qui est Jésus-Christ. »

(1) Exode, XX, 4, 5.



Le chant religieux, qui commence et entrecoupe les parties distinctes du service divin, tient aux coutumes les plus anciennes et les plus respectables. Dans tous les âges, les hommes ont éprouvé le besoin d'exprimer leur admiration pour le Créateur et pour ses œuvres par des chants solennels. Moïse entonna plusieurs fois les louanges de l'Eternel; David descendait souvent de son trône pour saisir la harpe et chanter des hymnes qui, dans tous les âges, servirent d'interprètes aux âmes pieuses; Jésus-Christ sanctionna cet usage en chantant le *cantique* ou grand Hallel, après avoir célébré la Pâque avec ses disciples.

La traduction des psaumes bibliques qui composent notre recueil est due originairement à Clément Marot, l'un des premiers et des plus célèbres poëtes français; ils ont depuis été retouchés par Théodore de Bèze, et plus tard par les docteurs de l'Eglise de Lausanne. Les airs sont dus à un musicien d'un grand mérite, nommé Goudimel, qui a été le maître de Palestrina et peut être considéré comme le père de la musique française; à ces psaumes, empreints de grandeur et de gravité, on a ajouté des cantiques empruntés aux plus grands maîtres. Un bon recueil, composé de ces divers éléments, a été publié par une commission nommée

dans ce but. Les fidèles doivent se pénétrer de l'esprit de recueillement et de sainte joie avec lesquels il faut chanter les louanges de Dieu ; cet acte équivaut à une prière, et, quoique nous n'en prenions point ici l'attitude, notre âme s'élève vers le Très-Haut pour exalter ses perfections, adorer ses voies, admirer ses œuvres, et implorer ses grâces les plus signalées.

Après l'invocation du saint nom de Dieu, le pasteur lit les *commandements de Dieu*. C'est la loi du Sinaï dans toute sa noble et terrible simplicité, sans commentaires, sans retranchements. Le peuple l'écoute, debout, dans l'attitude du respect, et comme en présence du Seigneur, qui la publia de sa montagne sainte avec tout l'appareil de sa gloire et de sa sainteté. Chacun doit faire un sérieux retour sur lui-même pour sonder son cœur, interroger sa vie passée et ses sentiments de chaque jour, pour voir s'ils sont conformes à la sainte volonté de Dieu, exprimée dans cette loi : « Celui qui a violé le plus petit de ses commandements, dit Jésus, sera tenu le plus petit au royaume de Dieu ; et celui qui a violé la loi en *un seul point*, ajoute un apôtre, est coupable de toute la loi. » Ces déclarations et tant d'autres aussi clairement exprimées sont de nature à jeter

l'âme du fidèle dans un état de trouble et de confusion tel, qu'il éprouvera le besoin de s'humilier profondément devant Dieu ; et c'est pour répondre à ce besoin que le pasteur prononce, au nom du peuple, la *confession des péchés* suivante :

« Seigneur Dieu, Père éternel et tout-puissant, nous reconnaissons et nous confessons, devant ta sainte majesté, que nous sommes de pauvres pécheurs, nés dans la corruption, enclins au mal, incapables par nous-mêmes de faire le bien, et qui transgressons tous les jours et en plusieurs manières tes saints commandements, ce qui fait que nous attirons sur nous, par ton juste jugement, la condamnation et la mort. Mais, Seigneur, nous avons une vive douleur de t'avoir offensé, et nous nous condamnons, nous et nos vices, avec une sérieuse repentance, recourant humblement à ta grâce et te suppliant de subvenir à notre misère. Veuille donc avoir pitié de nous, Dieu très-bon, Père de miséricorde, et nous pardonner nos péchés pour l'amour de ton Fils Jésus-Christ, notre Sauveur. Accorde-nous aussi et nous augmente continuellement les grâces de ton Saint-Esprit, afin que, reconnaissant de plus en plus nos fautes et en étant vivement touchés, nous y renoncions de tout notre cœur,

et que nous portions des fruits de sainteté et de justice qui te soient agréables par Jésus-Christ, notre Seigneur. Amen! »

Cette belle prière est l'ouvrage de Théodore de Bèze. On pense qu'il la proféra pour la première fois au colloque de Poissy, alors que la cour de France appela en sa présence les docteurs de l'Eglise romaine et ceux de l'Eglise réformée pour les entendre discourir sur les sujets théologiques qui distinguaient leur croyance. La conférence commençait, lorsque Théodore de Bèze rappela aux augustes assistants qu'il convenait d'ouvrir la séance par l'acte saint de la prière, et il prononça, dit-on, aussitôt l'invocation dont le texte a été conservé jusqu'à nos jours, et où l'on retrouve la substance, sinon presque toutes les expressions, de la confession des péchés, telle qu'elle est en usage dans notre culte public.

Cette prière est, comme on l'a très-bien dit, le recours de la misère de l'homme à la miséricorde de Dieu. Elle exprime le jugement que nous portons sur nous-mêmes, la description de notre nature déchue, l'aveu de nos fautes, de notre douleur et de notre repentir. Après s'être ainsi abaissé en présence de la sainteté redoutable de Dieu, le fidèle se jette dans les bras de sa miséricorde, appuyé sur les mérites

de Jésus-Christ, notre seul Intercesseur et Sauveur auprès du Père ; il supplie enfin le Seigneur d'achever en lui sa bonne œuvre, en lui accordant les grâces de son Saint-Esprit, par lequel seul le chrétien peut offrir à son Dieu des fruits qui lui soient agréables.

Après le chant religieux et la lecture d'un ou deux chapitres de la Parole de Dieu, que l'on place, dans plusieurs Eglises, au commencement du culte, le pasteur offre à Dieu une prière d'actions de grâces et de louange ; puis il prononce un *sermon*.

Un sermon est l'explication, le développement et l'application d'une portion de la Parole de Dieu que l'on appelle le *texte*. Le prédicateur expose, dans son discours, le résultat de ses études et de ses plus profondes méditations ; il exhorte, il censure, il conseille, il console, il instruit, il édifie ; à cet effet, il met en œuvre tout ce que Dieu lui a donné de talents, de savoir et d'éloquence. Son but est de convaincre, de réveiller, de convertir et d'amener les âmes à Jésus-Christ, et il ne néglige aucun moyen pour y parvenir. Les fidèles, à leur tour, écoutent avec attention et docilité, soigneux de s'appliquer à eux-mêmes, aux besoins de leur âme et aux exigences de leur position particulière les exhortations pastorales qui leur sont adres-

sées. Ils doivent être plus désireux d'entendre d'utiles vérités que des paroles agréables ou émouvantes ; et ils sont appelés, par les intérêts même de la vérité, à imiter la conduite des fidèles de Bérée, qui consultaient soigneusement les Ecritures pour s'assurer si les prédications qu'ils entendaient étaient conformes à leurs déclarations.

Dans la prière liturgique qui suit le sermon, les vœux du peuple de Dieu deviennent plus pressants encore ; il semble qu'à l'imitation du patriarche des anciens temps, il s'écrie : *Seigneur! je ne te laisserai point aller que tu ne m'aies béni!* Conformément aux ordres de l'apôtre saint Paul, le pasteur prie pour le monarque, pour les magistrats chargés d'administrer la justice ; il prie pour les pasteurs, pour les Eglises, pour les pauvres, les malades et les affligés, et pour le troupeau réuni au nom de Dieu. Et, comme les prières de l'homme sont imparfaites, le peuple de Dieu ajoute à celle que le pasteur lui dicte celle que Jésus-Christ, notre souverain Docteur, nous a lui-même enseignée : modèle admirable qui exprime à la fois tous les besoins de notre faible nature et toutes les richesses de la grâce de Dieu.

Le Symbole des apôtres, qui suit l'Oraison dominicale, est la déclaration franche et posi-

tive des croyances qui sont communes aux chrétiens de tous les âges, et qui nous servent à nous-mêmes de point de ralliement. Cette déclaration est convenable ; car il faut que quiconque entre dans nos temples sache et que nous sachions bien nous-mêmes quels sont les principes qui nous unissent dans un sentiment unanime d'amour chrétien et de conviction religieuse. Le Symbole des apôtres date, comme le titre le porte, des temps apostoliques. Dans l'origine, il constatait uniquement la croyance des chrétiens au Père, au Fils et au Saint-Esprit. La fin est, dit-on, de date plus récente.

La *bénédiction*, que le pasteur ne donne pas, mais qu'il implore, est empruntée à l'ordre même que Dieu donna à Moïse, quand il lui dit : « *Tu béniras le peuple, et tu diras : Que l'Eternel te bénisse et te garde; que l'Eternel te regarde d'un œil favorable et te fasse grâce ; que l'Eternel tourne vers toi sa face et te donne sa paix. Et il arrivera alors que je bénirai mon peuple.* » A quoi serviraient et nos chants, et nos prières, et nos génuflexions, si Dieu ne les bénissait et ne les acceptait dans sa miséricorde et dans sa grâce? Que le fidèle courbe donc humblement la tête, qu'il se recueille sérieusement, qu'il demande, et pour lui-même et pour ses frères assemblés, et pour le pasteur qui les édifie, la sainte béné-

diction du Seigneur; qu'il se retire en silence, soigneux de conserver en son cœur les salutaires émotions que Dieu y a produites. A la porte du temple, un dernier acte l'attend, et c'est un acte de charité; il entend la voix pieuse des diacres de l'Eglise qui s'écrient : *Souvenez-vous des pauvres, au nom de Dieu !* et chacun dépose dans le tronc une offrande proportionnée à la mesure de ses ressources et de sa charité, comme un premier témoignage que la foi crée, dans le cœur de l'homme, un principe d'amour abondant en toutes sortes de bonnes œuvres.

Voilà notre culte dans toute sa majestueuse simplicité. Il a ses défectuosités comme toute institution humaine; il nous reste à en retirer le plus grand profit pour nos âmes en l'entourant de notre respect et en le pratiquant dans un esprit de sincérité, de recueillement et de foi évangélique, nous rappelant le précepte de l'Apôtre :

Que tout se fasse avec ordre et bienséance !

C. *Réunions religieuses.*

> **Toutes les fois que deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.**
>
> **MATTH., XIII, 20.**

On est convenu de nommer, chez nous, *réunion religieuse* une assemblée de chrétiens

appelés par un sentiment commun de foi évangélique; assemblée plus intime que le culte public, moins restreinte que le culte de famille. Les réunions religieuses sont nées du réveil spirituel qui signale nos temps modernes ; les progrès de la liberté en ont favorisé l'extension ; les obstacles que quelques membres de nos Eglises, timorés ou indifférents, ont cru devoir leur opposer, loin de les détruire ou de les restreindre, en ont seulement fait ressortir la nécessité et les heureuses conséquences.

C'est surtout dans les réunions religieuses que s'est fait ressentir l'influence des laïques pieux et leur ministère évangélique ; ministère dont il ne faudrait pas exagérer l'étendue, mais dont il convient de reconnaître la légitimité et l'utile influence.

La manière dont les frères s'édifient dans les réunions religieuses ne saurait être déterminée par aucune forme liturgique ; car la spontanéité en fait, avec la ferveur, le charme principal ; d'ailleurs, il n'y a pas grand danger de s'égarer quant aux formes, quand tout l'appareil extérieur se réduit à la lecture de la Parole de Dieu, aux communications fraternelles, à la prière et au chant des louanges de Dieu.

Il convient que, dans ce culte, la Parole de

Dieu domine, comme élément essentiel et prépondérant;

Que les développements qu'on ajoutera à cette Parole sainte soient simples et donnés avec autant de discernement que d'onction;

Que les prières soient courtes, intimes, sincères; quelles consistent plutôt en demandes humbles et ferventes qu'en longues expositions et en vaines redites;

Que le chant soit grave, pénétrant, choisi avec goût (1), exécuté avec soin.

Les réunions religieuses sont l'aliment d'une piété expansive et ardente; elles pourraient servir de voile aux empiétements d'un esprit sectaire qui disparaîtra plus sûrement sous l'influence d'un mouvement religieux et consciencieux que sous les coups d'une exclusion mesquine ou d'une injuste persécution.

Loin de nous l'idée que les réunions religieuses nuiront à la célébration du culte public. Le culte public durera autant que le monde, parce qu'il y a une tendance constante et naturelle chez les hommes à apporter la sociabilité la plus grande et la plus pompeuse dans l'expression de l'adoration et de l'action de grâces.

(1) Plusieurs réunions emploient un recueil intitulé *Chants chrétiens*, que nous nous plaisons à désigner comme réunissant des paroles édifiantes et des airs très-beaux.

L'observation a prouvé que les âmes qui recherchent avec avidité les émotions douces et salutaires que l'on puise dans le cercle étroit de quelques amis chrétiens, sont aussi celles qui se plaisent à grossir les assemblées solennelles, et à rendre ainsi à leur Dieu-Sauveur l'hommage le plus ostensible et le plus éclatant de leur amour et de leur reconnaissance.

D. *Culte de famille.*

> **Pour moi et ma maison nous servirons l'Eternel.**
>
> **Josué, XXIV, 15.**

Il existe chez nous une pieuse et touchante coutume à la pratique de laquelle nous ne saurions apporter trop de soin, et qui, dans tous les âges, a été pour les membres de nos Eglises une source de bénédictions et de progrès spirituels. Je veux parler du *culte de famille.*

Chaque jour le père de famille réunit ses enfants et ses serviteurs autour de la sainte Parole de Dieu, et cette petite Eglise, étroitement liée par le sang et l'affection, se présente devant le Seigneur pour lui rendre grâces de ses bienfaits et s'instruire de ses révélations célestes.

Ce culte, si simple et si touchant, est à la fois le symptôme et l'aliment d'un vrai déve-

loppement de vie religieuse. Il fut la force et la consolation de nos pères pendant les mauvais jours : il sera un élément de progrès et de bénédiction pour nos enfants s'ils en conservent la précieuse tradition.

C'est encore ici un de ces actes qui demandent l'élan de la ferveur bien plus que le frein d'une forme liturgique ; néanmoins quelques précautions, dictées par l'expérience, peuvent lui imprimer un caractère précieux de durée et d'utilité pratique : choisir une heure qui contrarie le moins possible l'ordre habituel de la maison, afin qu'on ne soit point tenté par certains dérangements de suspendre le culte ou de ne le célébrer que d'une manière irrégulière. — Se bien dire d'avance que de la même manière que, dans une maison bien réglée, les repas ne souffrent aucun retard, la prière de famille, repas substantiel des âmes, ne doit, en aucune manière, être interrompue ni contrariée. — Considérant que ce n'est pas la multitude des paroles qui nourrit les âmes, mais l'excellence de ces paroles, la bénédiction d'en haut qui les accompagne et les dispositions morales avec lesquelles on les reçoit, il convient que le culte de famille soit fort court. Il peut consister dans la lecture d'un chapitre ou même d'une portion d'un chapitre de l'Ancien ou du

Nouveau Testament, accompagné d'une prière dans laquelle le chef ou l'un des membres de la famille appelle sur les siens et sur lui-même la bénédiction de Dieu. — Le dimanche soir on pourrait ajouter la lecture de quelques pages d'un livre d'édification, où les vérités de l'Evangile seraient exprimées d'une manière très-simple et frappante (1). Il convient que la chambre où se réunit la famille soit disposée avec l'ordre et la propreté qui annoncent, de la part de ceux qui la changent momentanément en un temple saint, un profond respect pour l'acte religieux qui doit y être célébré.

Chrétiens, n'oubliez pas que Dieu accorde des bénédictions spéciales aux familles qui se réunissent pour le servir et l'adorer !...

XXIV.

Les sacrements.

Le mot *sacrement* ne se trouve point dans la Bible. Ce fait seul devrait calmer toutes les discussions dont il a été l'occasion.

Nos théologiens définissent le sacrement un

(1) Nous indiquerons plus loin le titre de quelques ouvrages propres à servir d'aliment au culte de famille.

signe ou une action visible qui sert à désigner une grâce cachée, et que Jésus-Christ a ordonné à tous ses disciples comme sceau de ses promesses et aussi comme gage de leur attachement à sa personne et à la foi qu'il leur a communiquée. De là trois caractères qui constituent essentiellement le sacrement :

1° Ils doivent être le signe visible d'une grâce cachée ;

2° Etre institués par Jésus-Christ lui-même ;

3° Etre obligatoires à tous les membres de l'Eglise.

Nous ne connaissons que deux cérémonies qui réunissent tous ces caractères essentiels : *le baptême et la sainte cène.* En les décrivant, nous ferons connaître successivement et leur sens moral et leur forme traditionnelle.

A. *Le baptême.*

> **Le baptême qui nous sauve n'est pas celui qui consiste à nettoyer les ordures du corps, mais la réponse d'une bonne conscience devant Dieu.**
>
> **1 Pierre, III, 21.**

Destiné à représenter le renouvellement de l'esprit et du cœur, le baptême appartient, par son origine, aux premiers âges du monde. Nous en retrouvons les traces traditionnelles

dans les ablutions que pratiquent tant de peuples idolâtres issus des races asiatiques, et dans les purifications imposées sous la loi de Moïse aux prosélytes qui désiraient jouir des priviléges de l'alliance. Lorsque Jean-Baptiste vint au monde, il prêcha « le baptême de repentance, » non-seulement aux prosélytes, mais aux pharisiens qui se disaient « enfants d'Abraham, » montrant par là que le changement du cœur ou la conversion est nécessaire à tous, quelle que soit leur origine nationale et religieuse.

Jésus-Christ trouva donc ce rite tout établi au milieu du peuple ; il le sanctifia par son exemple, il l'expliqua par sa parole, il le recommanda par des prescriptions positives. Il lui donna une destination plus complète, plus spirituelle ; il l'accompagna d'une grâce plus efficace ; il était venu lui-même pour baptiser les siens du *Saint-Esprit et de feu.*

L'usage de l'Eglise apostolique et les coutumes d'une tradition vivante ont apporté jusqu'à nous, sans interruption, à travers la succession des siècles, la pratique essentiellement évangélique du saint baptême. Cependant nous ne pouvons dire que cette forme sacramentelle soit parvenue à nous sans altération. Dans l'origine le baptême était administré par *immersion,*

c'est-à-dire que les néophytes étaient plongés en entier dans l'eau, soit dans un fleuve, comme il arriva à l'eunuque d'Ethiopie, soit dans une piscine ou un baptistère, comme il est à présumer que cela arriva à Corneille et à ceux de sa maison. Le baptême étant confié à ceux qui donnaient des signes de foi et de renoncement au péché, les adultes seuls y furent d'abord admis. Mais lorsque les premiers chrétiens eurent des enfants, ils éprouvèrent le besoin de les consacrer, dès leurs plus tendres années, par cet acte extérieur, comme les Juifs le faisaient par la circoncision. Mais comme les enfants des fidèles, à cause de leur âge débile, ne pouvaient prononcer eux-mêmes cette *réponse d'une bonne conscience*, que saint Pierre déclare seule rendre le baptême efficace, on leur donna des *répondants* ou *parrains* qui contractèrent en leur nom les promesses qu'ils devaient apprendre plus tard à accepter pour eux-mêmes, lorsque, instruits des vérités de l'Evangile, ils *confirmeraient* à la face de l'Eglise le vœu fait lors de leur baptême. Le baptême d'*aspersion* fut bientôt substitué au baptême d'*immersion*, pour des causes de prudence hygiénique que chacun comprend.

D'après nos croyances protestantes, l'enfant présenté au Seigneur par ses parents, accompa-

gné des prières des fidèles, baptisé au nom trois fois saint *du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, reçoit, aux yeux de l'Eglise, les sceaux de la nouvelle alliance, et devient *enfant* de l'Eglise, l'óbjet de sa sollicitude maternelle. Elle veillera sur ses premiers pas avec un tendre intérêt; elle le nourrira du lait de l'instruction, et plus tard de la nourriture plus substantielle qui est dans la Parole; elle le protégera contre les ennemis de son âme; elle le conduira comme par la main jusqu'à ce qu'il ait atteint à la stature d'homme fait. Jésus-Christ a promis de baptiser son peuple du Saint-Esprit; l'enfant consacré par le baptême est confié à la garde du Saint-Esprit qui ne fait jamais défaut à ceux qui l'invoquent.

Les enfants, qui par suite de la négligence de leurs parents ou par suite de toute autre circonstance, mourraient sans avoir été baptisés, seraient-ils condamnés devant Dieu?... La Parole du Seigneur ne le dit nulle part, et nous autorise à être sans aucune inquiétude à cet égard.

Quant à la forme consacrée dans nos Eglises pour la célébration du baptême, elle est fort simple, comme tout ce qui appartient au protestantisme français. Peu de temps, et quelquefois immédiatement après l'enregistrement à

l'état civil, les enfants sont présentés au temple, où l'on a soin de consigner dans un registre presbytéral leurs noms et prénoms, ceux de leurs père et mère et de leurs parrains. Il est d'usage que les parrains ne soient choisis que parmi des personnes de notre communion, ayant elles-mêmes ratifié le vœu de leur baptême. Le service se fait dans le temple, l'assemblée des fidèles y ayant forme d'Eglise. La formule du culte est toute liturgique. Un préambule expose la corruption du cœur humain, la nécessité de la nouvelle naissance, la purification du cœur opérée par la grâce du Saint-Esprit, dont l'eau est le signe visible, les promesses attachées au baptême, qui seront dispensées aux enfants dès leur baptême, et multipliées sur eux, à mesure qu'ils avanceront dans la vie chrétienne. Puis le pasteur prie en ces termes :

« Seigneur Dieu, Père éternel, puisqu'il t'a plū, par ta bonté infinie, de nous promettre que tu seras notre Dieu et le Dieu de nos enfants, nous te supplions d'accomplir cette promesse dans l'enfant ici présent. Nous te l'offrons; nous te le consacrons, ô notre Dieu! daigne le prendre sous ta protection et le recevoir dans ta sainte alliance. Et comme toute la postérité d'Adam est dans un état de corruption et de misère, qu'il te plaise de te déclarer le

Dieu et le Sauveur de cet enfant, et de le sanctifier par ton Esprit, afin que, dès le moment où son âge lui permettra de te connaître, il t'adore comme son seul Dieu, et que, fidèle à la communion de ton Fils, il obtienne toutes les grâces promises dans l'Evangile ; qu'il soit purifié de ses péchés ; qu'il devienne une nouvelle créature formée à ton image, dans la sainteté et dans la justice, et qu'il reçoive, enfin, le céleste héritage que tu destines à tes enfants ! Exauce-nous, Père de miséricorde ! Nous t'invoquons au nom de ton Fils Jésus-Christ, notre Seigneur. Amen. »

Après cette prière, le pasteur fait contracter aux parrains les promesses d'usage, qui consistent à faire connaître à l'enfant, à mesure qu'il avancera en âge, la doctrine chrétienne, et à l'engager à vivre selon la règle que le Seigneur nous a donnée dans sa loi. Il descend alors de la chaire ; puis, s'approchant de l'enfant, il verse sur sa tête quelques gouttes d'eau pure, en prononçant cette parole sacramentelle : *N., je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Amen. Puis il prononce une bénédiction sur l'enfant, sur les parents et sur le peuple chrétien, qui se retire en silence, déposant comme de coutume des offrandes à la bourse des pauvres.

B. *Ratification du vœu baptismal.*

Le baptême, tel que l'Eglise le confère aux petits enfants, est une dispensation conditionnelle à laquelle il manque, pour la compléter, la participation personnelle de celui qui en reçoit le bienfait. Il importe donc que l'enfant, admis dans l'Eglise extérieure et visible par l'eau sainte, apprenne à connaître les conditions attachées à son admission dans l'Eglise invisible. L'instruction religieuse attend l'enfant dès ses premiers pas dans la vie. A part les leçons d'un père et d'une mère, qui manqueraient au plus doux comme au plus respectable de leurs devoirs, s'ils négligeaient de le conduire dans les voies du Seigneur, il rencontre à la salle d'asile, à l'école proprement dite, et à l'école du dimanche, un enseignement essentiellement empreint de religion; on met à sa disposition une foule d'excellents ouvrages empruntés à l'Angleterre, à la Suisse, à l'Allemagne, ou produits par des chrétiens nationaux aussi distingués par leurs lumières que par leur piété. Dans plusieurs Eglises, les pasteurs réunissent, en un jour de la semaine, tous les enfants des écoles, pour leur adresser des instructions très-simples et adorer avec eux ce Sei-

gneur plein d'amour, dont la parole était : *Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les empêchez point.*

Mais ces soins ne sont encore que les préliminaires d'une œuvre plus sérieuse et plus complète. L'adolescent, parvenu à l'âge de quinze ou seize ans, est admis *à faire son instruction religieuse;* c'est l'expression reçue. A cet effet, il est spécialement confié à un pasteur, qui, pendant un temps plus ou moins long, un an environ, rarement moins de six mois, l'appelle auprès de lui, l'admet à un cours suivi de religion, en développant les vérités indiquées dans un catéchisme confié à sa mémoire, exigeant de son élève, lorsqu'il en est capable, la rédaction d'un cahier d'analyses qui a le double avantage d'obliger l'élève à un travail intérieur, tout au profit du développement de ses facultés intellectuelles et morales, et de fournir au pasteur une donnée pour apprécier l'intelligence et les progrès du disciple.

Le jeune homme ou la jeune personne qui, pendant cette instruction, reçoit le titre de *catéchumène*, contracte ainsi, pendant un temps assez long, des habitudes de travail et de réflexion dirigés vers les sujets les plus élevés de la science évangélique, auxquelles viennent

s'unir aussi les habitudes, plus salutaires encore, de la piété domestique et de la fréquentation assidue du culte public. C'est une année bénie pour les jeunes gens de l'Eglise, et plusieurs jettent, plus tard, un souvenir mêlé de plaisir et de regret sur une époque de leur existence qu'ils ne craignent pas d'avouer comme la plus sainte et la plus heureuse. Le monde n'avait pas encore essayé sur eux ses ruses et ses séductions ; alors leur opinion sur les hommes n'était pas désenchantée par de cruelles expériences ; les passions n'avaient pas encore torturé ces jeunes âmes, ni les larmes sillonné ces jeunes fronts ; la piété leur apparaissait dans tous ses charmes, sans qu'ils pussent encore se convaincre, par leur propre expérience, que ses douceurs doivent s'acheter par des combats et des sacrifices ; ils avaient trouvé dans leur pasteur un ami, méconnu jusqu'alors, mais désormais accepté, reçu par le cœur, comme un guide, un conseiller, auprès duquel on se réunit pour prêter une oreille attentive à ses instructions, qui, plus tard, sera appelé à dispenser des conseils, des consolations peut-être, dans le sein duquel on aura à confier des douleurs, des aveux, et que, toujours, on retrouvera compatissant, aimant et dévoué. Aussi l'instruction religieuse est-elle générale-

ment suivie avec beaucoup d'assiduité et d'intérêt, et les jeunes gens qui en ont profité conservent pendant leur vie entière un souvenir à la fois utile et doux des leçons qu'ils ont reçues de leurs pasteurs.

Avant d'être admis à la ratification du baptême, les catéchumènes subissent quelques épreuves qui ont pour but, soit par un examen public de doctrine, de s'assurer qu'ils sont capables de se rendre compte de leur foi, soit par le témoignage de leurs parents, de constater la pureté de leurs mœurs. Les membres du Conseil presbytéral profitent de cette précieuse occasion, qui les met en contact avec les chefs des familles pour leur adresser des conseils affectueux et leur donner d'utiles directions. Les catéchumènes eux-mêmes sont quelquefois appelés à recevoir des admonestations et des censures, lorsqu'on a reconnu quelque irrégularité dans leurs mœurs ou quelque défaut capital dans leur caractère.

Ces diverses épreuves terminées, les catéchumènes se rendent au temple, les jeunes filles vêtues de blanc, les jeunes gens avec un costume simple et décent, entourés de leurs parents et de leurs amis; des places convenables leur sont assignées, et ils s'y rendent en silence. Le service religieux commence; le pas-

teur appelle nominativement chaque catéchumène, qui se lève aussitôt. — Il annonce à l'assemblée le but de la réunion, et il prie pour ce jeune troupeau qui va entrer dans l'Eglise de Christ. Après les chants d'usage, le pasteur adresse aux catéchumènes une exhortation dans laquelle il dirige leur attention sur la gravité des promesses qu'ils vont contracter, sur les priviléges inappréciables que le Seigneur promet à ses disciples, sur les devoirs des chrétiens, les difficultés et les encouragements qu'ils rencontreront dans la vie; c'est un père qui parle à ses enfants, leur tenant le langage de l'expérience et de la tendresse; ses paroles sont brèves, frappantes; elles sortent d'un cœur profondément ému; il est rare qu'elles ne produisent pas, dans les jeunes âmes auxquelles elles sont adressées, une émotion correspondante.

Après un dernier et chaleureux appel à la conscience de ses jeunes auditeurs, le pasteur s'écrie :

« Levez-vous, catéchumènes !

» Vous, qui souhaitez d'être admis à la sainte cène, qui avez été instruits des vérités de l'Evangile, êtes-vous si bien persuadés de ces vérités que rien ne puisse vous faire renoncer à la religion chrétienne, et que vous soyez prêts à

tout souffrir plutôt que d'en abandonner la profession ? »

Les catéchumènes donnent leur assentiment.

Le pasteur : « Vous êtes-vous éprouvés vous-mêmes, et êtes-vous résolus à renoncer au péché et à régler toute votre vie sur les commandements de Dieu ? »

Les catéchumènes : « Oui. »

Le pasteur : « Comme dans le sacrement de la sainte cène, nous faisons profession d'être tous un même corps : voulez-vous vivre dans la paix et dans la charité, aimer sincèrement vos frères et leur en donner des marques dans toutes les occasions ? »

Les catéchumènes : « Oui. »

Le pasteur : « Pour affermir toujours plus votre foi et votre piété, promettez-vous de vous appliquer avec soin à la lecture et à la méditation de la Parole de Dieu et à la prière ; de fréquenter assidûment toutes les saintes assemblées, et d'employer tous les autres moyens que la Providence vous fournira pour avancer votre salut ? »

Les catéchumènes : « Oui. »

Le pasteur : « Que l'un de vous, au nom de tous, confirme donc le vœu du baptême. »

Un catéchumène : « Nous confirmons et nous ratifions le vœu de notre baptême ; nous re-

nonçons au diable et à ses œuvres, au monde et à sa pompe, à la chair et à ses convoitises; nous promettons de vivre et de mourir dans la foi chrétienne et de garder les commandements de Dieu tout le temps de notre vie. »

Le pasteur : « En conséquence de ces déclarations et de ces promesses, je vous admets, en présence de cette assemblée, à participer à la cène du Seigneur, afin que vous jouissiez de tous les priviléges de la nouvelle alliance que Dieu a traitée avec nous par son fils Jésus-Christ. »

Le pasteur termine cette partie du service par une touchante prière, dans laquelle il adresse à Dieu des vœux en faveur des catéchumènes et de l'Eglise universelle, qui voit en ce jour s'accroître le nombre de ses membres.

Dans la plupart de nos Eglises, les catéchumènes assistent, immédiatement après leur réception, à la célébration de la sainte cène. On voit, par ce qui précède, que cette réception est considérée parmi nous comme chose sérieuse : elle réclame une part considérable du ministère évangélique; elle exige de la part des familles des sacrifices de temps et une constante sollicitude qui sûrement ne seront pas vains devant le Seigneur s'ils sont sincèrement accomplis pour sa gloire.

C. *La sainte cène.*

> **Faites ceci en mémoire de moi !**
>
> **Luc, XXII, 19.**
>
> **Toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez de cette coupe vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.**
>
> **1 Cor., XI, 26.**
>
> **Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle... La chair ne sert de rien : c'est l'Esprit qui vivifie; les paroles que je vous dis sont esprit et vie.**
>
> **Jean, VI, 54, 63.**
>
> **Christ ne s'offre pas plusieurs fois ; s'étant offert une fois pour ôter les péchés de plusieurs, il paraîtra une seconde fois sans péché à ceux qui l'attendent pour obtenir le salut.**
>
> **Héb., IX, 28.**
>
> **Nous qui participons au même pain, nous ne faisons qu'un seul corps.**
>
> **1 Cor., X, 17.**

Les passages qui composent l'épigraphe placée à la tête de ce chapitre exposent en abrégé la doctrine protestante de la sainte cène.

La sainte cène, ou communion chrétienne, est le souvenir sacramentel de la mort de Jésus-Christ. Cet acte solennel consiste à rompre et à manger du pain qui, par la consécration, devient l'image symbolique du corps meurtri du Sauveur, et à boire en commun du vin contenu dans une coupe, qui devient la coupe

d'alliance au sang de Christ répandu pour la rémission de nos péchés.

La communion n'est point le renouvellement du sacrifice de Jésus-Christ, puisqu'il est écrit positivement que Christ s'est offert une seule fois.

Le pain et le vin ne changent point de substance après la consécration, et Christ n'y est pas contenu d'une manière charnelle, puisque Christ est assis à la droite du Père et que l'Eglise doit continuer à communier en *mémoire de lui, jusqu'à ce qu'il vienne*, et qu'il déclare lui-même que ce qu'il dit de sa chair et de son sang doit se prendre dans un sens spirituel.

Dans la communion, accomplie avec foi, Christ se communique au fidèle, de telle sorte que celui-ci vit de sa vie, en attendant qu'il partage sa gloire céleste. C'est la foi qui est le trait d'union ; la communion en est le sceau et la confirmation extérieure.

Pour le fidèle, la communion est un acte de *repentance* dans le sentiment de ses péchés qui ont rendu la mort de Jésus-Christ nécessaire, de *foi* dans le salut gratuit apporté au monde par le Rédempteur, de *consécration* à son service, en action de toutes ses grâces, de *fraternité*, de *pardon* et d'*amour* envers ceux qui participent au même banquet.

Le pain doit être rompu et mangé ; la coupe ne doit pas être réservée aux ministres seuls, mais tous les fidèles doivent y participer.

Touchante commémoration du sacrifice sanglant de Jésus-Christ, gage de son dévouement et de la puissance de son amour, banquet fraternel dressé par les mains de notre céleste Ami, communion intime et mystique de l'âme du fidèle avec son Dieu, acte de foi, de repentance, de charité, d'espérance chrétienne, occasion solennelle de saintes résolutions, de pieux désirs, la sainte cène doit participer, dans la célébration de ses rites extérieurs, à la simplicité de la pensée chrétienne qui la domine, et de la doctrine évangélique qui la constitue. Le service liturgique adopté dans nos Eglises en fournit le témoignage constant.

La sainte cène est dispensée, parmi nous, aux fêtes solennelles de Noël, vendredi saint, Pâques, Pentecôte, et le premier dimanche de septembre. Les fidèles sont dans l'usage d'employer d'une manière spéciale quelques jours pour *se préparer* à la participation à la sainte cène, chacun selon la mesure de la profondeur et de la spiritualité de sa foi. Cette préparation consiste principalement en méditations, en prières et en lectures. Pendant ce temps la vie du fidèle devient plus sérieuse, plus retirée et

plus conforme aux saintes pensées qui président à la communion. Quelques-uns y ajoutent l'observance du jeûne extérieur, coutume que nous devons juger avec l'esprit large et tolérant que l'Evangile lui-même paraît y avoir attaché, désirant que ceux qui s'abstiennent du jeûne le fassent par conscience, et que ceux qui l'observent le fassent sans superstition, sans idée qu'il y ait aucun mérite à le faire. Toutefois, nous ferons observer que la sainte cène ayant été instituée *après le souper*, rien n'indique que le jeûne soit commandé comme préparation indispensable à la communion.

Au jour solennel, la table sainte, qui est d'ordinaire placée immédiatement au-devant de la chaire, est couverte d'une nappe blanche; un plat d'argent contient le pain que les diacres de l'Eglise ont disposé d'une manière convenable à la distribution; deux coupes d'argent contiennent le vin. Après le service d'usage et un sermon adapté à la circonstance, le pasteur rappelle, dans le service liturgique, la manière dont notre Seigneur Jesus-Christ institua la sainte cène la veille de sa mort, et, à cet effet, il lit les paroles de saint Paul (1 Cor., XI). Après cette citation, le pasteur exhorte les fidèles à un examen consciencieux de leur vie passée, au retour à Dieu, à l'amour de sa loi, au

pardon et à la charité envers leurs frères; il leur rappelle que Dieu n'exige pas de nous une sainteté parfaite, à laquelle il nous est impossible de parvenir pendant les jours de notre chair, mais qu'il subviendra lui-même à notre faiblesse, nous accordant des secours efficaces dans cette communion même, à laquelle il nous convie par son Fils Jésus-Christ. Il rappelle, en termes clairs et propres à produire sur les âmes une profonde impression, les priviléges accordés aux chrétiens qui communient de cœur avec leur Sauveur, et la rémission entière de leurs péchés par le sang de l'Agneau. Une prière pleine d'onction et de vie termine ces exhortations et achève de disposer les âmes des fidèles à l'acte saint auquel elles vont participer.

Alors deux pasteurs en robe se placent derrière la table sainte, et chacun consacre l'un des éléments de la cène.

Le premier pasteur, après avoir exposé le pain aux yeux du peuple, le rompt, le bénit, et s'écrie : « Le pain que nous rompons est la communion au corps de Jésus-Christ notre Seigneur, qui a été rompu pour nous. »

Le second pasteur élève les coupes, les bénit, et dit : « La coupe de bénédiction que nous bénissons est la communion au sang de Jésus-Christ, le sang de la nouvelle alliance qui a

été répandu pour nous. » Après que les deux pasteurs ont communié ensemble, les fidèles s'approchent de la table deux à deux, les hommes d'abord, les femmes suivent; ils reçoivent successivement des mains des deux pasteurs le pain et le vin consacrés, et recueillent en leur âme des passages scripturaires qui leur sont adressés, et que les pasteurs ont soin d'appliquer, autant que possible, aux circonstances particulières des fidèles que leur pieux et charitable ministère leur fait connaître d'une manière intime. Ces paroles sont graves, émouvantes, et propres à se graver pour jamais dans l'esprit des fidèles qui les écoutent dans le recueillement.

La communion terminée, le pasteur officiant monte en chaire, exhorte le peuple à conserver soigneusement les dons de Dieu, à revêtir des « entrailles de miséricorde, à se supporter et à s'aimer les uns les autres, comme Christ nous a aimés et pardonnés. » Il adresse à Dieu une dernière prière, courte et pressante, et l'assemblée, debout, termine par le chant du cantique de Siméon, qui dépeint si bien les trésors des dispensations évangéliques et l'avenir de l'humanité.

Laisse-moi désormais,
Seigneur, aller en paix;

Car, selon ta promesse,
Tu fais voir à mes yeux
Le salut glorieux
Que j'attendais sans cesse.

Salut, qu'en l'univers,
Tant de peuples divers
Vont recevoir et croire;
Ressource des petits,
Lumière des Gentils,
Et d'Israël la gloire.

D'abondantes aumônes pour les pauvres sont recueillies, selon l'usage, à la porte de la maison de Dieu.

D. *Excommunication.*

Quiconque mange de ce pain et boit de cette coupe indignement, mange et boit sa condamnation.

1 Cor., XI.

L'excommunication est l'acte par lequel une Eglise retranche de sa communion les personnes qui s'en sont elles-mêmes séparées par leur incrédulité ou par leur inconduite. Chez les protestants, cet acte est tout spirituel et intérieur, et ne touche en rien à la vie civile et extérieure.

Il ne faut donc pas confondre l'excommunication protestante avec l'acte politico-religieux du même nom qui, dans le moyen âge, jetait le

trouble parmi les nations et mettait en péril les trônes eux-mêmes.

Chez nous la liberté ayant introduit l'élément précieux d'une grande sincérité en ce qui concerne les actes religieux, l'excommunication reste, pour ainsi dire, sans effet, parce qu'elle reste sans application. Le formalisme a peu de prise sur le peuple protestant; les hommes étrangers de cœur aux convictions évangéliques ne se croient pas obligés d'en prendre les apparences extérieures; ceux qui sont indignes de participer à la cène du Seigneur se font justice à eux-mêmes et s'abstiennent. Il y a peu à gagner aujourd'hui à afficher les dehors de la piété, quand on en a chassé de son cœur les douces et salutaires influences. Aussi, chez nous, l'excommunication est un avertissement général qui est placé dans le service même de la sainte cène, et qui est ainsi conçu : « Ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise, ou qui la déshonorent par leur conduite, ne doivent point être admis à cette cérémonie. C'est pourquoi, au nom et en l'autorité de notre Seigneur Jésus-Christ, et selon la règle qu'il nous a laissée dans sa Parole, j'excommunie, c'est-à-dire je déclare indignes de participer à ce saint sacrement tous les impies, les incrédules, les pécheurs obstinés, tous ceux qui vivent dans le

déréglement; je leur déclare que, s'ils ne se repentent et ne sont résolus à changer de conduite, ils ne sauraient avoir communion avec Jésus-Christ, et qu'ainsi ils doivent s'éloigner de cette sainte table, de peur de la profaner. »

Cette déclaration solennelle, qui renvoie chacun à sa propre conscience, suffit, sans doute, pour l'instruction générale du peuple; celui-ci est par là averti du saint respect qu'il doit à une cérémonie qui scelle ou notre grâce ou notre condamnation. Quant aux cas de conscience d'une nature plus particulière, qui pourraient troubler l'âme des fidèles, le ministère des pasteurs y pourvoit; et il se montre, dans ces circonstances comme en toute autre, suffisant par l'efficace de la Parole de Dieu, pour éclairer, encourager, consoler, et, quand il le faut, pour avertir, censurer et reprendre.

La discipline de notre Eglise a conservé de précieuses indications sur les cas où l'on appliquait jadis l'excommunication. Précieux documents qu'il convient de conserver, parce que si jamais les formes extérieures de la religion reprenaient, comme jadis, la prééminence sur la piété intime, pour en marquer les imperfections si ce n'est l'absence totale, il conviendrait de rétablir l'exercice d'un droit dont l'Eglise n'a jamais pensé se départir.

Remarquons, en terminant, que la table sainte, dans nos Eglises, est accessible aux chrétiens de toutes les dénominations ou sectes protestantes évangéliques, qui s'y présentent dans un esprit de foi et sous leur propre responsabilité personnelle.

XXV.

Abjuration.

Sortez de Babylone!
ESAIE, XLIII, 20.

Abjuration! ce mot réveille d'ordinaire la méfiance et l'appréhension. La pensée se porte en effet aussitôt sur des souvenirs de conversions achetées à prix d'or ou extorquées par la terreur. Et ce qu'on trouve odieux de la part d'une religion dominante, on ne l'approuve pas davantage de toute autre Eglise. Je me hâte donc de dire que notre principe protestant, qui n'attache de valeur à la foi qu'autant qu'elle est consciencieuse et libre, repousse de la manière la plus éclatante et la plus absolue toute tentative de lui gagner des adhérents autrement que par des convictions sincères et éclairées. Et si nous considérons l'établissement de l'Inquisition, la révocation de l'édit de Nan-

tes, comme de diaboliques machinations, nous ne craignons pas de dire tout haut que nous croyons que Calvin a péché en approuvant la condamnation de Michel Servet; que s'il est des monarques protestants qui usent de mesures restrictives contre les chrétiens dissidents, ils sont en contradiction flagrante avec le principe de leur religion nationale, et que tout autre acte d'oppression spirituelle, de quelque côté qu'il vienne, est entaché d'injustice et même d'impiété...

Toutefois, ce principe de liberté de conscience, nous l'acceptons dans toutes ses conséquences; et si, sous le bienfait de son application la plus large, nous voulons que chacun soit libre de rester dans la religion qu'il croit la meilleure, nous voulons que chacun soit également libre de choisir la religion qu'il préfère. Ce dicton populaire partout répandu : *Il faut mourir dans la religion où on est né*, nous a toujours paru une tyrannique absurdité. — Mourir dans la religion de ses pères? Oui, si elle est vraie; non, si l'on découvre qu'elle est fausse. Autant vaudrait dire qu'il faut mourir dans l'ignorance, dans les vices, dans les crimes de ses pères. Nul ne peut accepter cette fatalité de la naissance sans une espèce de suicide moral. Le principe de ce dicton proverbial est l'absence

de tout principe; cet attachement aveugle à une religion de naissance est l'absence de toute religion, car il réduit la religion à une position, à un nom, à une apparence. C'est ainsi que l'on condamne des nations entières à l'hypocrisie en les maintenant dans la profession extérieure d'un culte qu'elles ne pratiquent plus, de principes qu'elles ne croient plus. L'observation la plus superficielle prouve que les nations les plus religieuses sont celles où il est entendu que chacun choisit le culte qui lui convient quand il est assez éclairé pour choisir par lui-même, et que si les cultes officiels peuvent perdre à cette indépendance de la pensée, la religion y gagne en sincérité, en lumière, en influence moralisante. Si donc nous méprisons l'homme qui abandonne le culte de sa naissance à la légère, par intérêt, par peur, nous estimons celui qui, faisant usage de toutes les lumières qui lui ont été departies, examine sérieusement ce culte dans son principe fondamental, et n'hésite pas, quoi qu'il puisse lui en coûter en sacrifices d'affection et de position, à embrasser la croyance qui lui paraît le plus en harmonie avec les besoins de sa conscience et les lumières de sa raison.

Nous allons plus loin encore, et nous pensons que tout homme convaincu doit s'efforcer

de convaincre les autres; que celui qui a dans la tête une bonne pensée, dans son cœur un bon sentiment, dans son âme un bon principe, n'a pas le droit de tenir ces trésors enfouis, qu'il doit les répandre autour de lui, et qu'il n'a pas besoin, pour exercer ce ministère fraternel, d'être revêtu d'une charge officielle. Il y a dans l'humanité une solidarité si étroite, que chaque homme est responsable vis-à-vis de son frère des lumières qu'il aurait pu lui communiquer. Ce que nous disons des individus, nous le disons à plus forte raison des Eglises; elles sont atteintes de mort lorsqu'elles renoncent à s'étendre; elles abandonnent leur principe, elles se réduisent au silence, elles n'ont plus de raison d'être lorsqu'elles ne cherchent pas à envahir le monde. Lorsqu'elles sont dans la vérité, elles emploient pour s'étendre des moyens conformes à la vérité : la prédication, l'instruction, la persuasion, la douceur, la prière, l'amour. Lorsqu'elles ne craignent pas d'employer la ruse, la politique, les séductions, les actes de violence, nous n'hésitons pas à dire qu'elles sont dans les sentiers de l'erreur et d'une flagrante infidélité.

Il y a diverses manières de juger un homme qui abandonne la religion dans laquelle il est né pour embrasser un autre culte.

Qu'un homme renie la foi de ses pères par la crainte d'un blâme public, par fausse honte, sous le vent de la persécution, en présence des douleurs du martyre, il est permis de dire de cet homme qu'il n'est qu'un lâche renégat.

Qu'un homme abjure son culte par motif d'ambition humaine, pour se concilier la faveur des grands, l'appui du pouvoir, les richesses et les honneurs du monde, on peut dire de cet homme qu'il est un hypocrite.

Qu'un homme passe successivement d'un culte dans un autre par inconstance, par inquiétude d'esprit, pour essayer d'une situation nouvelle, on peut dire de cet homme qu'il se fait un jeu de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi nous.

Mais qu'un homme sérieux, sincère, pieux, reconnaisse les erreurs attachées au culte dans lequel il a passé son enfance; guidé par la raison, par sa conscience, ou plutôt par les lumières certaines que nous fournit la révélation divine, qu'il ait le courage de s'affranchir du joug de l'erreur et d'affronter, s'il le faut, les moqueries du monde, les persécutions des fanatiques, la défaveur des grands : que n'écoutant que la conscience et le devoir, il embrasse la vérité évangélique..., un tel homme a droit à notre estime et à notre bienveillance. L'Eglise réfor-

mée ne repoussera pas un tel homme; elle n'est pas jalouse de s'en acquérir d'autres.

L'admission d'un prosélyte dans l'Eglise réformée de France, diffère, quant à sa forme, selon les circonstances. S'il s'agit d'un homme qui ait été constamment étranger aux rites chrétiens, je veux dire un païen, un mahométan, un juif, il va sans dire qu'il devra recevoir, avant tout, le sceau du baptême. Si le prosélyte est né et a été élevé dans une des branches de la grande famille chrétienne, un catholique, un grec, par exemple, une commission consistoriale est chargée de s'enquérir de son instruction religieuse et de ses mœurs; elle s'entoure de toutes les lumières propres à lui faire connaître les convictions intimes du néophyte, et, sur des renseignements favorables, le conseil presbytéral accepte le nouveau frère, après qu'il a déclaré lui-même formellement renoncer aux erreurs de sa naissance, et désirer être admis dans notre Eglise, en communion d'esprit, d'amour et de foi. Il devra déclarer aussi qu'il n'a été mu dans sa décision par aucun motif d'intérêt ni de pression extérieure, et que cette importante démarche est l'effet d'une conscience libre et éclairée. Cette réception est accomplie sans éclat et dans un esprit de prière.

XXVI.

Le mariage.

Le mariage est honorable pour tous.
Héb., XIII, 4.

Le mariage a été institué de Dieu, lorsque déclarant qu'il *n'est pas bon pour l'homme d'être seul*, il lui donna une compagne.

En retirant Eve de la propre chair d'Adam, il a établi l'union qui doit exister entre le mari et la femme.

En ne donnant qu'une seule femme au premier homme, il a institué la monogamie et condamné par là le concubinage et la polygamie. Si la Bible parle de patriarches qui ont eu plusieurs femmes, ce n'est point pour les approuver, mais pour raconter avec fidélité l'histoire du genre humain, qui est, hélas! le plus souvent, l'histoire de ses faiblesses.

Si le divorce était permis dans la loi de Moïse, ce n'était que sous certaines conditions exceptionnelles; Jésus-Christ, en déclarant que cette permission avait été donnée aux enfants d'Israël *à cause de la dureté de leur cœur*, exclut, par cela même, sauf le cas d'adultère, cette rupture d'un lien sacré au milieu du peuple de

Dieu formé sous la nouvelle alliance, qui est une alliance de sainteté autant que de miséricorde.

Jésus-Christ a sanctionné le mariage soit en en rappelant l'institution primitive, soit en assistant aux noces de Cana avec sa mère et ses disciples, soit en condamnant l'adultère, le divorce et l'impureté, soit en comparant la venue du royaume de Dieu à des noces, et son union intime avec l'Eglise à ce lien béni.

Saint Paul déclare « que le mariage et le lit sans souillure est honorable entre tous les hommes; qu'il aurait eu, comme les autres apôtres, le droit d'emmener avec lui une femme d'entre ses sœurs. » Si, dans son épître aux Corinthiens, il dit « que celui qui se marie fait bien, mais que celui qui ne se marie pas fait mieux, » il a soin d'ajouter que son conseil il le donne de lui-même et à cause de la dureté des temps, c'est-à-dire des persécutions atroces qui sévissaient contre les chrétiens (1).

L'Ecriture, en racontant la guérison de la belle-mère de Pierre, constate que cet apôtre était marié, et saint Paul annonce comme un siècle d'hérésie celui où l'on défendra le mariage.

(1) 1 Cor., VII, 26.

D'après les préceptes de la Parole de Dieu et l'esprit de l'Evangile, les protestants considèrent le mariage et le célibat comme également autorisés, la décision entre ces deux états étant abandonnée au libre choix de chacun selon ses inclinations individuelles. Ils n'attachent aucune idée de sainteté supérieure au célibat, ni d'infériorité morale à l'état du mariage. Il est des circonstances de fortune, de position sociale, de santé qui rendent le mariage peu désirable et même quelquefois impossible; mais nous croyons que l'épouse fidèle, la bonne mère de famille, est plus digne d'estime, et remplit plus fidèlement la tâche de la femme chrétienne que celle qui, dans les vues d'une dévotion mal éclairée, se renferme dans la stérile et égoïste condition du célibat. Ajoutons, pour compléter notre pensée, que nous considérons comme attentatoire aux droits de la souveraine Providence et à la dignité de l'humanité tout ordre humain qui condamne au célibat une classe quelconque d'hommes, à qui d'ailleurs Dieu a accordé, comme à tous les autres, le droit et le doux privilége du mariage chrétien.

Nous n'appelons par le mariage un *sacrement* parce que nous réservons ce titre aux cérémonies, signes extérieurs d'une grâce cachée, or-

données de Jésus-Christ à *tous* les chrétiens comme gage de salut.

Nous approuvons pleinement la loi française, qui veut que le mariage civil précède le mariage religieux, parce qu'il y a des intérêts civils dans le mariage dont la société et le magistrat qui la représente doivent s'occuper spécialement, et que rendre de tels intérêts dépendants des croyances religieuses individuelles et secrètes des hommes, ce serait abandonner les intérêts de la société et de la famille à des variations incessantes ou à des conditions insaisissables; ce serait aussi imposer à chacun un joug religieux légal. Une fois le mariage civil accompli, le contrat liant les époux à la société dans les conditions sociales, ceux-ci restent libres de donner à leur union le cachet religieux qui convient à leurs convictions. Ce sceau nous paraît indispensable au chrétien, qui ne peut attendre aucun bien d'une union que Dieu lui-même ne cimenterait pas de sa bénédiction.

Nous voyons avec douleur, sans les défendre absolument, les mariages mixtes, je veux dire ceux où les époux appartiennent à des communions différentes. Nous les croyons favorables à l'indifférence religieuse et fertiles en froissements douloureux; mais quand ils sont

contractés, nous en respectons les conditions, et nous considérons comme coupable toute tentative qui tendrait à inquiéter l'un des deux époux à l'occasion de ses convictions religieuses.

Chez nous, la célébration religieuse du mariage consiste en une cérémonie simple, grave et empreinte d'un caractère évangélique, comme tout ce qui se pratique dans nos Eglises. Les époux se rendent au temple avec leurs parents et leurs amis, en plein jour et en présence de l'Eglise assemblée. Le ministre, revêtu de son costume pastoral, rappelle aux époux l'institution du mariage; il leur adresse de pressantes exhortations, il les appelle à contracter de solennelles promesses. « Vous, » dit-il au mari, « vous déclarez avoir pris pour votre épouse N.N., ici présente; vous promettez de l'aimer, de l'entretenir, dans la maladie et dans la santé, dans la mauvaise fortune comme dans la prospérité, et de lui demeurer fidèle jusqu'à la mort, comme c'est le devoir d'un mari chrétien envers son épouse, et comme Dieu vous le commande dans sa Parole. » Après une déclaration à peu près semblable de la part de la femme envers son mari, le pasteur joint les mains des époux, après leur avoir remis l'anneau nuptial et après avoir imploré, par une ardente prière,

la bénédiction de Dieu sur leurs nœuds légitimes et sacrés. Enfin, il leur présente un exemplaire de la sainte Bible. Ce volume devient la Bible de mariage, premier monument du culte de famille, et souvenir sacré d'un jour à jamais solennel.

XXVII.

Visite aux malades.

J'étais malade et vous m'avez visité.
MATTH., XXV, 36.

Donnée de Dieu aux hommes pour détacher leurs affections d'un monde qui périt, et pour les diriger vers le salut et la vie, la religion devient surtout pour eux une source de consolation et de force. Il faut donc s'attendre à retrouver auprès du lit des malades les ministres de la Parole, chargés de l'administrer à tous selon leurs besoins. Cette partie de leur pieux ministère leur a toujours paru digne de leurs soins les plus assidus, de leur plus sérieux intérêt. On comprend tout d'un coup que la visite des pasteurs aux malades ne peut être assujétie à une forme liturgique et sacramentelle. Elle consiste, selon l'occasion, en conseils, en exhortations, en lectures et en prières. Cette fonc-

tion exige, plus que toute autre, l'exercice d'une grande discrétion et d'une charité à toute épreuve. C'est ici surtout que se manifeste le chrétien de cœur. Attentif aux souffrances de ses frères, il accourt à leurs cris; que dis-je ! il devance souvent leur appel. Ceux qu'il a bénis dans la ratification du vœu baptismal ou dans la sainte joie du mariage, ne viendrait-il pas encore les bénir au milieu de la souffrance et de l'angoisse ! Ce spectacle de douleurs déchire son cœur d'ami; mais il sait que Dieu sanctifie pour plusieurs ces heures d'épreuves; il profite donc de ces moments favorables où Dieu semble adresser aux hommes de nouveaux appels et des avertissements plus solennels, pour disposer les âmes qui lui sont confiées à répondre à cette voix céleste par un entière soumission.

Ceux des fidèles qui comprennent toute l'importance des consolations évangéliques au milieu des douleurs de la vie, se hâtent d'appeler leur pasteur aussitôt que la main de l'affliction s'appesantit sur eux ; mais, hélas ! trop souvent, par une contradiction dont il n'est pas aisé de rendre compte, il en est qui, redoutant que l'apparition d'un homme grave et sérieux dans leur maison ne porte l'épouvante dans l'âme du malade, n'appellent le pasteur auprès

de lui qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire lorsque ses dernières angoisses démontrent qu'il lui reste trop peu de sensibilité pour qu'il soit fortement ému par les événements extérieurs, et encore assez de vie pour que le pasteur soit dispensé du scandale d'administrer les secours de la religion à un cadavre inanimé.

Dans les temps les plus orageux pour l'Eglise, les pasteurs ne se sont jamais ralentis dans les soins qu'ils donnaient aux malades, et souvent on les vit affronter les plus grands dangers, se glisser furtivement dans l'ombre, et, à l'aide d'un déguisement, s'introduire dans la maison d'un frère expirant, pour lui fermer pieusement les yeux. Et nos aumôniers en Crimée et en Italie n'ont pas failli à leurs périlleux devoirs.

Aujourd'hui, les progrès de la piété donnent à ces soins religieux un intérêt plus grand encore. Le préjugé qui attribue un effet sinistre à la première visite de l'homme de Dieu dans la maison du fidèle s'efface de plus en plus. On demande du pasteur des visites plus fréquentes, plus longues, et par conséquent plus fructueuses, et, dans plusieurs familles, on n'attend plus que le malade soit arrivé au dernier période de souffrance ou d'atonie pour lui faire entendre la Parole du salut. Dans ces circonstances, les ministres de la Parole ne manquent

pas de profiter du moment favorable pour rappeler à leur frère malade l'état de péché et de misère dans lequel tous les enfants d'Adam sont plongés, et la nécessité où ils se trouvent tous de se convertir et d'être régénérés pour entrer dans la vie. Les pasteurs annoncent ces grandes vérités avec tous les ménagements que commande la charité, mais aussi avec toute la fidélité que le devoir leur impose. Il ne s'agit pas d'endormir une âme malade, il s'agit de la réveiller et de la guérir. Mais, après avoir ainsi annoncé les exigences de la loi, les ministres de la Parole se hâtent d'exposer les trésors de la miséricorde divine. Ils parlent du Dieu *patient, lent à la colère, abondant en grâces;* ils annoncent le Seigneur Jésus obéissant pour les pécheurs, crucifié à leur place, les appelant, les sollicitant, les attirant, les liant à lui par des *cordeaux* d'amour. Ils ouvrent aux yeux du mourant la glorieuse perspective de la vie à venir, la splendeur d'un ciel préparé et habité par Jésus ; puis ils prient, ils assiégent le trône de sa gloire en faveur de ce fidèle qui se débat contre la mort, et qui, peut-être quelques instants après, comparaîtra devant son Juge suprême. Ils demandent à Dieu de l'éclairer, de le convertir, de le sauver, de lui multiplier les dons de son Esprit. Ils prient aussi pour les

membres de sa famille, pour ses enfants qu'il va laisser orphelins, pour sa femme qu'il va laisser veuve, pour tous les chrétiens qu'un sentiment de pieuse compassion avait réunis autour du lit de douleur ; et, en se retirant, ils laissent dans la maison d'affliction un parfum d'espérance et de paix évangélique que la foi chrétienne peut seule et donner et comprendre.

XXVIII.

La confession et l'absolution.

Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de toute iniquité.

1 JEAN, I, 8, 9.

Cette parole, adressée aux Eglises par l'apôtre saint Jean, constate un fait important : c'est que si Dieu, dans sa miséricorde infinie en Jésus-Christ, veut pardonner au pécheur, il veut aussi que le pécheur ait le sentiment de la valeur de ce pardon, que, sentant ses misères spirituelles, il en fasse un aveu complet. S'il se croit sans péché, il se trompe : il ment à sa propre conscience, et rien ne le porte à chercher sa délivrance, à désirer le salut, à croire

en un Sauveur dont après tout il pense qu'il n'a que faire. S'il sent sa misère spirituelle et sa culpabilité, il en gémit, il la déteste ; il a recours à la source de toute miséricorde, il saisit avec empressement la promesse de réconciliation, il se jette avec abandon dans les bras de son libérateur ; et en retour Dieu lui donne l'assurance de son pardon ; il fait descendre dans le cœur de son enfant justifié une paix indicible, gage certain et avant-goût précieux d'un bonheur sans mesure et sans fin.

Cet aveu de la part du pécheur, c'est la *confession ;* cette assurance de pardon dispensée de Dieu, c'est l'*absolution*.

Le péché étant une transgression de la loi de Dieu, et par conséquent une affaire qui se passe entre l'homme et Dieu, et dans laquelle Dieu est l'offensé et l'homme l'offenseur, nous devons confesser notre péché à Dieu lui-même, qui, présent partout, est toujours prêt à nous écouter, et qui, connaissant tout, ne saurait jamais être trompé. C'est à ce juge suprême que les Moïse, les David, les Daniel, les Manassé, et plus tard les péagers repentants, le Larron converti sur la croix, l'Enfant prodigue, confessèrent leur faute sans avoir recours à d'autres intermédiaires. Devons-nous nous confesser aux hommes ? Oui, s'il s'agit d'une offense

dont nous nous soyons rendus coupables envers eux. Oui, devant un père ou une mère qui, chargés de notre éducation, ont le droit de nous demander compte de notre conduite. Voilà pour les relations sociales et la vie de famille. En ce qui concerne notre état spirituel ou nos relations avec Dieu, nous pouvons, par un élan spontané et libre, rechercher l'intimité des chrétiens plus avancés que nous dans l'expérience de la vie chrétienne et de la connaissance de l'Evangile ; nous pouvons leur ouvrir notre cœur, leur faire part de nos doutes, de nos chutes mêmes, et réclamer les leçons de leur sagesse, la communion de leurs prières, la consolation de leur sympathie fraternelle... ; témoignage libre et fraternel de l'union qui existe entre les membres de l'Eglise de Jésus-Christ et auquel un apôtre fait allusion quand il exhorte les lecteurs de ses épîtres à *confesser leurs fautes les uns aux autres*, tout aussi bien qu'il leur demande de *prier les uns pour les autres* (1).

Mais ce chrétien auquel on ouvre son cœur en recourant à sa sympathie et à sa longue expérience, doit-on le considérer autrement que comme un frère ; faut-il le regarder comme un

(1) Jacq., V, 16.

juge, un arbitre officiel? Les protestants repoussent cette idée de la manière la plus positive, comme attentatoire à la gloire du Père, seul souverain de nos âmes, à la gloire de Jésus-Christ, notre seul juge suprême, à la gloire du Saint-Esprit, qui seul connaît ce qui est dans le cœur de l'homme et dans le cœur de Dieu.

L'absolution étant l'acte par lequel nous recevons l'assurance de notre entier pardon, Dieu seul peut la donner ; saint Jacques l'appelle « *le seul* législateur qui peut sauver et qui peut détruire (1). » L'absolution est l'œuvre spéciale du Saint-Esprit ; saint Paul nous l'enseigne quand il écrit aux Romains (2): « C'est ce même Esprit qui rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu ; » toute l'Écriture est pleine de déclarations par lesquelles nous pouvons constater la réalité et les conditions de cette précieuse assurance du salut. Méditez, et recevez dans votre cœur les passages suivants :

« Quiconque croira en Jésus-Christ recevra la rémission de ses péchés en son nom (3). Sachez, mes frères, que c'est par Jésus-Christ que vous est annoncée la rémission des péchés,

(1) Jacq., IV, 12. — (2) Rom., VIII, 16. — (3) Actes, X, 43.

et que c'est par lui que tous ceux qui croient sont justifiés (1). Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, savoir : Jésus-Christ, le juste (2). Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu (3). Il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ (4). Celui qui croit au Fils de Dieu, a le témoignage de Dieu en soi-même, et voici quel est ce témoignage : c'est que Dieu nous a donné la vie éternelle, et cette vie est en son Fils (5). »

Après ces déclarations si claires et si formelles, pourquoi irions-nous chercher auprès des hommes des assurances qui ne rassurent pas, des absolutions qui n'ont rien de certain ni d'absolu ? pourquoi irions-nous réclamer auprès des hommes, pécheurs comme nous, des grâces qu'ils ne peuvent se donner à eux-mêmes? Tout au plus, comme nous l'avons dit plus haut, pourront-ils exercer auprès de nous un ministère fraternel de conseils, de consolation, d'encouragement ; mais ils ne sauraient aller plus loin sans se rendre coupables de présomption et sans usurper les droits du Saint-Esprit, qui seul produisant en nous la véritable con-

(1) Actes, 38, 39. — (2) 1 Jean, II, 1. — (3) Rom., V, 1. — (4) Rom., VIII, 1. — (5) 1 Jean, V, 11, 12.

viction du péché, peut seul faire descendre dans nos âmes la paix de Dieu dont il est le céleste dispensateur.

Mais, dira-t-on, Dieu n'a-t-il pas institué des hommes qu'il a revêtus d'un pouvoir plus étendu qu'un simple ministère fraternel et auquel il a dit d'une manière formelle : « Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus (1)? » Ces hommes étaient les premiers disciples et les apôtres, exerçant un ministère accompagné de miracles nécessaires au premier établissement du christianisme dans le monde. Alors l'Ecriture, « toute inspirée de Dieu, » n'avait pas encore été rédigée pour faire connaître au monde les conditions de l'alliance de grâces et les sources de l'absolution qui vient de Dieu. Ces conditions étaient enseignées par le ministère direct des apôtres, qui, en recevant le pouvoir d'accomplir des miracles, de parler des langues étrangères et d'annoncer la vérité par inspiration, avaient aussi reçu le don de « discerner les esprits, » et par conséquent d'apprécier l'état des âmes au point de pouvoir leur donner l'assurance qu'elles étaient dans la voie du salut ou qu'elles étaient enga-

(1) Jean, XX, 22.

gées dans celle de la perdition. Ce pouvoir d'absolution conféré aux disciples directs du Sauveur n'avait aucun rapport avec la confession ; l'Ecriture ne nous montre aucun chrétien allant se confesser aux apôtres; elle nous montre ceux-ci lisant directement dans l'âme d'Ananias, de Saphira et d'autres pécheurs, sans qu'il fût nécessaire de les interroger sur leurs pensées secrètes. Or, ce pouvoir de discerner les esprits et de sonder les cœurs sans confession et de leur appliquer les conditions du salut d'une manière infaillible a cessé avec les apôtres. Ceux-ci n'ont point eu de successeurs. Il est écrit que Dieu donne « les uns pour être apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres pour être évangélistes, d'autres pour être pasteurs et docteurs (1). » Cette déclaration établit des distinctions importantes. Elle constate que les pasteurs ne sont pas des apôtres, et que si le Seigneur a conféré des dons spéciaux à ceux-ci, il ne s'ensuit pas du tout que ceux qui sont pasteurs ou se disent tels aient hérité de ces dons. Ce qui prouve d'ailleurs qu'ils ne les possèdent pas, c'est que ceux qui prétendent absoudre les péchés se trouvent dans la nécessité de confesser les pécheurs avant de les

(1) Ephés., IV, 11.

absoudre ; ce qui, montrant leur impuissance à connaître ce qui se passe dans les cœurs, démontre en même temps leur impuissance à leur appliquer d'une manière certaine et absolue les conditions de l'éternel salut.

Et s'appuyant sur les principes ci-dessus exposés, les protestants repoussent la pratique de la confession obligatoire, détaillée, provoquée par voie d'interrogation. Ils repoussent l'absolution prononcée par un homme d'une manière absolue, autoritative, judiciaire et sacramentelle.

Ils pratiquent la confession générale dans le culte public.

Ils ont recours à leurs pasteurs comme à des amis, comme à des frères pieux et avancés dans l'expérience de la vie chrétienne, pour recevoir de leur pieux ministère les conseils, les consolations, les encouragements que ceux-ci leur donnent à l'aide de la Parole de Dieu, notre code suprême. Les protestants ne cherchent pas ces secours spirituels exclusivement auprès de leurs pasteurs : ils ont recours aussi à tous les chrétiens qui leur paraissent dignes de leur confiance ; car il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici d'un acte officiel, mais d'un ministère tout fraternel.

Les protestants croient qu'à l'aide de la Pa-

role de Dieu et par la foi, ils peuvent acquérir la certitude qu'ils sont enfants de Dieu, rachetés de Christ et pardonnés de leurs péchés d'une manière bien autrement sûre qu'ils ne pourraient le faire par les jugements des hommes, toujours incertains et faillibles.

XXIX.

Enterrements.

Le corps retourne dans la poudre.
ECCLÉS., XII, 7.

L'Evangile nous annonce qu'*après la mort vient le jugement* : le jugement de Dieu, irrévocable, éternel. La vie avait été donnée à l'homme pour son temps d'épreuve ; mais la mort le fait passer dans un état définitif de rémunération. Nous croyons qu'après la mort les méchants sont abandonnés sans retour aux fatales conséquences de leurs souillures, et nous croyons aussi que *bienheureux sont ceux qui meurent au Seigneur ; car dès maintenant, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux, et leurs œuvres les suivent* (Apoc., XIV, 13). Nous croyons aussi qu'enseigner, contrairement à la Parole de Dieu, qu'il peut y avoir encore, pour les

pécheurs enlevés à la vie, quelque espoir dans les prières des vivants, serait risquer d'encourager le péché et l'impénitence finale, et dresser un piége funeste à la faiblesse humaine.

Voilà pourquoi nous n'avons pas de prières pour les morts.

Toutefois, nous honorons leur mémoire, et nous profitons du moment solennel où leur dépouille mortelle est rendue à la terre pour diriger l'âme des vivants vers les grandes réalités de la vie, de la mort et du jugement. Négliger ce devoir, c'est manquer une occasion précieuse de répondre aux besoins des âmes émues à l'aspect d'une grande scène, et disposées à la réflexion par la tristesse et la douleur. Si les services funèbres ne sont pas encore en usage dans toutes les Eglises réformées de France, on les pratique dans la plupart d'entre elles, et on en recueille toujours des fruits excellents.

On conçoit, tout d'abord, qu'un service religieux de cette nature n'est point un panégyrique du défunt. Ce n'est point en présence de notre vanité et de notre poussière que le ministre de l'Evangile doit faire l'étalage de nos pauvres vertus et de nos misérables actions. Ces fonctions du pasteur pourraient, dans certaines circonstances, devenir assez délicates pour être

impraticables ou dangereuses; car le panégyrique est un discours plutôt politique que religieux. Le service funèbre sera un appel à la conscience des vivants, l'exposé des doctrines vitales du salut, et l'annonce simple et touchante des miséricordes du Seigneur. A ce titre, loin d'encourager la superstition ou l'orgueil chez les faibles, il laissera dans les âmes des impressions profondes, dont le souvenir se rattachera pour toujours à celui d'un événement qui ne s'oublie jamais.

Les Eglises qui célèbrent un service funèbre ont adopté diverses formes ; nous en combinons plusieurs ensemble, pour en proposer une qui reproduit leurs traits les plus saillants.

Le cercueil est déposé dans la terre; les assistants se groupent en silence autour de la fosse ; le pasteur prononce les paroles suivantes :

« Mes Frères !

» En présence de ce cercueil qui renferme la dépouille d'un frère que nous rendons à la terre, recueillons-nous devant Dieu et recevons dans des cœurs dociles et sérieux les enseignements de la Parole.

» Ecoutez d'abord les sentences de *la loi :*

» L'homme est de courte vie et rassasié d'agitation.

» Il s'élève comme une fleur, puis il est coupé; il disparaît comme une ombre qui ne s'arrête point.

» Nous n'avons rien apporté dans ce monde : c'est pourquoi nous n'en pouvons rien rapporter.

» Le salaire du péché est la mort. Tous ont péché : c'est pourquoi tous doivent mourir.

» Il est arrêté que tout homme meurt une fois; après la mort vient le jugement.

» Chacun recevra selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal, pendant qu'il était dans son corps.

» O Dieu! si tu prends garde à nos iniquités, qui est-ce qui subsistera devant toi?...

» Ecoutez maintenant les promesses de la *grâce :*

» Le corps retourne en la terre d'où il a été tiré; mais l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné.

» Celui qui croit au Fils de Dieu a la vie éternelle, et il ne périra pas à toujours. Je suis la résurrection et la vie, dit le Sauveur, et chacun de ses disciples peut dire avec confiance : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et lorsque mon corps aura été rongé des vers, je ver-



rai Dieu de ma chair, je le verrai moi-même et mes yeux le verront. »

» Le corps semé corruptible ressuscitera incorruptible ; il est semé méprisable, il ressuscitera glorieux ; il est semé infirme, il ressuscitera plein de force ; il est semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel.

» Bienheureux sont ceux qui meurent au Seigneur ; oui, pour certain, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux, et leurs œuvres les suivent.

» Il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ.

» O mort ! où est ton aiguillon ? O sépulcre ! où est ta victoire ? Grâces soient rendues à Jésus-Christ, par qui nous avons la victoire. »

Ici le pasteur prend une pellée de terre, et pendant qu'il la laisse tomber sur le cercueil, il prononce les paroles suivantes :

« Puisqu'il a plu à Dieu, Prince de la vie, de retirer de cette vie d'épreuve notre frère bien-aimé, nous confions son corps à la tombe, la cendre à la cendre, la poussière à la poussière, dans l'attente de la résurrection qui transformera notre corps mortel en un corps glorieux fait à l'image de Jésus-Christ, auquel, comme au Père et au Saint-Esprit, soient honneur, louange et gloire. Amen. »

PSAUME XXIII.

« L'Eternel est mon berger ; je n'aurai point de disette. Il me fait reposer dans des parcs herbeux et il me conduit le long des eaux tranquilles. Il restaure mon âme et il me mène par des sentiers unis pour l'amour de son nom. Même quand je marcherais dans la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal ; car tu es avec moi ; c'est ton bâton et ta houlette qui me consolent. Tu dresses ma table à la vue de ceux qui me persécutent ; tu oins ma tête d'huile et ma coupe est remplie.

» Quoi qu'il en soit, les biens et la miséricorde m'accompagneront tous les jours de ma vie, et mon habitation sera dans la maison de l'Eternel pour longtemps. »

« Mes Frères !

» En rendant à notre frère décédé les derniers devoirs, ce n'est point sur sa dépouille mortelle, sur cette poudre qui retourne à la poudre d'où elle avait été tirée, qu'il convient de fixer nos pensées. — Si la mort est un châtiment infligé à l'humanité à cause du péché, elle est devenue par Jésus-Christ une déli-



vrance pour l'âme fidèle, qui, enlevée aux misères et aux tentations de la vie présente, revêt, par l'efficace du sang de Christ et la puissance du Saint-Esprit, une nature incorruptible et sainte. L'univers appartient au Seigneur ; en sortant de ce monde nous ne sortons pas de son empire ; et si, sur cette terre, où nous ne faisons que passer, il a accumulé tant de biens, quelles ne doivent pas être, dans sa Jérusalem céleste, les richesses de sa gràtuité envers ceux qui, pendant la vie, ont mis leur entière confiance en lui. Que les yeux de notre corps s'arrêtent sur cette fosse, séjour des vers et de la corruption, pour humilier notre orgueil et confondre notre vanité; mais que les yeux de notre esprit, éclairés par la foi, contemplent le ravissant séjour que Jésus-Christ lui-même a préparé pour ceux qui le servent, et qu'il embellit de sa divine présence et de sa gloire éternelle. Que ces leçons terribles du sépulcre, que ces avertissements de la vie, que ces espérances de la foi, nous rendent attentifs à nos propres voies; que ces appels de la grâce nous disposent à travailler à notre salut avec crainte et tremblement, et à chercher le Seigneur pendant qu'il se trouve. Mortels, apprenons à compter nos jours, afin que nous en ayons un cœur plein de sagesse ;

affligés, ne pleurons point comme ceux qui sont sans espérance, mais versons nos larmes dans le sein de Dieu ; chrétiens, pensons, non point aux choses de la terre, qui périssent, mais aux choses du ciel, qui sont permanentes ; et puisque Dieu est la seule source de toute force et de toute consolation, élevons à lui nos esprits et nos cœurs. »

PRIÈRE.

« Dieu tout-puissant ! Père de miséricorde ! tu as déclaré dans ta Parole que tu n'es pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants. Tu dis aux fils des hommes : « Retournez dans la poussière, » et soudain ils ne sont plus ; mais tu retires des liens du sépulcre, pour les appeler à la gloire, ceux qui t'aiment, et la mort n'est ainsi qu'une des voies admirables de ta sagesse, par laquelle tu rassembles autour de toi, Père tendre et bienfaiteur suprême, la famille de tes élus ! Puisse celui dont nous rendons maintenant à la terre la grossière dépouille, avoir été marqué de ton sceau pour la vie éternelle ! Et nous, Seigneur, que tu as honorés des mêmes espérances, aide-nous, par ta grâce, à les comprendre et à les accepter avec une entière confiance ; que nous cherchions avec une véri-

table anxiété *la seule chose nécessaire* qui ne nous sera jamais ravie; que nous ressuscitions, dès maintenant, de la mort du péché, pour vivre à la justice, afin qu'au sortir de ce monde nous rentrions dans ton repos, et qu'au jour de la résurrection générale, rendus semblables à Celui qui nous a rachetés, nous recevions de sa bouche divine la bénédiction qu'il prononcera sur ceux qui t'aiment et te craignent. A ce glorieux Rédempteur, comme à toi, Père céleste, et au Saint-Esprit, soient honneur, louange et gloire aux siècles des siècles. Amen! »

Selon les circonstances, le pasteur ajoute à cette prière des supplications en faveur de la famille qui a perdu l'un des siens.

Enfin le pasteur bénit le peuple, en disant :

« Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, que l'amour du Père et la communion du Saint-Esprit, soient et demeurent avec vous tous éternellement. Amen. »

XXX.

Le deuil.

Dieu essuiera toute larme de nos yeux.
Apoc., VII, 17.

Après avoir veillé au chevet du mourant,

après avoir accompagné ses restes inanimés jusqu'à sa dernière demeure, la religion n'oublie point les affligés qui sont appelés par la Providence à survivre à ceux qui laissent dans leurs rangs une place vide : elle a pour eux ses consolations et ses espérances ; elle verse sur leurs plaies le vin et l'huile de la compassion chrétienne ; elle sanctifie le deuil de ceux qui pleurent chrétiennement. Il est chez nous une coutume touchante qui consiste de la part des affligés à se réunir quelques jours après le décès d'un parent. Personne ne manque à cette assemblée de famille, même les parents les plus éloignés, pour lesquels cette douleur commune est une occasion de rapprochement. C'est le premier jour de sortie, et le lieu où l'on se rend d'abord est la maison de Dieu. Les auteurs de notre liturgie, qui ont prévu ce cas intéressant, ont inséré dans la prière la collecte suivante :

« O Dieu créateur ! qui disposes à ton gré de la vie de tous les hommes, arbitre suprême de tous les événements, toi qui ne nous places sur la terre que pour nous préparer à un monde meilleur, prends pitié, dans tes compassions paternelles, de toutes les personnes qui sont dans le deuil et qui pleurent sur de cruelles séparations ; verse toi-même sur leur plaie un baume salutaire ; comble par ton amour le triste

vide que la mort a laissé dans leur cœur; essuie leurs larmes; relève leurs pensées abattues; que la foi en tes promesses leur donne la force de continuer le pèlerinage auquel tu les appelles ici-bas; que les biens qui leur restent les dédommagent de ceux qu'ils regrettent, et que la perspective assurée d'un séjour de paix et de repos pour ceux qui supportent l'épreuve avec patience, les soutienne, les console et leur fasse trouver encore quelques douceurs dans la route de la vie. Amen! »

XXXI.

Consécration d'un ministre.

Le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Pau et Barnabas pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés.

ACTES, XIII, 2.

Conformément aux coutumes établies dans la primitive Eglise, la consécration au saint ministère est conférée aux candidats par l'imposition des mains. Avant de procéder à cette cérémonie, les pasteurs consacrants, réunis au nombre de sept au moins, examinent soigneusement les titres du candidat, qui consistent en un diplôme de bachelier en théologie, et un certificat d'aptitude au saint ministère, délivrés

par une faculté de théologie compétente. Mais, comme ces titres sont plutôt universitaires qu'ecclésiastiques, les pasteurs procèdent d'ordinaire à un examen consciencieux et approfondi des garanties morales et religieuses qui témoignent du zèle et de l'orthodoxie du candidat. On comprend qu'ici chacun apporte plus ou moins d'attention et de sévérité, selon la mesure de ses scrupules de conscience et de ses propres convictions intimes. Une fois satisfaits sur ces divers points, les pasteurs consacrants procèdent à la cérémonie. Un d'entre eux est chargé de la présider : c'est d'ordinaire le président du Consistoire. Il ouvre la cérémonie par la confession des péchés; après un chant religieux, il annonce à l'assemblée le but de la réunion, et lui présente le candidat, qui est placé en face de la chaire. Après cet avis, le pasteur, chargé d'adresser la parole au récipiendaire au nom de ses collègues, monte en chaire, et prononce un discours où il a soin de retracer les devoirs, les peines et les joies du ministère évangélique. Il termine son allocution en appelant le candidat à prêter le serment d'usage. Alors le candidat, accompagné par les deux pasteurs les plus âgés, et suivis de tous les autres ministres de l'Evangile, monte les degrés d'une estrade qui aboutit auprès de la

chaire ; là il se prosterne, et, plaçant sa main droite sur la sainte Ecriture ouverte devant lui, il prête serment. Nous rapportons ici l'expression de ce serment, telle qu'elle a été rédigée à Montauban, et employée dans une consécration qui a eu lieu en 1839.

D. Conformément à la discipline de nos Eglises réformées, d'après laquelle le candidat au saint ministère de l'Evangile doit rendre témoignage de la pureté de sa foi avant de recevoir l'imposition des mains, je vous invite à répondre aux questions suivantes :

Vous promettez devant Dieu, et sur les saintes Ecritures ouvertes devant vous, de prêcher purement et fidèlement la Parole de Dieu, telle qu'elle est contenue dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, sans y rien ajouter ni en rien retrancher, comme le commande la Bible elle-même ?

R. Oui, je le promets.

D. En conséquence de cet engagement :

Vous promettez d'enseigner que, par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort ; que tous ont péché et sont assujétis à la condamnation, et que nul ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi ?

R. Oui, je le promets.

D. Vous promettez d'enseigner que Jésus-Christ est notre Seigneur et notre Dieu ; Dieu sur toutes choses, béni éternellement ?

R. Oui, je le promets.

D. Vous promettez d'enseigner que Jésus-Christ est mort pour nos péchés; que nous avons en lui la rédemption par son sang, savoir, la rémission des péchés, et que nous sommes sauvés par la grâce, par la foi ?

R. Oui, je le promets.

D. Vous promettez d'enseigner que nul ne peut voir le royaume de Dieu, s'il n'est né de nouveau par le baptême de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit, lequel Dieu répand abondamment sur nous par Jésus-Christ, notre Sauveur ?

R. Oui, je le promets.

D. Vous promettez d'enseigner que la foi sans les œuvres est morte, et que, sans la sanctification, nul ne verra le Seigneur ?

R. Oui, je le promets.

D. Vous promettez encore de faire tous vos efforts pour édifier l'Eglise du Seigneur, en vivant dans le siècle présent, selon la tempérance, la justice et la piété, et en vous appliquant à remplir les devoirs de votre sainte vocation ?

R. Oui, je le promets.



D. Vous promettez, enfin, de tenir secrètes toutes les confessions qui vous seraient faites à décharge de conscience, excepté celles qui concerneraient des crimes de haute trahison ?

R. Oui, je le promets.

En conséquence de ces engagements, conformément à l'usage de l'Eglise primitive, en vertu de la charge que nous exerçons dans l'Eglise comme ministre de Jésus-Christ, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous vous autorisons à prêcher la Parole de Dieu, à bénir les mariages contractés suivant la loi, à administrer les sacrements, partout où le Seigneur vous appellera, et nous vous conférons le ministère évangélique par l'imposition des mains.

L'accolade fraternelle et le chant du psaume CXXXIV terminent la cérémonie.

XXXII.

Les fêtes.

> **Célébrons la fête non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la méchanceté, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité.**
>
> **1 Cor., V, 8.**

Reconnaissant que, dans la mesure déterminée par le Créateur lui-même, le travail est aussi impérieusement ordonné à l'homme que

le repos, le protestantisme est extrêmement sobre de fêtes religieuses.

Il accepte comme un bienfait et observe comme une ordonnance le repos du dimanche. Ce premier jour de la semaine rappelle aux chrétiens celui où le Seigneur Jésus, sortant vainqueur du tombeau, détruisit à jamais la puissance du sépulcre et justifia les pécheurs repentants auprès de la justice de Dieu. Selon nos principes, ce jour doit être donné tout entier à la piété et au repos, et tout ce qui ne contribue pas réellement à l'amélioration du cœur, au développement de la vérité évangélique dans les âmes, ou à l'exercice du bien, nous semble une véritable profanation du dimanche. Nous en réclamons l'observation pour le soulagement et l'instruction des pauvres, aussi bien que pour le bien-être des classes supérieures, et nous croyons que les progrès de la vraie piété, et par conséquent ceux du bonheur, sont attachés à cette sage observation.

A part le dimanche, nous observons les fêtes suivantes, non à titre d'institutions divines, portant, en conséquence, un caractère d'obligation rigoureuse, mais comme convenables et bienséantes dans l'ordre de l'Eglise, qui offre en elles au peuple chrétien les souvenirs les plus augustes et les plus édifiants.

Le *jour de Noël* ouvre la série des souvenirs évangéliques ; il nous rappelle la naissance de notre EMMANUEL, Dieu incarné, Sauveur du monde, qui ne dédaigna pas notre chair infirme ; Homme de douleurs, qui connut et promit de guérir toutes nos douleurs.

Le *jour de l'an*, qui appelle les enfants du siècle à se visiter et à s'adresser de mutuelles félicitations, réunit le peuple de Dieu dans sa maison sainte, pour attirer les bénédictions du ciel sur la terre, et pour méditer salutairement sur la fuite du temps qui nous échappe, et sur l'approche de l'éternité, que le pardon évangélique peut seul dépouiller de ses terreurs.

La *Semaine sainte* rappelle aux fidèles la suite des douleurs humaines et des gloires divines par lesquelles Jésus-Christ dut passer avant d'opérer et de confirmer notre justification. Le dimanche des *Rameaux*, Jésus entra d'une manière triomphale dans la ville de Jérusalem, salué du peuple par de glorieux hosannas. Le *Jeudi saint*, Jésus institua la cène, qui nous rappelle, sous le touchant emblème d'un repas fraternel, l'effusion de son sang et la fraction de son corps qu'il donna pour racheter nos âmes coupables. Le *Vendredi saint* offre à notre mémoire le jour marqué par la prescience du Père pour l'abolition du sacrifice et l'accom-

plissement entier du salut. Alors l'Agneau de Dieu ôta les péchés du monde, s'offrant lui-même en holocauste volontaire, saint et tout-puissant pour satisfaire les exigences de la loi et pour nous réconcilier avec notre juge. Le *jour de Pâques*, en présentant à notre souvenir la résurrection de Jésus-Christ, confirme toutes les promesses évangéliques et résume tous les trésors de compassion que le Père amasse dans son cœur en faveur de ses faibles enfants.

Le *jour de l'Ascension* réunit encore les fidèles pour diriger spécialement leurs pensées et leurs désirs vers la demeure que Jésus est allé nous préparer lui-même dans le ciel; il scelle aussi pour jamais les espérances que nous pouvons fonder sur Celui dont le Père a accepté la mission et le sacrifice, en le rappelant dans son propre sein, glorieuse patrie qu'il avait habitée de toute éternité.

Le *jour de Pentecôte* fut signalé, dans les temps apostoliques, par une effusion extraordinaire du Saint-Esprit sur son Eglise naissante. Une semblable dispensation, moins éclatante sans doute, mais non moins efficace, a été promise à l'Eglise dans tous les âges; « la promesse, » dit saint Pierre, « a été faite à nous et nos enfants; » c'est pourquoi les fidèles s'assemblent dans le jour où la promesse fut faite et

ratifiée, afin d'en appeler le glorieux accomplissement.

Nous avons dit ailleurs que la sainte cène est célébrée chez nous les jours de Noël, Pâques et Pentecôte; on ajoute aussi le premier dimanche de septembre, non que ce jour rappelle aucun souvenir biblique, mais afin de répartir sur toute l'année, et d'une manière à peu près égale, les époques où les fidèles s'approchent de Dieu par la communion visible, au nom du Seigneur Jésus-Christ.

Un *jeûne spirituel*, c'est-à-dire l'humiliation et la tristesse religieuse, a remplacé, chez les protestants, le jeûne matériel, dont l'observation leur paraît plutôt *expédiente* que *nécessaire*. Il a paru convenable à nos pères de consacrer un jour tout entier à l'humiliation publique. La plupart de nos Eglises l'ont fixé aux approches de Pâques. Dans ce jour, les prédications sont plus multipliées, les prières plus pressantes, les exhortations plus sévères, l'exposition de la loi plus intime et plus incisive; c'est une précieuse occasion, pour les conducteurs du troupeau, de lui faire entendre des vérités utiles, pénibles peut-être, mais trop souvent méritées...

Les protestants n'observent point le carême, et ils ne font aucune distinction entre les ali-

ments gras ou maigres. Les passages scripturaires suivants leur paraissent justifier suffisamment leurs croyances sur ce sujet :

« Le royaume de Dieu ne consiste ni dans le manger ni dans le boire (1). Ce qui souille l'homme n'est pas ce qui entre dans sa bouche, mais ce qui en sort (2). Que nul ne vous condamne au sujet du manger et du boire (3). Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie sans vous en inquiéter au sujet de la conscience (4). »

Les fêtes que nous venons d'énumérer ont un caractère plus spécialement ecclésiastique ; il en est d'autres qui sont commandées par le pouvoir civil.

Les fêtes auxquelles nous faisons allusion sont celles dans lesquelles le Monarque réclame des prières spéciales sur sa personne auguste, sur sa famille et sur son gouvernement, ou celles qui sont commandées par quelque circonstance particulière, telle qu'une éclatante victoire, le rétablissement de la paix, etc.

Nous nous associons de bon cœur à ces solennités et comme citoyens et comme disciples de Jésus-Christ, dociles à cette injonction de

(1) Rom., XIV, 17. — (2) Matth., XV, 11. — (3) Col., II, 16. — (4) 1 Cor., X, 25.

l'Apôtre, qui écrivait à Timothée (1 Tim., II, 1, 2, 3) : « Je recommande donc avant toutes choses qu'on fasse des requêtes, des prières, des supplications et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et en toute honnêteté; car cela est bon et agréable à Dieu notre Seigneur. »

Pendant ces solennités, l'Eglise entonne le *Te Deum*, cantique composé par un ancien docteur, dans lequel la gloire de la Sainte Trinité est exaltée d'une manière sublime, cantique qui appartient à toutes les communions, et qui pourrait bien leur servir à toutes de point commun de ralliement, car il exprime leurs communes convictions. On a réuni les passages scripturaires suivants, qui résument les devoirs des monarques et des peuples, pour les lire à l'occasion des fêtes nationales.

« Béni soit le nom de Dieu, depuis un siècle jusqu'à l'autre, car à lui est la sagesse et la force ; c'est lui qui change les temps et les saisons, qui ôte les rois et rétablit les rois, qui donne la sagesse aux sages et la science aux intelligents.

» O rois ! ayez de l'intelligence ; juges de la terre, recevez instruction. Servez l'Eternel avec

crainte, et réjouissez-vous avec tremblement. Vous mourrez comme les autres hommes, et, quoique au premier rang, vous tomberez comme l'un d'eux.

» Vous n'aurez point égard à l'apparence des personnes en jugement ; vous écouterez le petit comme le grand ; vous ne craindrez personne, car c'est de la part de Dieu que vous exercez la justice.

» Faire une injustice doit être une abomination aux rois, car le trône est établi pour la justice. Les rois doivent prendre plaisir aux paroles de justice, et aimer celui qui profère des choses droites.

» Les princes que j'établirai ne fouleront plus mon peuple. Princes, ôtez la violence, rendez le droit et la justice, ayez la balance juste.

» Choisis d'entre le peuple des hommes vertueux et craignant Dieu, des hommes droits et qui haïssent tout gain déshonnête; établis-les chefs sur les peuples. Prenez des gens sages, habiles et connus, et je vous les donnerai pour chefs.

» Le peuple tombe faute de prudence. Quand un pays est en rébellion, il s'élève une multitude de chefs ; mais un seul homme sage suffit pour maintenir l'ordre.

» L'ambition est une source d'animosité, mais la confiance en l'Eternel assure le repos.



» Lorsque les justes s'élèvent, c'est une joie publique ; mais quand le méchant domine, tout le peuple gémit.

» Tu ne médiras point des juges, et tu ne maudiras point le prince de ton peuple.

» Observez les ordres du roi, et ce que vous lui avez juré au nom de Dieu. Celui qui obéit à ses ordres ne sentira aucun mal, et le cœur du sage connaît le temps et la conduite qu'il doit tenir.

» Le prince est le ministre de Dieu pour ton bien ; mais, si tu fais mal, crains, parce qu'il ne porte pas en vain l'épée ; car il est le ministre de Dieu et le vengeur pour punir celui qui fait mal. C'est pourquoi il est nécessaire d'être soumis non-seulement par la crainte de la punition, mais aussi à cause de la conscience. C'est aussi pour cela que vous payez les tributs, parce qu'ils sont les ministres de Dieu, qui s'appliquent sans cesse à leur emploi. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : le tribut à qui vous devez le tribut, les impôts à qui vous devez des impôts, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.

» Soyez donc soumis à tout ordre humain pour l'amour du Seigneur ; soit au roi, comme à celui qui est au-dessus des autres ; soit aux gouverneurs, comme à ceux qui sont envoyés

de sa part pour punir ceux qui font mal et pour honorer ceux qui font bien. Car telle est la volonté de Dieu, qu'en faisant bien vous fermiez la bouche aux gens ignorants et dépourvus de sens. Vous êtes libres; que votre liberté ne vous serve pas de prétexte pour faire le mal; conduisez-vous comme des serviteurs de Dieu. Rendez honneur à tout le monde, aimez tous vos frères, craignez Dieu, honorez le roi.

» La justice élève une nation, mais le péché est la honte des peuples.

» Oh! que bienheureuse est la nation dont l'Eternel est le Dieu, et le peuple qu'il a choisi pour son héritage! »

En mai 1859, toutes les Eglises réformées de France ont célébré, d'une manière solennelle, l'anniversaire tricentenaire de la première constitution de nos Eglises, dans le synode tenu à Paris sous la présidence de François de Morel. Une médaille commémorative a été frappée à cette occasion; des discours remarquables ont été prononcés et publiés. En plusieurs lieux les temples ne pouvaient plus contenir la foule des auditeurs. Une assemblée de *vingt mille protestants* s'est tenue à Nîmes, non loin du lieu désert où nos pères étaient naguère réduits à célébrer furtivement leur saint culte, alors proscrit et condamné par des lois d'iniquité.

XXXIII.

Exercice de la charité chrétienne.

A. *Secours aux pauvres.*

> **La religion pure et sans tache devant Dieu notre père consiste à visiter les orphelins et les veuves et à se préserver de la souillure du monde.**
>
> **JACQ., I, 27.**

C'est à ceci que l'on reconnaîtra que vous êtes de mes disciples, disait Jésus-Christ, *quand vous vous aimerez les uns les autres ;* d'où il faut conclure que les Eglises qui prétendent à une grande pureté dans la foi doivent le démontrer par leur zèle pour la charité. Notre culte exige peu de sacrifices pour soutenir l'éclat de sa simplicité évangélique ; notre clergé est en grande partie entretenu par le traitement légal que le pays lui accorde ; les libéralités des fidèles peuvent donc aisément s'étendre sur la portion souffrante de la société, en faveur de laquelle les prédicateurs de l'Evangile font souvent retentir de touchants appels. Les conseils presbytéraux, chargés spécialement du maintien de la discipline locale, sont aussi, avec juste raison, considérés comme bureaux de bienfaisance, investis du soin d'assister, avec régularité et dis-

crétion, les nécessiteux de l'Eglise. A cet effet, il reçoivent leur part des ressources affectées aux bureaux de bienfaisance proprement dits; mais comme ces secours seraient insuffisants pour l'accomplissement de l'œuvre de soulagement réel et efficace que ces corps religieux ont acceptée, ils ont recours à d'autres sources de charité; c'est dans ce but que les fidèles sont invités, à l'issue des services religieux, à déposer leurs aumônes dans le tronc placé à l'entrée du temple; à certaines époques, ils provoquent une quête à domicile; ils reçoivent aussi des dons que de généreux chrétiens n'oublient pas de leur faire aux époques solennelles de la vie, telles que le mariage et le deuil, et des legs, résultant des volontés testamentaires que les fidèles mourants ajoutent à leurs dernières volontés en faveur des établissements de bienfaisance chrétienne.

L'ensemble de ces ressources diverses permet aux conseils presbytéraux d'étendre le bienfait de leur protection sur une foule d'êtres souffrants, qui apprennent, par sa pieuse intervention, à bénir la religion et la charité qu'elle inspire. Le diaconat vient en aide à cette pieuse entreprise; ses dignes membres, n'écoutant que la voix de la compassion et du dévouement, visitent assidûment la demeure du pauvre,

s'enquièrent avec soin de leurs besoins, se font raconter là longue et douloureuse histoire de ses infortunes, se concertent avec lui pour chercher des protecteurs, des secours et surtout du travail, et s'adressant enfin aux conseils presbytéraux, exposent, dans des réunions hebdomadaires, l'état réel des familles qu'ils ont visitées, et sollicitent en leur faveur des secours dont la nature et la quotité sont adaptées aux circonstances particulières où elles se trouvent. C'est ainsi que les Eglises qui ont pu se créer quelques ressources en étendent la distribution sur les vieillards, les infirmes, les malades, les ouvriers chargés d'une nombreuse famille, les pauvres femmes en couche, les enfants abandonnés; elles ont des secours qu'elles dispensent avec une sainte discrétion aux infortunés qui jadis ont vu de meilleurs jours, et qui maintenant se cachent derrière le voile d'une pudeur qu'il importe de respecter. Les étrangers, que d'impérieuses circonstances obligent à changer de domicile, et que la maladie ou l'absolu dénûment arrêtent à leur passage, n'échappent pas entièrement à la sollicitude des Eglises consistoriales, lorsque des recommandations viennent démontrer qu'ils n'appartiennent pas à la classe méprisable des mendiants et des vagabonds. En s'adressant à ces divers

ordres d'infortunes, les consistoires savent adapter à chacun les secours qui lui conviennent; c'est ainsi qu'ils distribuent des secours en pain, en argent, en vêtements d'hiver, en médicaments, en visites de médecins, en literie, en layettes, etc.; soigneux de suivre, dans la répartition de leurs bienfaits, la route de cette charité miséricordieuse, également éloignée de l'avare prudence qui oppose ses refus aux cris de la famine et de l'imprudente libéralité qui perpétue la misère en encourageant l'oisiveté.

En dehors, et à côté de cette institution charitable du diaconat, on rencontre chez les protestants de France les *Sociétés de secours mutuels*, associations protégées par le gouvernement, approuvées de tous les hommes sages et prudents, dont les heureuses conséquences ont toujours dépassé l'attente de leurs fondateurs, et dont l'action est si conforme aux intérêts de la dignité humaine comme aux vrais progrès des populations. Elles consistent, comme chacun sait, en cotisations mensuelles, dont le produit réuni permet à la Société d'accorder à chacun de ses membres des secours convenables et une assistance personnelle pendant le temps de la maladie. Cette fraternelle institution a pour effet certain d'empêcher un grand nombre d'ouvriers de devenir les victimes de revers impré-

vus qui accablent tout d'un coup ceux qui n'ont pas su se ménager quelques ressources, et qui les font descendre pour jamais au rang des vrais indigents. L'exemple donné et l'expérience fournie par les Sociétés de secours mutuels de Paris, Lyon, Montauban, Toulouse, Nîmes, Castres, Lille, etc., sont là pour démontrer l'excellence de ces institutions, dont nous appelons de tous nos vœux la plus grande extension dans notre Eglise et dans notre patrie.

Enfin, signalons les institutions fondées depuis la restauration de notre culte, qui à la fois démontrent sa vitalité et contribuent à le développer dans les voies de la bienfaisance chrétienne; institutions qui ont pour seules ressources les libéralités des protestants français : *Maisons de santé* : Paris, Strasbourg, Nîmes, Montpellier, Montauban, Toulouse, Lyon, Mulhouse, Lille, Marseille, Bordeaux. *Asiles pour les vieillards* : Paris, Courbevoie, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Montauban, Nîmes, Orthez, Saint-Hippolyte. *Asiles pour les orphelins* : Paris, Neuhof, Saverdun, Castres, Tonneins. *Asiles pour les orphelines* : Paris, Crest, Nîmes, Montauban, Orléans, Nérac, Pau, Orthez, Avallon, Lemé, Alger. *Asile pour les idiotes et les enfants scrofuleux* : Laforce. *Asile pour les sourds-muets* : Saint-Hippolyte. *Refuge pour les*

repenties : Paris, Nîmes. *Colonie pénitentiaire pour les jeunes détenus des deux sexes*: Sainte-Foy. *Société pour soigner les pauvres aux bains de mer* : Le Grau-du-Roi, Cette. *Institution pour élever les diaconesses* (1) *ou former des garde-malades* : Paris, Strasbourg, Nîmes, Bordeaux.

B. *Instruction publique.*

> Instruis le jeune enfant dès l'entrée de sa voie, et quand il sera vieux, il ne s'en écartera pas.
>
> PROV., XXII, 6.

Elevé comme un phare éclatant à la tête de la civilisation des peuples, le protestantisme s'est toujours montré le protecteur de l'instruction populaire.

Il vit de vérité; il ne connaît pas de plus dangereux ennemis que les préjugés et l'ignorance. Il appelle donc de tous ses vœux, encourage de toute son assistance, et éclaire par toute son influence tous les moyens propres à développer chez les peuples les connaissances utiles et bonnes. Les services que le protestan-

(1) L'*Institution des diaconesses* dans le protestantisme répond à celle des *sœurs de charité* dans le catholicisme. Il va sans dire qu'il n'y a rien de monastique dans nos maisons de diaconesses : ce dont on peut se convaincre en visitant l'admirable établissement de la rue de Reuilly, à Paris.

tisme a rendus en France sous ce rapport ne sont contestés par personne. C'est à lui qu'on doit l'introduction de l'enseignement mutuel, des salles d'asile, des écoles du dimanche, et l'invention des bibliothèques populaires ; il a donné à la France l'homme d'Etat qui, dans nos temps modernes, paraît avoir apporté dans la direction de l'université et de tous les établissements qui s'y rattachent les vues les plus neuves, la direction la plus forte, l'influence la plus durable. Et s'il est permis d'attendre encore, pour l'instruction primaire dans notre patrie, un plus grand développement et de nouveaux progrès, nous le devrons surtout à l'étude de ce qui s'est fait pour cette œuvre importante, sous l'influence des idées protestantes, en Prusse, en Angleterre, en Hollande et aux Etats-Unis.

Dans les villes où il a été permis à nos Eglises de se développer sans trop de contrainte, l'enseignement public, grâce à la sollicitude des consistoires et à la protection des autorités locales, est aujourd'hui arrivé à l'état où se trouve un édifice dont toutes les parties principales ont été élevées sans qu'elles soient encore ni parfaitement terminées ni même suffisamment liées entre elles, mais qui offre cependant des conditions précieuses d'utilité et de solidité.

Voici donc les établissements par lesquels la jeunesse de nos Eglises est appelée successivement à passer.

Les salles d'asile reçoivent les petits enfants depuis l'âge de trois ans jusqu'à six. D'habiles instituteurs, souvent aidés de leurs épouses, s'efforcent de développer, dans l'intérêt de la vérité, la jeune intelligence, et de dresser à l'amour du bien le cœur de leurs élèves, à l'aide de leçons extrêmement simples, d'histoires attrayantes et de questions mille fois répétées. L'exercice et le mouvement, si nécessaires à leur âge, dirigés à l'aide d'une gymnastique convenable, entretiennent et développent chez eux la force et la santé. A ces soins viennent se joindre ceux de la propreté, soit dans la personne, soit dans les vêtements, si capables de rehausser le sentiment de dignité personnelle qui doit accompagner l'homme dans toutes les phases de la vie. La salle d'asile est un admirable bienfait pour les parents, que l'on décharge ainsi du soin de leurs petits enfants, à l'heure où le père est peut-être absent et la mère au travail (1).

(1) C'est Marie Scheppler, servante d'Oberlin, qui la première a ouvert une salle d'asile. Mme Jules Mallet avait depuis consacré son infatigable activité au développement de ces admirables institutions, non-seulement parmi les protestants, mais aussi parmi les catholiques.

La salle d'asile prend l'homme au sortir du berceau; l'*école d'enseignement mutuel* le reçoit au sortir de la salle d'asile. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer le système qui préside à l'instruction dans ces écoles, système d'ailleurs assez connu, et auquel les progrès du temps ont apporté d'utiles modifications par une heureuse combinaison avec l'enseignement simultané (1).

Dans les écoles dont nous parlons, le programme des études se borne à la lecture, l'écriture, l'usage des premières règles de l'arithmétique, le catéchisme et le chant sacré. Il fallait, après cela, un enseignement supérieur pour ceux des élèves qui, persévérant dans ces épreuves successives, désiraient acquérir une instruction capable de les conduire plus loin dans la vie industrielle et commerciale; c'est dans ce but que l'on a créé des *écoles supérieures*. Sous les soins du directeur, les élèves y apprennent la grammaire, l'histoire de France, la géographie, l'arithmétique, la géométrie, le dessin linéaire et l'histoire sainte.

Reste encore les hommes faits, qui, dans leur

(1) Le système de l'enseignement mutuel a été introduit d'Angleterre en France par le pasteur F. Martin et mon frère le pasteur Emile Frossard.

première jeunesse, ont passé par des temps moins heureux, ou que des parents négligents et oublieux ont privés de la première instruction : ouvriers de la onzième heure, arrivant tard, sans doute, mais arrivant enfin, pleins de bon vouloir, altérés d'instruction. Pour eux se sont ouvertes les *écoles d'adultes*, où le soir on voit accourir nos ouvriers qui, le jour, cultivent nos champs, élèvent nos édifices, ou de leurs mains calleuses font battre nos métiers.

Il est inutile d'ajouter que ceux de nos jeunes hommes qui se destinent aux fonctions à la fois si pénibles et si honorables d'instituteurs participent aux bienfaits des *écoles normales* fondées par l'Etat. Nous possédons même en France des établissements de ce genre qui ont un caractère spécialement protestant, telles les écoles de Paris, Courbevoie, Nîmes, Glay, Dieule-Fit, Sainte-Foy, etc.

L'enseignement public donné aux jeunes filles est en tout point semblable à celui que les garçons reçoivent dans nos écoles, et l'on n'observe point chez nous l'inégalité qui existe encore à cet égard sur plusieurs points de la France.

Le gouvernement de nos écoles se ressent de la double et salutaire influence de l'Eglise et de la cité, et l'on comprendra aisément que ce

n'est pas trop de la réunion de toutes les influences morales et religieuses, avec toute la puissance gouvernementale et administrative, pour créer, consolider et poursuivre une œuvre si importante et si étendue. Aussi, tout en même temps que l'Eglise redouble d'efforts pour étendre l'instruction populaire et pour la rendre plus efficace, l'Etat la considère comme une *dette* dont il faut au plus tôt s'acquitter envers la nation. A cet effet, la cité et l'Eglise donnent à nos écoles des *comités de surveillance*, composés de jeunes hommes actifs, ardents au bien, capables de comprendre et d'inventer les moyens de le produire, et forts pour les mettre en œuvre avec une infatigable persévérance. Oublieux de leurs plaisirs ou de leurs propres intérêts, on voit ces jeunes hommes s'occuper avec suite de soins fastidieux, et donner leur temps à une inspection constante et minutieuse. Honneur à ceux qui comprennent si bien les devoirs de leur âge et de leur position sociale! Heureuses les cités qui se peuplent de bonnes écoles primaires! Les générations naissantes y apprennent à obéir à qui de droit; elles y apprennent à se respecter elles-mêmes, à compter sur le travail de leurs mains, à espérer de l'avenir, à aimer l'Evangile de Jésus-Christ. Elles reçoivent à l'école des leçons de propreté,

d'économie, de subordination, d'humilité, de piété. C'est à l'école que se forment les citoyens paisibles, les ouvriers laborieux, les fils soumis, les chrétiens humbles et vertueux. Lorsque les générations ont été gâtées par des commotions inattendues, par le triomphe momentané de quelque mauvais principe, ou par des malheurs extraordinaires contre lesquels la sagesse humaine est demeurée impuissante, c'est l'école qui rétablit le règne des bons principes, qui ramène le calme et la moralité publique... L'école refait les générations... L'école est donc un sanctuaire que, dans l'ordre hiérarchique des institutions consacrées aux occupations graves, on peut placer après le sanctuaire de la religion, et avant le sanctuaire de la justice; car elle est destinée à peupler le premier d'humbles adorateurs de Dieu, et à laisser le second désert et muet par l'amélioration progressive des mœurs et le retour au bien. Aussi, dans ce sanctuaire, l'instituteur a-t-il charge d'âmes. A lui de seconder les vues de l'Eglise et de la cité; à lui le premier développement des jeunes intelligences; à lui de faire naître les premières émotions dans les jeunes cœurs; à lui de jeter les premières semences de l'ordre, de l'honnêteté, de la vertu; l'avenir lui demandera compte de son administration!... Aussi l'Eglise et la

cité ont les yeux sur lui ; elles tendent chaque jour à relever sa dignité, à assurer son avenir, à éloigner les soucis et les préoccupations fâcheuses qui pourraient l'entraver dans sa sainte mission. Et, nous pouvons le dire, la plupart des instituteurs semblent, enfin, comprendre ce progrès de l'opinion publique à leur égard, comme ils comprennent mieux leurs importantes fonctions.

Après avoir mis en mouvement une multitude d'intelligences ignorantes ou endormies, après avoir fait naître en elles la soif de connaître, il fallait au plus tôt satisfaire à leurs nouveaux besoins, au risque de les voir se dépraver ou s'éteindre. C'est dans ce but qu'on a fondé des *Bibliothèques populaires*. Ces utiles établissements, dont l'invention appartient à nos temps modernes (1), offrent un choix de bons ouvrages à l'usage de ceux qui ne craignent pas de faire un léger sacrifice (2) dans l'intérêt de leurs progrès intellectuels. Religion, morale, sciences naturelles, industrie, histoire, voyages, litté-

(1) La bibliothèque populaire formée par Mme la baronne Auguste de Gasparin, à Orange, est, à ma connaissance, la première qui ait été établie en France.

(2) Le règlement de la bibliothèque populaire de Nîmes porte le prix de l'abonnement à 50 centimes par trimestre ; la bibliothèque s'ouvre tous les dimanches ; chaque abonné peut emporter un volume.

rature, tout a été mis à contribution pour couvrir les rayons des bibliothèques populaires, et répandre au loin des connaissances à la fois agréables, utiles et dirigées dans un esprit qui se résume par cette devise, que devraient porter tous les établissements d'instruction publique : *civiliser sans pervertir*.

Une société autorisée par ordonnance royale du 15 juillet 1839, sous le titre de *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants en France*, protége les écoles protestantes de l'Empire, et emploie les fonds qui sont mis à sa disposition pour l'établissement de nouvelles écoles, et pour concourir, avec les institutions publiques ou particulières, à tout ce qui peut propager l'instruction primaire dans la population protestante. Un service religieux, institué à l'effet de rappeler les bienfaits de cette société et de l'instruction en général, a été établi dans plusieurs Eglises de France.

C. *Propagation des idées religieuses.*

Instruisez toutes les nations !
MATTH., XXVIII, 19.

Vous êtes la lumière du monde, disait Jésus à ses disciples d'autrefois, et il le dit encore à ses

disciples de tous les temps, en leur enjoignant comme un devoir impérieux de faire part à leurs frères de toutes les vérités dont ils sont eux-mêmes éclairés. De là le prosélytisme; non cette manie du pharisien qui, par orgueil, *court la terre et les mers pour faire un seul prosélyte*, faux zèle pour lequel les protestants éprouvent une répugnance toute particulière; mais ce tendre intérêt qui porte l'âme religieuse à communiquer les dons qu'elle a reçus, à épancher ses pensées d'avenir dans d'autres cœurs d'hommes qui sont amenés, par l'entraînement de l'exemple, de la douceur et de la persuasion, à les partager avec elle; action qui constitue l'éducation chrétienne, et qui prenant l'homme au berceau le conduit jusqu'à la tombe.

L'institution consistoriale est la première qui entre dans cette voie de propagation évangélique; elle agit par toute l'influence du culte qu'elle préside, par tout l'ensemble du ministère chrétien et de la prédication publique de la Parole de Dieu. On doit aussi à cette puissance conservatrice toute l'influence religieuse qui s'exerce dans les écoles, où elle appelle le concours spécial et assidu des pasteurs, dont la loi civile sanctionne la présence dans les comités communaux et supérieurs : en certains lieux, des services religieux, sur semaine, sont

affectés à l'édification et à l'instruction des jeunes enfants, qui y apprennent, dès leurs plus tendres années, à adorer Dieu en bégayant ses louanges. Le consistoire s'est aussi montré le protecteur des *écoles du dimanche*. Un mot sur cette utile institution.

Les écoles du dimanche furent introduites en France au retour de la paix générale, en 1814. Elles ont un caractère exclusivement religieux. L'*étude* de la lecture y est remplacée par la *pratique* de la lecture et l'usage des saintes Ecritures. Ici les pasteurs ont appelé les laïques à leurs secours : ce sont quelques jeunes hommes éclairés, quelques dames charitables et pieuses, qui groupent autour d'eux les enfants des deux sexes, pour les diriger dans les voies de la piété. Le *moniteur* fait lire à son élève les pages du texte sacré ; il l'interroge, il l'instruit, il l'intéresse, il cherche à le gagner au bien ; il ne l'abandonne pas dans la vie ; il sait sa demeure, il le visite, il l'encourage, il devient son protecteur, et lorsque, plus tard, l'enfant, devenu un jeune homme, a quitté les bancs de l'école, il trouve encore dans son ancien moniteur un conseiller et un appui. C'est, en grande partie, aux écoles du dimanche, il n'en faut pas douter, qu'est dû le réveil religieux qui se manifeste si visiblement dans les

classes populaires. Une société, destinée à encourager la fondation des écoles du dimanche et à leur fournir d'excellents livres, a été fondée à Paris.

L'action extérieure des consistoires et des conseils presbytéraux produit un bien immense et généralement senti; toutefois elle a ses limites, comme cela doit arriver à tous les corps légalement constitués; aussi, en dehors de ses pouvoirs et sous leur patronage plus ou moins direct, une foule d'associations charitables et pieuses sont venues compléter leur œuvre et lui donner une extension à laquelle il est difficile d'assigner des bornes; car elles n'en acceptent d'autres que celles du zèle chrétien.

A la tête de ces associations, qui font la gloire de notre siècle et l'avenir de notre Eglise, il faut placer les *sociétés bibliques*. Leur but est très-simple : il consiste à répandre la Bible en langue vulgaire, sans notes ni commentaire, dans toutes les classes de la société et chez tous les peuples du monde. La réforme religieuse du seizième siècle avait proclamé pour principe fondamental que la Bible est la seule autorité en matière de foi; en distribuant cette Parole divine, les sociétés bibliques deviennent *le complément nécessaire de la Réformation*. Aussi, depuis trois siècles, y a-t-il eu, dans tous les

pays protestants, des publications considérables de l'Écriture sainte; mais c'est surtout au retour de la paix européenne que ces publications ont reçu une nouvelle extension et le titre significatif de *Société biblique*. La Société biblique britannique et étrangère, qui étend son action bienfaisante sur les deux hémisphères, a répandu, depuis sa fondation en 1804 jusqu'en 1860, la cinquante-sixième année de son existence, trente-sept millions cinq cent mille exemplaires de la sainte Écriture, traduite en près de deux cents langues ou dialectes.

Les Sociétés bibliques de France sont loin de présenter un aussi immense résultat : c'est le sacrifice pieux d'une pauvre Église longtemps foulée par l'ennemi et décimée par la persécution. Établies en 1818, elles ont distribué depuis cette époque un grand nombre de livres saints parmi les familles protestantes, dont la plupart doit aujourd'hui en posséder l'exemplaire sacré. Afin qu'aucun membre de l'Église ne puisse se soustraire à l'influence bénie de la Parole de Dieu, les Sociétés bibliques prennent soin de distribuer gratuitement le Nouveau Testament aux catéchumènes le jour de leur réception à la sainte cène, et la Bible aux nouveaux époux lors de leur bénédiction nuptiale; elles ont eu aussi la chrétienne

pensée de publier une édition de la Bible en très-gros caractères, pour les vieillards dont la vue est affaiblie par l'âge.

Je désire, du fond de mon cœur, que tous ceux qui lisent cet écrit, se fassent une idée juste de la nature, de l'utilité, de la nécessité incontestable et de l'opportunité pressante des sociétés bibliques.

Une société biblique est une réunion d'hommes qui ont reconnu, soit à l'aide des lumières fournies par l'apologétique chrétienne, soit surtout par l'expérience de leur propre vie religieuse, que la Bible est la Parole de Dieu. Ils se présentent à leurs frères comme *témoins* de cette vérité, et leur profession à cet égard, quand même elle n'amènerait aucun autre résultat positif, est déjà un bien, parce qu'elle conserve au monde un principe parfaitement vrai et abondamment fertile pour l'avenir.

Mais les hommes qui dirigent une société biblique ne s'en tiennent pas à une simple adhésion en faveur de la divine autorité de la Bible. Ils croient que la vie des âmes raisonnables et immortelles dépend des vérités contenues dans le Livre sacré, et qu'en dehors de la foi biblique tout est erreur, ténèbres, confusion et malheur. Ainsi, les directeurs des sociétés bibliques aiment la Bible ; ils acceptent, ils ché-

rissent les doctrines vitales qu'elle renferme ; ils désirent adorer le Dieu-Sauveur qu'elle annonce, jouir du salut gratuit qu'elle prépare, et se laisser guider par l'Esprit divin dont elle promet l'effusion constante sur l'Eglise ; et, d'un autre côté, ils ont pitié des âmes humaines qui ne connaissent pas, qui ne goûtent pas ces choses. C'est à ce double titre qu'ils deviennent les propagateurs de la Bible ; ici commence une œuvre d'utilité incontestable, que dis-je, de pressante nécessité. Naguère les exemplaires de la Bible étaient rares, ils en multiplient le nombre ; ces volumes étaient incommodes, ils en approprient le format aux nécessités du culte, de la famille, de l'écolier, du soldat, du voyageur. Il y aura des Bibles pour les réunions de famille ; il y en aura pour celui qui veut porter le volume sacré partout avec soi ; il y en aura pour le vieillard dont la vue est affaiblie par l'âge ; que dis-je, il y en aura qui, par un procédé ingénieux, dérouleront les trésors du royaume de Dieu sous les doigts si clairvoyants des aveugles. Mais la confusion des langues... ? la Société biblique y a pourvu : elle imprimera le livre de Dieu en deux cents langues différentes ; elle fera des lettres pour des peuples qui n'ont jamais su écrire, pour des langues dont nous connaissons à peine le

nom ; et, pour nous renfermer dans les bornes étroites de notre patrie, elle aura pour nous des Bibles françaises, pour nos compatriotes de l'Alsace des Bibles allemandes ; pour nos frères des provinces de l'Armorique des Bibles en langue bretonne ; des Bibles escualdiennes pour le pays basque ; et pour nos marins des Bibles dans toutes les langues de l'Europe. Jadis le Livre sacré était hors de prix ; ses propagateurs en abaisseront le prix matériel au niveau des fortunes les plus modestes ; ils le livrent à prix coûtant, à prix réduit ; ils le donnent gratuitement, de peur qu'une seule âme humaine ne meure faute de ce livre sacré : c'est aussi dans l'intérêt de cette âme humaine qu'ils cherchent à découvrir où elle se trouve, car cette âme se cache souvent, toute honteuse de son ignorance ou de son incrédulité ; elle voudrait, s'il était possible, se dérober aux regards du peuple de Dieu ; mais le colporteur de la Bible la poursuit de ses yeux vigilants ; il l'atteint jusque dans ses derniers retranchements ; il épie le moment favorable : si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain ; si ce n'est pas au milieu des étourdissements de la joie mondaine, ce sera à l'heure plus calme de l'épreuve et de la douleur : le moment vient, enfin, et cette âme n'a pas été abandonnée au dénûment. Et

lorsque cette âme a été consolée, substantée, attirée, vaincue, sauvée..., alors les propagateurs de la Bible recueillent pieusement dans les annales de l'histoire de l'Eglise les événements de cette vie intérieure; non point pour s'en glorifier eux-mêmes, oh non ! ne le croyez pas, car ils savent *que si Paul plante, et si Apollos arrose, Dieu seul donne l'accroissement*; mais ils les recueillent pour en donner gloire au chef de l'Eglise, qui a promis de demeurer avec elle jusqu'à la fin du monde.

Telle est l'œuvre biblique; c'est donc une œuvre de propagande essentiellement *chrétienne*, car elle répond fidèlement à l'ordre de Jésus-Christ : *Allez et enseignez aux nations de la terre tout ce que je vous ai moi-même enseigné.*

C'est une œuvre de propagande essentiellement *protestante*; car elle complète l'élan donné au monde par nos glorieux réformateurs, qui proclamèrent le principe de l'émancipation par la Bible, et nous laissèrent le soin de faire descendre ce principe dans la vie pratique.

C'est une œuvre de propagande essentiellement *française*; car c'est de notre patrie que sont sortis les premiers colporteurs de la Bible (1), dès l'aurore de la Réforme, comme le

(1) Alors appelés *contre-porteurs*.

constatent les documents historiques de cette époque.

La fondation d'une Société de *traités religieux* devait suivre de près celle de la Société biblique. En 1822, on vit dans la capitale un grand nombre d'hommes instruits et pieux se réunir pour préparer la publication et la diffusion d'une foule de petits écrits populaires qui, tantôt sous le voile d'une histoire touchante, tantôt sous la forme d'un enseignement plus direct, devaient présenter au peuple une exposition claire et satisfaisante des doctrines vitales de l'Évangile, de leurs applications morales aux diverses positions de la vie chrétienne, des démonstrations populaires de la divine origine du christianisme, des réponses aux objections les plus généralement répandues dans le monde, des exhortations à lire la parole de Dieu, et des directions pour la bien lire, des conseils d'hygiène publique et domestique, enfin, un *Almanach chrétien* assez connu aujourd'hui sous le titre d'*Almanach de bons conseils*. La plupart de ces petits écrits, en général assez étendus, se vendent un sou, plusieurs sont livrés à un moindre prix. La Société distribue chaque année environ un million et demi de ces précieux écrits.

Une autre Société, qui marche dans le même

esprit, a entrepris la publication d'ouvrages plus considérables, en les mettant, toutefois, par leur prix très-modique, à la portée d'un grand nombre de personnes. Elle a établi son siége à Toulouse. Elle réimprime et répand des œuvres déjà connues et appréciées; elle y ajoute des ouvrages nouveaux, fruits des travaux d'hommes déjà illustrés dans la chaire évangélique ou dans la chaire doctorale. Elle s'impose toutefois la loi de ne publier que les ouvrages conformes aux doctrines évangéliques, savoir : la corruption naturelle de l'homme, la divinité éternelle de Jésus-Christ, et la justification par la foi en lui. Elle crée gratuitement des *bibliothèques religieuses* partout où le besoin s'en fait sentir; sa libéralité à donner égale son zèle à produire.

A ces prédications écrites, qui sont destinées à agir d'une manière toujours lente et restreinte, il fallait ajouter la prédication vivante qui s'adresse aux âmes d'une manière directe et toujours plus entraînante et plus efficace. C'est dans ce but que l'on a créé diverses *sociétés d'évangélisation*, sociétés diverses quant au champ qu'elles explorent, mais semblables quant au but qu'elles désirent atteindre. Voici celles qui exercent l'influence la plus étendue :

La *Société centrale d'évangélisation*, établie à Paris, forme une confédération de sociétés locales désignées sous les titres de sections de Paris, de Bordeaux, du Nord, de Normandie, du Centre, du Centre-Sud, du Sud-Ouest, du Béarn et des Pyrénées, du Midi, du Sud-Est, de l'Ouest, des Colonies. Cette admirable institution, qui, depuis sa fondation, en 1847, a ouvert plus de cent quarante lieux de culte dans des localités qui n'en possédaient point, se rattache d'une manière plus spéciale aux Eglises protestantes reconnues par l'Etat.

La *Société évangélique de France* date de 1832. Elle a rendu d'éminents services à la cause évangélique et a soutenu avec persévérance et courage la cause sainte et légitime de la liberté religieuse. Ses œuvres se rattachent plus spécialement aux Eglises non salariées par l'Etat.

La *Société évangélique de Genève* accomplit aussi en France une œuvre de propagande importante et bénie. L'*Eglise évangélique de Lyon* est aussi entrée depuis longtemps dans cette voie de courageuse activité.

Des sociétés établies à Nîmes, Strasbourg et Genève s'occupent plus exclusivement d'évangéliser les protestants disséminés.

Les *sociétés des missions évangéliques chez les*

peuples non chrétiens agrandissent encore ce cercle d'action.

Ce fut en 1732, c'est-à-dire il y a cent trente-quatre ans, et dans le petit village d'Herrnhut, en Moravie, qu'il vint à la pensée de quelques chrétiens, connus sous le nom de *Frères-Unis*, d'envoyer des ministres de l'Évangile au delà des bornes de leur pays, et chez les peuples lointains et sauvages, pour leur faire part des connaissances religieuses qu'ils avaient le bonheur de posséder eux-mêmes. Cette idée sublime ne pouvait prospérer qu'au milieu des Eglises éclairées par le pur Evangile; aussi vit-on la plupart des dénominations protestantes l'accepter et la mettre en pratique avec tout ce qu'elle pouvait avoir de grand et de désintéressé. Elle fut accueillie avec ardeur par les Danois, par les Hollandais, surtout par les Anglais et les Américains. Ceux-ci consacrèrent à la prospérité de cette œuvre des hommes éminents et des trésors considérables; de sorte que les vaisseaux anglais et américains qui parcouraient les ports des deux mondes y transportèrent, avec leurs riches marchandises, des Bibles et des interprètes de la Parole divine, pour prêcher et annoncer la venue du règne de Jésus-Christ. Et nous, Français, que faisions-nous, en présence de ces efforts pieux et de ces

triomphes de la croix? Nous étions entourés de périls: tantôt des guerres au dehors, tantôt des persécutions au dedans, nous concentraient dans le cercle étroit de l'égoïsme; nous songions à nous, rien qu'à nous... Le temps allait montrer que la France protestante devait cette indifférence surtout aux circonstances douloureuses qui la comprimaient. A peine les guerres eurent-elles cessé, qu'une contrée qui nous est chère, et que depuis longtemps nous pouvons appeler du doux nom de sœur, avait donné un élan qui devait se faire ressentir jusqu'à nous. Une école de missionnaires évangéliques fut instituée à Bâle, en 1816. On vit alors plusieurs chrétiens français s'empresser de réunir leurs charités pour les envoyer en Suisse; mais cela ne pouvait suffire aux amis de la propagation de l'Evangile chez les païens. Ils sentirent vivement le désir de créer un établissement de ce genre dans notre pays, et surtout dans notre capitale, où les jeunes gens seraient entourés de tant de ressources scientifiques et religieuses, et où l'acquisition des langues étrangères leur deviendrait beaucoup plus facile que partout ailleurs. Nos vœux ont été accomplis, et, en 1823, après la formation d'une Société de missions sous la présidence de M. l'amiral Verr-Huel, nous vîmes s'élever, sous ses auspices,

un asile où l'on pouvait désormais favoriser le développement de la foi et de l'intelligence chez les jeunes gens que le Seigneur appellerait à cette œuvre de dévouement et d'amour.

Depuis cette époque, et à l'aide de souscriptions volontaires, le Comité de Paris a envoyé une petite armée de missionnaires au milieu des hordes sauvages des Hottentots et des Cafres, au sud de l'Afrique. Ces hommes dévoués ont été d'abord reçus par une communauté de colons, descendants de réfugiés français qui avaient cherché jadis, dans ces contrées lointaines, un refuge contre l'oppression dont les chrétiens réformés étaient les tristes victimes. Plus tard, ils fondèrent des *stations* ou résidences, autour desquelles ils attiraient les naturels du pays pour les instruire dans notre foi et dans les merveilles de notre civilisation européenne. Plusieurs fois ils furent chassés par la famine, la maladie, et surtout par les guerres cruelles que ces hordes sauvages se livraient continuellement. Toujours ils se sont montrés les bienfaiteurs de l'humanité. Ils ont reculé les bornes de la science (1) en déterminant la direction des

(1) M. Guizot, présidant l'assemblée générale de la Société de géographie, à Paris, le 1er décembre 1837, s'exprime ainsi, en parlant des découvertes de nos jeunes amis : « Songez à ces missionnaires, qui,

montagnes et le cours des fleuves dans le pays des Ligoyas, qui n'avait pas été exploré avant eux ; ils ont fait imprimer dans la langue des Bassoutos, dont, il y a quelques années, on connaissait à peine le nom, des tableaux d'école, un catéchisme, un recueil de cantiques et de prières, de courts traités sur les vérités essentielles et les principaux devoirs du christianisme, et l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ. Dieu leur a donné de faire beaucoup de bien et de convertir plusieurs âmes à l'amour de son Christ. Une intéressante publication que nous recommandons particulièrement à l'attention de nos lecteurs, le *Journal des missions évangéliques de France*, donne depuis longtemps des détails très-circonstanciés sur les travaux de nos missionnaires français.

C'est une grande et belle œuvre que celle de l'évangélisation chez les peuples païens, communément désignée sous le titre de *Missions évangéliques*. Elle plaît même aux hommes du monde, car elle réveille chez eux l'idée d'en-

au fond des déserts de l'Afrique, adonnés avec une passion sainte à conquérir des âmes, ont encore du zèle et du temps à donner aux conquêtes de la science, et vous adressent, Dieu sait avec quelles fatigues ! leur humble tribut. Qui appréciera de tels travaux, tantôt si arides, tantôt si rudes ! Qui leur portera, non pas une curiosité momentanée et frivole, mais un long, sérieux et fidèle intérêt ! »

treprises lointaines et périlleuses, de découvertes curieuses, d'explorations nouvelles, d'études et d'observations chez des peuples peu connus.

L'œuvre de l'évangélisation du monde est aussi en harmonie avec quelques-unes des idées du siècle, qui demande, de toute entreprise, qu'elle aboutisse finalement à quelque chose de positivement utile. Le siècle reconnaîtra, s'il veut lui donner quelque attention, que l'œuvre des missions, en établissant des relations amicales et bienveillantes avec de nouveaux peuples, peut retirer de ces relations même des avantages signalés pour la prospérité nationale, l'encouragement de l'industrie, les progrès dans les sciences, et l'extension du commerce à l'extérieur. Le siècle, abjurant l'esprit rétréci et égoïste d'une philosophie matérialiste, demande aussi que les entreprises grandes, par les efforts qui les dictent, par les résultats qu'on en attend, soient aussi grandes par la pensée généreuse qui les inspire. Et certes, le but que se proposent les nouveaux apôtres de l'Evangile proclame assez une pensée généreuse et bienveillante. Qui méconnaîtrait, en effet, le dévouement de ces hommes dont l'instruction, le courage et les vertus méritaient peut-être quelque distinction au milieu de la patrie qui les a vus naitre, et qui néanmoins, s'arrachant vo-

lontairement à cette patrie bien-aimée, se séparent avec larmes de leurs parents, leurs frères, leurs amis, pour aller... Dieu sait où. Elle n'est ni sordide ni intéressée cette pensée de quelques hommes, qui, du sein de leur paix et de leur aisance, s'émeuvent de compassion, et portent des regards inquiets vers les nations païennes et barbares, réunissant leurs prières et leurs aumônes pour envoyer, parmi ces nations, des hommes puissants d'esprit et riches de foi, pour les arracher aux ténèbres du paganisme par le spectacle irrésistible et glorieux de l'Evangile de Christ, et pour les délivrer de la plus honteuse barbarie par les bienfaits de notre civilisation moderne.

L'œuvre des missions ne saurait être indifférente même aux chrétiens qui ne le sont que de nom. Ceux-ci, tout en reniant la force de la foi, n'ont pu échapper entièrement à l'influence bénie de l'Évangile de Christ ; c'est la civilisation chrétienne qui les entoure ; c'est la mansuétude chrétienne qui adoucit leurs relations avec leurs semblables ; c'est la droiture chrétienne qui les protége, et, s'il leur reste au cœur quelque chose d'humain et quelques lueurs de compassion et de charité, comment ne se réjouiraient-ils pas d'apprendre que des peuplades, qui naguère s'entre-déchiraient, vivent

aujourd'hui dans une paix profonde ; que des gouvernements sages prennent la place de l'oppression et de l'esclavage ; que l'homme apprend à se respecter lui-même, à honorer son semblable, à entourer la femme des égards qu'elle mérite, et à comprendre, enfin, le bonheur de la famille, la sainteté du mariage, et le lien sacré de la société.

Mais autant l'éclat du soleil surpasse à nos yeux celui des astres errants qui l'entourent et jouissent eux-mêmes de sa clarté, autant l'évangélisation du monde apparaît comme une œuvre infiniment plus glorieuse aux yeux du vrai chrétien qu'elle ne saurait le paraître aux yeux de tout autre ; c'est pour lui une question d'avenir et de vie ; c'est l'extension du règne de son Seigneur : c'est la réhabilitation de milliers d'êtres égarés, dégradés, perdus ; c'est la sainte cause de la vérité et de la justice ; c'est la sainte guerre, qui ne se terminera qu'avec le triomphe du Fils de Dieu ; c'est l'enfer qui frémit de rage ; c'est le ciel qui tressaille d'allégresse ! Et, dans cette entreprise immense, qui embrasse la terre entière et toutes les générations qui l'habitent, depuis celles qui aujourd'hui fourmillent à sa surface, jusqu'à celles qui la couvriront encore lors de la consommation des siècles, dans cette entreprise immense, le chrétien ne se laisse

rebuter par aucune difficulté, parce qu'il marche continuellement par la foi et non par la vue.

Le missionnaire chrétien... et il ne faut point confondre sous ce titre des hommes généreux et sages avec ceux dont le zèle inconsidéré et farouche désole l'Eglise en y semant les passions religieuses et un fanatisme effréné... le missionnaire chrétien est le meilleur ami des hommes après Dieu. C'est un vrai philanthrope, car il se sacrifie pour faire à l'humanité un présent du plus grand prix : celui de la vérité. Il marche vers l'homme avec le témoignage du salut, l'Evangile de paix. Il porte avec lui toutes les ressources de la civilisation moderne, tous les adoucissements qu'elle procure. C'est l'ami des enfants, des petits enfants, qu'il protége, qu'il arrache à la négligence, à la mort même, leur enseignant à bégayer le nom du Saint des saints, et à devenir un jour des hommes abondants en toutes vertus. Le missionnaire est l'ami des gouvernements, car il les consolide par le respect qu'il inspire à ses disciples pour les lois du pays. Il est l'ami des rois; il les rend pacifiques, humains, tolérants. Il est l'ami de leurs peuples, qu'il instruit dans les voies de la droiture et de la paix. Le missionnaire est un réformateur dont on bénira la

mémoire d'âge en âge. Le missionnaire est un héros, car il ne craint point de renoncer aux douceurs de la vie pour affronter les dangers de la mer, les intempéries de l'air, les sables mouvants de la zone torride, les glaces du pôle, la faim, la soif, les insultes, la mort... Et pourquoi? pour convertir des âmes à Jésus-Christ, pour rendre les hommes heureux...

XXXIV.

Résumé.

Je sais en qui j'ai cru.
2 Tim., I, 12.

Chrétiens évangéliques, protestants et réformés, nous reconnaissons l'*autorité* de la Parole de Dieu contenue dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

Nous soumettons à l'épreuve de l'*examen*, par la Parole de Dieu, tous les enseignements des hommes.

Nous croyons en un Dieu invisible, tout-puissant, infiniment sage, saint, juste, miséricordieux et bon, manifesté au monde dans la sainte Trinité de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

Nous croyons que Dieu, dans l'intérêt de sa gloire, nous a donné la vie, le mouvement et l'être : nous douant d'une âme personnelle, intelligente, immortelle, nous appelant au bonheur présent et à venir par l'exercice du bien et la soumission à sa sainte et paternelle volonté.

Nous croyons que Dieu fait connaître cette volonté suprême et parfaite à tous les hommes par la voie de la conscience; mais d'une manière plus directe, plus détaillée et plus sûre par les révélations bibliques.

Nous croyons que tous les hommes, sans en excepter un seul, sont pécheurs, entretenant dans leurs cœurs des penchants qui, s'ils ne sont changés par le renouvellement intérieur, que la Parole de Dieu appelle la régénération ou la *conversion*, les conduisent à une démoralisation plus grande encore et à leur perte finale.

Nous croyons que le péché, c'est-à-dire la désobéissance à la volonté de Dieu, sous quelque forme qu'elle se manifeste, mérite et encourt la juste sentence de Dieu, le mal moral ne pouvant produire de sa nature que la disgrâce et le malheur.

Nous croyons que Dieu, ayant trouvé tous les hommes dans cet affreux état, a eu pitié de

leurs ténèbres, de leurs souillures et de leur malheur. Afin de les sauver en leur faisant grâce, et afin de ne point affaiblir par leur pardon l'autorité souveraine de la loi morale, Dieu a donné Jésus-Christ au monde.

Nous croyons que Jésus-Christ a réuni, en sa mystérieuse personne, toute la plénitude de la Divinité et la nature parfaite de l'homme.

Dieu, il a porté les noms incommunicables, participé aux perfections infinies, coopéré aux œuvres merveilleuses du Père.

Homme, il est né par le pouvoir miraculeux de l'Esprit-Saint, qui est l'auteur de la vie, dans le sein d'une vierge : Marie de Bethléem.

Dieu, il a été parfait et saint en toutes choses; homme, il s'est dévoué, il a volontairement souffert et il est mort.

Par sa mort, Jésus-Christ, innocent et juste, satisfait à la loi pour les pécheurs : il devient leur garant, leur avocat, leur rédempteur; et la justice divine, satisfaite en lui, accorde la délivrance et le salut à tous ceux qui s'attachent à lui par une foi sincère.

Nous croyons que Jésus-Christ seul sauve et rachète, complétement et pour toujours, ceux qui mettent leur confiance en lui; mais nous ne reconnaissons à aucun homme l'autorité de pardonner au nom de Dieu les péchés de leurs

frères, nous croyons que le salut est une pure grâce de Dieu que nous ne pouvons acheter ni avec de l'or, ni avec de l'argent, ni même par aucun mérite de notre part; car si, dans quelque mesure, les hommes peuvent mériter l'estime, la considération de la part de leurs semblables, il nous est impossible de nous appuyer sur nos mérites devant le Dieu souverain qui connaît le fond de nos cœurs et dont les yeux sont trop purs pour voir le mal.

Les bonnes œuvres que peuvent et que doivent faire les chrétiens sont en eux, non la cause *méritante* de leur salut, car, s'ils pouvaient se sauver eux-mêmes, c'est en vain que Jésus-Christ serait venu au monde, mais elles sont la manifestation et le témoignage de la sincérité et de la valeur réelle de leur foi, la foi sans les œuvres étant morte. Le pécheur, vaincu par l'amour de Dieu, absous et pardonné par le sacrifice de Jésus-Christ, ne vit plus sous une économie de terreur et de crainte; mais il entre dans une économie de reconnaissance et d'amour; il ne voit plus en Dieu un juge irrité, mais un *Père;* désormais ses devoirs deviennent de doux priviléges; chaque jour il fait des progrès dans le service de Dieu, l'amour des hommes et le développement de sa propre âme perfectible et immortelle.

Mais comme il est, de sa nature, faible et faillible, Dieu lui prête et lui multiplie les lumières, les encouragements, les consolations et les secours du Saint-Esprit. Comme nous croyons que Dieu, après avoir créé le monde physique, le soutient et le conserve par sa providence, nous croyons aussi que Dieu soutient, conserve et fait progresser le monde moral par l'influence de l'Esprit-Saint : celui-ci agissant, non comme autrefois, lors du premier établissement du christianisme, par des interventions miraculeuses qui bouleversaient l'ordre de la nature, mais par des moyens naturels et ordinaires qu'il fait concourir aux vues de sa bonté et de sa sagesse infinies.

Nous croyons que Dieu s'est formé sur la terre un peuple ou une Eglise qui est composée de tous ceux qui croient sincèrement en Jésus-Christ et qui s'efforcent de vivre selon ses préceptes et d'imiter son exemple, quelles que soient d'ailleurs les diversités de nationalités politiques et de sectes religieuses qui les distinguent. Nous croyons que cette Eglise n'est point limitée par des institutions humaines, mais qu'elle a pour chef unique Jésus-Christ lui-même, qui, seul, sait infailliblement qui sont ceux qui lui appartiennent réellement. Nous croyons que cette Eglise, vraiment catho-

lique ou universelle, doit rendre témoignage à la gloire de son Chef, par ses progrès, sa pureté et sa charité.

Nous reconnaissons que, dans l'intérêt de l'ordre et des progrès de la vérité, Dieu a établi un ministère humain : mission toute fraternelle, instituée, non pour opprimer, mais pour éclairer les consciences. Ce que saint Pierre exprime par ces paroles : *Pasteurs, paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, veillant sur lui, non par contrainte, mais volontairement; non pour un gain déshonnête, mais par affection; non comme ayant domination sur les héritages du Seigneur, mais en devenant les modèles du troupeau.*

Nous croyons qu'il est agréable à Dieu que nous nous réunissions à nos frères dans l'acte du culte public; mais la Parole de Dieu demande que ce culte soit sincère, spirituel, intelligible pour tous, propre à l'instruction et à l'édification, dépouillé de formes idolâtriques.

Le baptême, que nous conférons à nos enfants au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ne devient un signe de salut qu'autant qu'il est accompagné de l'engagement d'une bonne conscience devant Dieu.

La communion, que nous célébrons en mémoire de Jésus-Christ, est un acte fraternel de

foi, de repentance, d'union chrétienne et de salutaires résolutions.

La vie est le temps d'épreuve dans lequel nous devons nous préparer au ciel par une lutte incessante contre l'ignorance, l'égoïsme, la sensualité, l'incrédulité, en un mot, le péché; la mort est l'événement suprême qui termine notre exil; elle est suivie du jugement qui nous introduit sans intermédiaire dans le lieu dont notre vie a marqué le choix : chacun étant jugé selon ses œuvres. Le ciel est la patrie du chrétien où il vivra aux siècles des siècles, heureux de connaître Dieu, d'obéir à ses volontés et de s'unir à ses frères, dans un saint et inaltérable amour.

Voilà vos croyances chrétiennes, dans lesquelles vous vous fortifierez de plus en plus, frère et amis, à mesure que vous vous pénétrerez davantage des grands enseignements que Dieu vous donne par la direction de sa paternelle providence, par l'expérience de la vie et par les révélations de sa Parole.

Cette foi saine et glorieuse, confessez-la hautement; n'ayez jamais honte de Celui qui vous appelle à partager ses gloires. Il se peut qu'après cette profession franche et persévérante de vos convictions évangéliques, on dise encore de vous que vous ne croyez à rien, comme on



a pu le faire dans des lieux qui ne devraient jamais retentir que de paroles de paix et de bénédiction; je ne vous dirai point de mépriser ces imputations injustes, mais plutôt je vous dirai : Sachez en faire votre profit en veillant avec plus de soin sur vous-mêmes. Démentez ces assertions calomnieuses en prouvant la sincérité de votre foi et la supériorité des principes qui vous dirigent, par une vie plus pure, plus honorable, plus utile. Ne vous contentez pas de porter le nom de chrétiens; mais justifiez ce beau titre par une vie vraiment chrétienne. La religion n'est ni une vaine forme, ni une stérile profession, ni une affaire d'habitude et de convenance; elle est une consolation efficace, une conseillère fidèle, une directrice persévérante ; qu'elle préside à tout, qu'elle sanctifie, qu'elle embellisse, qu'elle réjouisse tout. Soyez chrétiens en tout et toujours, dans la prospérité et dans l'affliction, dans le repos et dans la vie active, dans la solitude et dans le mouvement du dehors.

Citoyens, que votre patriotisme se manifeste non par l'agitation et le bruit, non en fomentant dans vos cœurs et autour de vous de coupables passions, mais en donnant l'exemple du respect pour le monarque, pour les institutions et les lois du pays, en répandant autour de

vous les lumières, les consolations et les bienfaits : disciples du Prince de paix, soyez des hommes de paix; affranchis de Jésus-Christ, respectez la liberté de vos frères, aimez le pays qui vous a vu naître, et priez avec ferveur pour le repos du monde.

Chefs de famille, resserrez les liens sacrés de la famille; dirigez vos enfants dans les sentiers de la vertu, de l'honneur et de la piété; que ce sanctuaire, béni par tant de joies intimes, devienne un temple d'où s'exhale chaque jour l'encens de la prière et de l'action de grâces. Exercez, auprès de ceux qui vous entourent, un sacerdoce saint et paternel, en les nourrissant chaque jour de la lecture et de la méditation de cette Parole divine, hors de laquelle tout redevient ténèbres et confusion.

Jeunes gens, respectez ceux qui, vous ayant devancés dans la carrière, ont sur vous tout l'avantage et toute la supériorité que donne l'expérience de la vie. Prouvez votre foi par le soin que vous mettez à honorer, à soulager, à seconder les parents que Dieu vous a conservés dans son amour.

Chrétiens, supportez-vous, pardonnez-vous, unissez-vous, aimez-vous tendrement les uns les autres comme Jésus-Christ vous a aimés. Ayez pitié de ceux qui souffrent; contemplez la

misère du peuple; sondez-en la profondeur, non pour l'irriter par une pitié déclamatoire, mais pour vous appliquer avec plus de soin à la guérir, selon la mesure de votre intelligence et de vos ressources.

Chrétiens, ne vous arrêtez pas à ce soulagement des misères physiques; rappelez-vous qu'il y a dans le monde moral des plaies bien plus profondes, bien plus hideuses encore. Faites briller votre lumière devant les hommes; proclamez le glorieux et sanctifiant principe du christianisme tel qu'il vous a été transmis par la Parole de Dieu; abstenez-vous d'un prosélytisme étroit, mesquin, inquiétant, oppresseur, séducteur, si opposé à l'esprit du vrai protestantisme; mais forcez les intelligences et les cœurs à reconnaître la vérité de l'Evangile de salut, par la douce contrainte de la persuasion, du raisonnement, de l'exemple, de la prière et de l'amour.

Vous habitez un pays où la majorité professe un culte différent de celui dans lequel vous êtes nés ou que vous avez embrassé par votre libre choix. La fidélité chrétienne ne vous permet pas de confondre des principes qui, à plusieurs égards, diffèrent profondément; mais la charité évangélique vous commande de confondre dans un même sentiment d'amour ceux

qui les professent; ne vous lassez donc pas de les aimer et de le leur prouver par un infatigable dévouement, par un tendre support, par une fraternité active et sincère.

Chrétiens, soyez des hommes de progrès. Je veux parler du progrès dans la connaissance de la vérité, dans la pratique du bien, dans l'exercice de la charité, dans la vie intérieure de la conscience. Ne présumez pas de vous-même; ne croyez pas n'avoir plus rien à faire parce que vous avez accepté un principe fécond, vrai et éternel. Réformés, réformez-vous constamment! Gardez-vous de l'orgueil spirituel, le pire de tous; gardez-vous de l'égoïsme; gardez-vous de la passion des intérêts matériels, qui perd le monde; gardez-vous du formalisme, qui éteint le culte du cœur; gardez-vous de l'hypocrisie, qui tue la religion; gardez-vous du sensualisme, qui empoisonne la vie présente; gardez-vous de l'incrédulité et de l'irréligion, qui ferme l'accès de la vie à venir. Vivez et agissez comme des enfants de lumière, des rachetés du Christ, des citoyens du ciel.

Etrangers et voyageurs ici-bas, unissons-nous sur la terre et donnons-nous rendez-vous dans le ciel.

Que le Dieu de toute grâce, qui nous appelle à sa gloire éternelle, en Jésus-Christ, après que

nous aurons été éprouvés pour un peu de temps, vous perfectionne, vous affermisse, vous fortifie et vous rende inébranlables.

La paix soit avec vous tous qui êtes en Jésus-Christ.

APPENDIX.

Statistique du protestantisme en France.

Eglises réformées (reconnues par l'Etat).

Consistoires..	105
Temples ou oratoires..	895
Ecoles ou salles d'asile.	1304
Pasteurs titulaires.	579
Pasteurs auxiliaires, suffragants et aumôniers.	82

Eglises de la confession d'Augsbourg (reconnues par l'Etat).

Consistoires..	44
Temples ou oratoires..	392
Ecoles.	658
Pasteurs titulaires.	263
Pasteurs auxiliaires, suffragants et aumôniers.	40

Consistoire mixte d'Alger (Eglise réformée et Confession d'Augsbourg agissant en commun).

Temples et oratoires.	71
Ecoles.	12
Pasteurs titulaires.	16

Eglises indépendantes de l'Etat (Union des Eglises évangéliques, Eglises méthodiste, baptiste, etc.).

Temples et oratoires.	195
Pasteurs.	98
Ecoles.	56

Résumé. — Le protestantisme français compte :

Consistoires.	150
Temples ou oratoires.	1553
Pasteurs titulaires ou auxiliaires, suffragants et aumôniers.	1058
Ecoles.	2030

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les Eglises étrangères (Eglises anglicanes, écossaises, allemandes, etc.).

On estime que le nombre total des protestants en France s'élève à environ quinze cent mille. Ils sont principalement agglomérés dans les départements du Gard, de l'Hérault, de la

Drôme, de l'Ardèche, de Vaucluse, du Rhône, de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Lozère, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de l'Ariége, des Basses-Pyrénées, de la Gironde, de la Dordogne, des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Vendée, du Loiret, de la Seine, de la Seine-Inférieure, du Nord, de l'Aisne, des Haut et Bas-Rhin.

Le nombre des protestants a augmenté par l'effet de conversions spontanées. Dans les départements de la Seine, du Nord, de l'Aisne, de l'Yonne, de l'Aube, du Rhône, de l'Eure, de la Haute-Vienne, de Lot-et-Garonne, etc., des populations nombreuses et même des communes presque entières ont embrassé nos principes et persévèrent dans leur nouvelle profession. Nous sommes heureux de compter aussi comme autant de précieuses acquisitions plusieurs hommes d'une haute distinction qui ont suivi ce noble exemple de courage chrétien et qui figurent d'une manière honorable dans l'armée, dans les arts, dans le barreau et la magistrature, dans les lettres et même dans la chaire chrétienne.

Le budget des cultes protestants, pour l'exercice de 1865, comprenant le traitement des

pasteurs des Eglises réformées et des confessions d'Augsbourg, les secours pour pasteurs âgés et veuves de pasteurs, bourses pour les étudiants, etc., s'élève à 1,608,536 fr.

Les protestants de France donnent annuellement pour leurs œuvres de charité matérielle et spirituelle près de 2 millions de francs. Dans cette somme ne sont pas compris les fonds distribués pour les pauvres par le soin des diaconats, et les autres dépenses portées aux budgets des conseils presbytéraux et des consistoires.

Les consistoires qui administrent les Eglises réformées de France sont au nombre de 106. Nous plaçons ici par ordre alphabétique les noms des lieux où ils se réunissent :

Aiguevives, Alais, Amiens, Anduze, Barre, Bédarieux, Bergerac, Besançon, Bischwiller, Bolbec, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Calvisson, Castelmoron, Castres, Clairac, Crest, Die, Dieppe, Dieu-le-Fit, Dijon, Florac, Ganges, Gensac, Jarnac, Lafitte, Lamastre, Lamothe-Saint-Héraye, Lamothe-Chalançon, La Rochelle, La Salle, La Tremblade, Lavoulte, Le Havre, Les Ollières, Le Vigan, Lezay, Lille, Lourmarin, Lusignan, Lyon, Marseille, Marsillargues, Marennes, Mazamet, Le Mas-d'Azil, Meaux, Melle, Mens, Meyrueis, Montagnac, Montauban, Mon-

carret, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Négrepelisse, Nérac, Nîmes, Niort, Orléans, Orpierre, Orthez, Paris, Pons, Pouzauges, Privas, Rouen, Royan, Saint-Affrique, Saint-Agrève, Saint-Ambroix, Saint-Chaptes, Sainte-Foi, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Etienne, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Maixent, Saint-Mamert, Saint-Péray, Saint-Pierreville, Saint-Quentin, Saint-Voy, Sauve, Saverdun, Sedan, Sommières, Strasbourg, Tonneins, Toulouse, Uzès, Vabre, Valence, Valleraugues, Vallon, Vauvert, Vernoux, Vèzenobres, Vialas, Viane, Alger (consistoire mixte).

Les Eglises de la confession d'Augsbourg comptent quarante-quatre consistoires, dont les chefs-lieux sont : Andolsheim, Audincourt, Barr, Bischwiller, Blamont, Bouxwiller, Brumath, Colmar, Delwiller, Diemeringen, Dorlisheim, Drulingen, Fénétrange, Gerstheim, Hatten, Héricourt, Ingwiller, Ittenheim, Montbéliard, Munster, Niederbronn, Oberbronn, Paris, La Petite-Pierre, Pfaffenhofen, Riquewihr, Rothau, Saint-Guillaume (à Strasbourg), Saint-Nicolas (idem), Saint-Pierre-le-Jeune (idem), Saint-Pierre-le-Vieux (idem), Saint-Thomas (idem), Sainte-Aurélie (id.), Temple-Neuf (id.), Saar-Union, Saint-Julien, Sainte-Marie-aux-Mines, Schwindratz,

Soultz-sous-Forêts, Sundhausen, Wendenheim, Wasselonne, Wissembourg, Wœrth. Ces divers consistoires sont placés sous l'autorité de huit inspections, elles-mêmes centralisées dans une direction ou un consistoire supérieur.

L'union des Eglises évangéliques tient chaque année un synode, et les Eglises méthodistes wesleyennes sont placées sous la direction générale d'une conférence annuelle.

Les pasteurs anglicans se rattachent à la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Londres.

On compte dans le monde entier :

69,493,000 protestants.
149,559,000 catholiques romains.
70,511,000 grecs.
2,767,000 arméniens.

Total : 292,330,000 chrétiens de diverses communions. En ajoutant à ces chiffres 4 millions de juifs, 120 millions de mahométans et 561 millions d'idolâtres, on aura un total de 977,330,000 âmes comprenant la grande famille humaine.

L'*Annuaire protestant,* publié chaque année, donne des détails intéressants sur les Eglises de France, et complète les données générales de ce chapitre.

LISTE

D'OUVRAGES DE PRIX MODÉRÉS PROPRES A COMMENCER UNE BIBLIOTHÈQUE PROTESTANTE A LA PORTÉE DE TOUS.

Je pense que, grâce au mouvement imprimé depuis quelque temps à la littérature protestante française, il serait facile de se former une bibliothèque d'un millier de volumes empreints du caractère essentiellement instructif et moral qui distingue la Réforme religieuse. Plusieurs de ces ouvrages seraient empruntés aux auteurs anglais, américains et allemands; toutefois la plupart seraient dus à la plume de nos propres auteurs nationaux, auxquels on ne rend pas suffisante justice. Notre chapitre s'adressant aux personnes de fortune modeste qui lisent peu et sont par conséquent désireuses de connaître l'essentiel, nous ne donnerons point ici un catalogue propre à former une bibliothèque aussi considérable, mais simplement une indication très-restreinte des ouvrages que nous

considérons comme utiles à ceux qui veulent connaître d'une manière exacte les fondements de notre foi.

A. Ouvrages pour l'enfance et la jeunesse.

Le premier livre pour les enfants (imprimé à Toulouse), 50 c.

Tous les ouvrages publiés par M. le pasteur Montandon : — *l'Histoire sainte*, *l'Oraison dominicale*, — *le Symbole des apôtres*, — *les Dix commandements*. Les prix de ces ouvrages varient de 1 à 3 fr.

Catéchisme protestant, par C.-L. Frossard, pasteur, 60 c.

Vie de Luther et de Calvin, par Haag, 1 fr. 75 c.

Les jeunes martyrs de la Réforme, par Abelous.

Cantiques pour les écoles du dimanche, 1 fr.

Explication des paraboles, 1 fr.

Mœurs et coutumes bibliques, 1 fr. 50 c.

Le jeune chrétien, journal mensuel, 3 fr. par an.

Le Magasin des Ecoles du dimanche, journal mensuel, 3 fr. 50 c. par an.

Le petit messager des missions, journal mensuel, 2 fr. par an.

L'Ami de la jeunesse et des familles, journal mensuel, 3 fr. par an.

B. Ouvrages pour les adultes.

APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE.

Traité de la vérité de la religion chrétienne, par Abbadie, 4 vol., 11 fr.

Preuves de la révélation chrétienne, par le docteur Chalmers, 1 fr.

Essai sur la divine autorité du Nouveau Testament, par David Bogues, 2 fr.

Réflexions sur l'évidence intrinsèque de la vérité du christianisme, par T. Erskine, avocat, 2 fr.

Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther, par C. Villiers, 3 fr.

Analogie de la religion naturelle et révélée, avec l'ordre et le cours de la nature, par L. Butler, 5 fr.

Antiquité et perpétuité de la religion protestante, par G. Renoult, 50 c.

Manuel biblique, par V. de Haneraw, 8 fr.

La Voix du colporteur biblique, 75 c.

Le Livre des villageois, 50 c.

L'Homme en face de la Bible, par P. Boucher, 2 fr. 75 c.

Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre, par E. de Pressensé, 7 fr. 50 c.

La Vie éternelle, par E. Naville.



CONTROVERSE.

Les principales différences de l'Eglise protestante et de l'Eglise catholique, par G. Goguel, 2 fr.

Le Bouclier de la foi, par C. Drelincourt, 2 fr. 50 c.

Lucile, ou la lecture de la Bible, par A. Monod, 1 fr. 50 c.

Le bon Père, ou le chrétien protestant, 1 fr.

Divers traités de controverse, par Napoléon Roussel, Puaux, C. Malan, A. Bost; toutes ces brochures se vendent à très-bas prix (voir plus loin pour les détails).

Lettres à mon curé, par Bungener, 2 fr.

Histoire du Concile de Trente, 2 vol., 6 fr.

Lettres à mes enfants, au sujet de ma conversion à la véritable religion chrétienne, par P. Bayssière, 25 c.

Le vieux Cévenol, par Rabaut-Saint-Etienne, 1 fr. 25 c.

HISTOIRE.

Histoire des protestants de France, par G. de Félice, 3 fr.

Les premiers jours de la Réforme en France, par H. de Triqueti, 1 fr. 50 c.

Histoire abrégée de la Réforme, par Neff, 1 fr. 50 c.

Histoire de la Réformation, par Merle-d'Aubigné, 5 vol., 27 fr. 50 c.

Histoire des réfugiés protestants de France, par C. de Weiss, 2 vol., 7 fr.

Histoire de l'Eglise vaudoise, par A. Monastier, 2 vol., 6 fr.

Les Guerres de religion au dix-septième siècle, par Michelet, 5 fr. 50 c.

Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes, par le même, 5 fr. 50 c.

Histoire des deux premiers siècles de l'Eglise, par E. de Pressensé.

Histoire des fondateurs de la liberté religieuse, par Dargaud.

Les Réformateurs avant la Réforme, par E. de Bonnechose, 2 fr.

Les Ouvriers selon Dieu, par de Triqueti.

INSTRUCTION ET ÉDIFICATION.

Les Commencements et les progrès de la vraie piété, par Doddridge, 1 fr. 50 c.

Le Rédempteur, par E. de Pressensé, 4 fr.

La Recherche du salut, par J.-A. James, 1 fr.

La Famille de Béthanie, par Bonnet, 1 fr. 50.

Les œuvres de Vinet, *Discours évangéliques*, *Essais*, etc. (de 5 à 6 fr. le volume).

Sermons d'Adolphe Monod, 5 fr.



Sermons d'Horace Monod, chaque volume, de 3 à 4 fr. 50 c.

Sermons par Eugène Bersier.

Sermons de Spurgeon.

Le Culte domestique, par N. Roussel, 2 vol., 8 fr.

Le Culte du dimanche, par le même, 5 fr.

Les Prophéties, par Keith, 2 fr.

Omicron, par J. Newton, 3 fr.

Cardiphonia, par le même, 3 vol., 8 fr.

Les Adieux d'Adolphe Monod, 3 fr.

La Vie d'Oberlin, 75 c.

La Vie de Félix Neff, 1 fr.

La Vie de Jean Newton, 3 fr. 50 c.

Tristesse et consolation, par J.-H. Grandpierre, 1 fr. 75 c.

Chants chrétiens; avec musique 4 fr., sans musique 1 fr. 50 c.

Recueil de psaumes et cantiques à l'usage des Eglises réformées.

Le Pain quotidien des chrétiens, passages pour chaque jour de l'année, 50 c.

Guide du fidèle à la table sacrée, par Grandpierre, 1 fr. 75 c.

Exercices de piété pour la communion, par Gonthier.

Prières pour tous les jours de la semaine, et sur divers sujets, par B. Pictet, 1 fr.

Prières chrétiennes à l'usage des familles, par Mme J. Mallet, 4 fr.

Le Repos éternel des saints, par Baxter, 1 fr.

Le Dernier jour de la Passion, par W. Hanna.

JOURNAUX RELIGIEUX.

L'Espérance, hebdomadaire, par an, 9 fr.

Les Archives du christianisme, 8 fr.

Le Témoignage, bimensuel, 4 fr.

Le Témoin de la vérité, bimensuel, 4 fr.

La Foi, bimensuel, 5 fr.

Le Bulletin du monde chrétien, mensuel, 5 fr.

La Feuille religieuse du canton de Vaud.

Le Journal des missions évangéliques, mensuel, 6 fr.

Le Bulletin de l'histoire du protestantisme français, mensuel, 15 fr.

Almanach des bons conseils, 15 c.

Annuaire protestant, 2 fr. 25 c.

PETITS TRAITÉS.

Excellents petits traités d'instruction et d'édification, par le rév. Ryle, dans les prix de 10, 20, 40 centimes, savoir : L'Assurance du salut, — Avez-vous le Saint-Esprit? — Avez-vous la paix? — Christ et les deux brigands, — Christ

tout en tous, — Comment doit-on élever un enfant? — Comment lis-tu? — Considérez vos voies, — Deux sermons pour les enfants, — Etes-vous endormi? — Etes-vous pardonnés? — Etes-vous régénérés? — Etes-vous saints? — Etes-vous un héritier? — Exhortations aux jeunes hommes, — La croix, — Le choix de la foi, — le froment et la paille, — La lecture qui est bénie, — Mort ou vivant, — Ne vous relâchez point, — Où es-tu? — Priez-vous? — Qu'est-ce que l'Eglise? — Quelle heure est-il? — Riche et pauvre, — Serez-vous sauvés? — Souviens-toi de Lot? — Soyez zélés, — Tais-toi, — Sois tranquille, — Travaille jusqu'à ce que je vienne, — Un mot aux Eglises, — Un seul chemin, — Veillez, etc.

Petits traités publiés par la Société de Paris; ils sont au nombre de plus de trois cents et offrent par conséquent une lecture très-variée. Le prix de chacun de ces excellents ouvrages varie de 5 à 10 centimes.

Traités d'édification et de controverse, par MM. Puaux, Malan, Roussel et Bost, de 5 à 25 centimes. Parmi ceux du premier auteur nous citerons : La Mort et son dompteur, — Appel Comballot, — l'Eglise romaine a-t-elle le juge infaillible? — La montagne des questions folles, — La vallée des pauvres en esprit,

— Les tables de proscription, — Souvenirs des ruines de Bruniquel, — Une histoire des temps passés à l'usage des temps présents, — La Bible de mariage, — Le ciel à gagner, c'est le ciel à perdre, — La messe sans voiles, — Le carême, — Petit cours de philosophie pratique dans la rue, — L'oraison funèbre d'un suicidé, — Le mariage est-il un sacrement? — Les âmes qui se sauvent, — Que faut-il faire pour être sauvé? — Hélène, ou les préoccupations d'un père, — Rome a-t-elle les caractères de l'Eglise de Jésus-Christ? — La chasse aux corbeaux, — Un petit cours de christianisme pratique, — Défense du protestantisme, — Le dernier soupir du Seigneur, — Les trois témoins, — Le culte des saints, — le fond d'un vieux tiroir, — Profils et portraits, 1re, 2e et 3e séries, — Peut-on être assuré de son salut? — La bulle *Unigenitus*, ou une heure de controverse chez les morts, — Quels sont les pères de l'incrédulité moderne, — Rome a-t-elle la sainteté? — Les étoiles et la terre, — Dialogues des morts, — Du pape à propos de l'Immaculée conception, — Le fileur alsacien, — Erreurs et préjugés religieux, — Un petit cours de morale, — Souvenirs du presbytère de Saint-Amand, etc.



LIVRES SAINTS.

La Bible, comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament, reliée, trad. par Osterwald, 1 fr. 75 et au-dessus.

Nouveaux Testaments, 50 c. et au-dessus. Bibles et Nouveaux Testaments en langues allemande, italienne, espagnole, bretonne, basque, anglaise, hollandaise, suédoise, danoise, russe, turque, grecque moderne.

Pour se procurer ces ouvrages on peut s'adresser aux librairies protestantes suivantes :

A Paris : Grassart, rue Saint-Arnaud, 4, rue de la Paix, 3; C. Meyrueis, rue de Rivoli, 174; Librairie évangélique, rue des Champs-Elysées, 10; J. Cherbuliez, rue de Seine, 33; Schultz, rue Royale-Saint-Honoré, 25;
Toulouse : Lagarde, rue des Balances, 35;
Bordeaux : Mme Lortsch, cours Postal, 23;
Lyon : Denis fils, rue Impériale, 12.
Marseille : Reboul, au Temple;
Castres : J.-L. Bonnet; Huc;
Colmar : Bart, Grand'rue;
Ganges : v^{e} Falguère;
Le Vigan : Argilliès;
Montauban : Mme Brémond; Lafforgue;
Montbéliard : Barbier; Oustallet; Mlle Lalance;

Montpellier : Poujol, rue Argentine, 22;
Mulhouse : Risler; Mlle Zündel;
Nérac : Toulan;
Nîmes : Garve; Peyrot-Tinel;
Pau : Lauga, rue Montpensier;
Sainte-Foy (Gironde) : Eymery;
Saint-Hippolyte (Gard) : Bonfils;
Sainte-Marie-aux-Mines : Chenal; Gerhardt;
Strasbourg : Berger-Levrault; Schmidt; Treuttel et Würtz; Krœuter; Noiriel; Womhoff;
Valence : Combier;
Bruxelles : Librairie chrétienne évangélique, rue de l'Impératrice, 38.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

SOUS PRESSE :

L'Ecole de la prairie, par l'auteur de l'*Heureux accident*.

L'Aube du jour, ou première série d'instructions bibliques familières pour les enfants. 3e édition.

C'est moi ! ou la voix de Jésus dans la tempête, par Newmann Hall. 6e édition.

Ligne après ligne, ou série d'instructions religieuses adaptées à l'intelligence des enfants, par l'auteur de l'*Aube du jour*. 4e édition.

Notice sur Arthur Vandeleur, officier d'artillerie.

Mercy Elvin, ou le verre d'eau froide.

VIENNENT DE PARAITRE :

Du ministère évangélique, ou des consécrations dans l'Eglise réformée, par E. Castel, pasteur.. . . . . » 50

De la valeur religieuse du surnaturel, par Ch. Bois, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban. . . » 50

De la date de nos Evangiles, ou réponse populaire à cette question : Quand est-ce que nos Evangiles ont été composés ? par Constantin Tischendorf. . . . . » 50

Cet ouvrage est une exposition populaire des grandes preuves historiques sur lesquelles repose l'authenticité de nos Evangiles. Il s'ouvre par une histoire rapide des travaux et des voyages de M. Tischendorf, histoire que ne contient pas la brochure purement scientifique publiée sur le même sujet. La forme populaire de l'ouvrage que nous annonçons doit lui assurer un grand nombre de lecteurs.

Un jeune Suisse en Australie. 2e édition. . . . . 1 »

L'ami chrétien des familles, in-12. . . . . 1 »

Une amie chrétienne, **Exhortations aux jeunes personnes.** in-18. . . . . » 80

Dictionnaire géographique élémentaire contenant des explications sur tous les lieux mentionnés dans le Nouveau Testament, par B.-H. Cowper, in-12. . . . . » 75

L'autorité des Ecritures inspirées de Dieu. Trois discours prononcés à Genève, par J.-N. Merle-d'Aubigné, Dr en Th. 2e édition, in-12. . . . . » 75

Authenticité du Nouveau Testament, par M. Jalaguier, professeur à la Faculté de théologie de Montauban. 2e édition, in-12. . . . . 1 »

Le premier chapitre de la Genèse, par Gaussen. 2e édition, in-12. . . . . 1 »

Leçons données dans une école du dimanche sur quelques chapitres de la Genèse, par L. Gaussen. 2e édition, in-12. . . . . 1 50

Etude sur la législation des Hébreux, par Alphonse Lagarde, avocat, juge de paix, in-12. . . . . » 75

Achille, ou quelques années de la vie d'un employé. 2e édit., in-18. . . . . » 25

Choix de Sermons du rév. C.-H. Spurgeon. 2e vol. . . . 1 50

L'Admirable! sermon par le rév. C.-H. Spurgeon. . . . . » 15

EN VENTE :

Le dernier jour de la Passion, par William Hanna, Dr en Th., in-12. . . . . 1 25

Pouvez-vous mourir tranquille? Sermon sur Hébreux (IX, 27), par Adolphe Monod, in-18. . . . . » 30

Traité de la vérité de la religion chrétienne, par Jacques Abbadie. 2 vol., in-12. Les deux : . . . . 3 »

Traité de la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, par Jacques Abbadie. 1 vol., in-12. . . . . 1 50



Histoire d'un maître d'école, par Hoffmann. 2e édit., in-18. 1 »

Frank Dorival, ou le talisman. 2e édit., in-18. . . . . . . » 80

Rapport de M. le professeur Sardinoux aux conférences nationales du Midi, 19 et 20 octobre 1864, in-18.. . . . . . » 25

Droits et devoirs des laïques dans la situation présente des Eglises réformées de France. Trois conférences par G. de Félice, auteur de l'*Histoire des Protestants de France*, in-18. » 50

EN PRÉPARATION :

Les quarante jours après la Résurrection, par le Dr Hanna.

La personne de Jésus-Christ. Le miracle de l'histoire, avec une Réfutation des fausses théories et un Recueil de témoignage des incrédules, par M. Philippe Schaff, docteur et professeur de Théologie.

Quelques années de la vie de Marguerite.

Leçons données dans une école du dimanche sur l'histoire de Josué, par L. Gaussen.



SE TROUVE :

A TOULOUSE,

Chez Lagarde, libraire, rue des Balances, 65

A PARIS,

Chez Ch. Meyrueis et Cie, rue Rivoli, 174;
Chez J. Cherbuliez, libraire, rue de la Monnaie, 10;
Chez Grassart, lib., rue de la Paix, 3, et rue St-Arnaud, 4;
Chez R. Schultz, rue Royale-Saint-Honoré, 23.

A LYON,

Chez Denis fils, rue Impériale, 11

A STRASBOURG,

Chez Wohrhoff, libraire.

A CASTRES,

Chez Bonnet, libraire.

A GENÈVE,

Chez Emile Beroud, libraire.

A LAUSANNE,

Chez Delafontaine et Cie, libraires;
Chez Meyer, libraire.

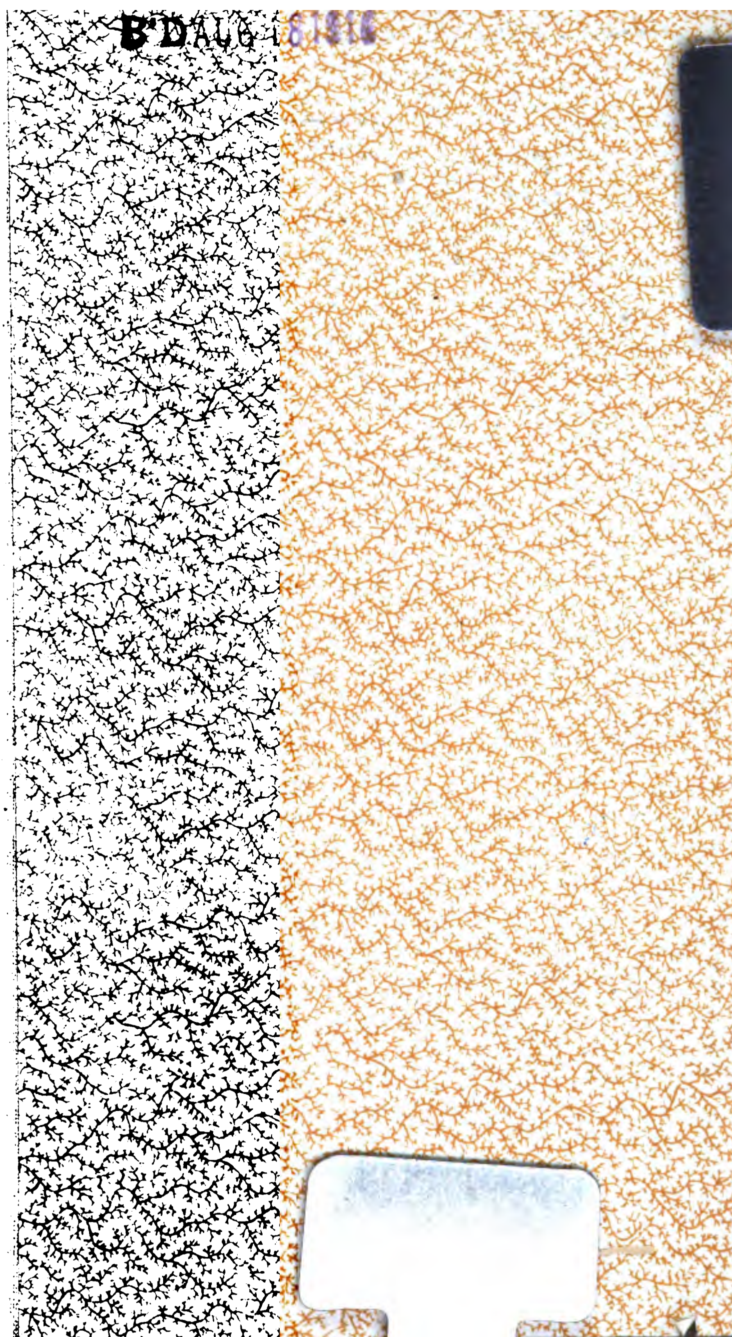
A NEUCHATEL,

Chez Samuel Delachaux, libraire, successeur de J.-P. Michaud.

A BRUXELLES,

A la Librairie chrétienne évangélique, rue de l'Impératrice, 21.




B'D AUG 18 1916

